LA FRANCE VASSALE

PUBLICATIONS DECTA III

EN TIRAGE OFFSET PAR L'IMPRIMERIE DE LA FACULTE

COLLECTION DES TRAVAUX DU SEMINAIRE DECTA III :

Tome I (1979-1980) : Mélanges

Tome II (1980-1981) : Mélanges

Tome III (1981-1982) : Mélanges

Tome IV (1982-1983) : Les écrits de John Maynard Keynes

Tome V (1983-1984) : Endettement et Développement

Tome VI (1984-1985) : Keynésianisme et sorties de crise

Tome VII (1985-1986): La capacité d'endettement international

(Essai d'application de la théorie du

circuit en économie ouverte)

Tome VIII (1986-1987) : La France vassale

Tome IX (1987-1988) : Repenser l'aménagement du territoire ?

(à paraître en octobre 1988)

. CAHIERS DECTA III :

Cahier n° 1 (1987) : Séminaire Silvio Gesell

EN LIBRAIRIE

- . F. POULON et treize économistes, Les écrits de Keynes, Dunod, 1985.
- . M. ZERBATO et douze économistes, <u>keynésianisme et sortie de crise</u>, Dunod, 1987.
- . "La capacité d'endettement international", numéro spécial de la revue Economies et Sociétés, à paraître en juillet 1988.

AVANT-PROPOS pour le Tome VIII

Avec le thème de <u>la France vassale</u>, certains ont pensé que le Séminaire DECTA III devenait cocardier et qu'en outre il ne répondait plus à sa vocation, l'économie.

L'économie, en effet, n'est pas notre seul champ d'analyse dans ce tome VIII. Si vassalité il y a, elle est à plusieurs faces. S'en tenir à une seule eût été méconnaître une réalité qui est au moins à trois dimensions : culturelle, économique, politique. C'est de ce triple point de vue que nous examinons l'hypothétique vassalité de la France.

Aux yeux de beaucoup, une telle hypothèse est presque incongrue : supposer la France vassale, c'est comme regretter une suzeraineté perdue et donc, au fond, nourrir de chimériques rêves de domination. Pourtant, c'est mal connaître l'histoire de France que de voir dans notre pays un suzerain déchu. Au contraire, toute cette histoire enseigne que la France, depuis l'origine, a dû lutter pour éviter la domination étrangère, tantôt celle de l'Angleterre, tantôt celle de l'Allemagne. Et même si, très vite, la France s'est hissée au rang des premières puissances, elle a rarement été la toute première ; et de toute façon sa suprématie n'a jamais été comparable à celle des Etats-Unis sur le monde actuel.

Ainsi la France serait devenue vassale des Etats-Unis sans avoir elle-même jamais exercé d'autre suzeraineté que, pendant de brèves périodes, sur l'Europe continentale au temps de Napoléon Ier ou sur ses colonies. Cela peut suffire cependant à discréditer notre cause : la France, comme les autres nations, a accepté la loi de la jungle et, après en avoir profité, en pâtit à son tour.

On pourrait s'en tenir à cette leçon de morale si la situation de la France aujourd'hui n'avait valeur d'exemple pour beaucoup d'autres nations.

Le concept de nation n'est quère en honneur chez les économistes traditionnels qui enseignent volontiers que les nations doivent supprimer leurs barrières et baisser pavillon jusqu'à se fondre dans un vaste espace homogène où la libre circulation des biens, des monnaies, des agents, procureraità chaque pays un bien-être maximum. Du "maximum de satisfaction par le libre-échange" ils ont fait un théorème sur lequel se greffe une foi candide dans les vertus miraculeuses de la libre concurrence.

Pourtant le fait national existe et résiste aux efforts de laminage. A l'époque de crise prolongée que nous vivons, on a l'impression que les nations, dans un réflexe de sauvegarde, décident de se protéger des assauts extérieurs. Elles agissent en catimini, honteuses de ce qu'elles font, car les raisonneurs leur disent qu'elles ont tort, qu'il faut jouer le jeu du grand marché international, et qu'après un bon assainissement nous serons tous plus vigoureux. Mais l'instinct est plus fort que tout. On voit çà et là des signes de protectionnisme de plus en plus nombreux, malgré le progrès des idées libérales.

Nos libéraux actuels font un peu penser aux idéologues d'autrefois qui, à la veille même de la Première Guerre mondiale, recommandaient le désarmement. Nous savons bien aujourd'hui que, dans l'ordre militaire, la paix résulte non du désarmement, mais de l'équilibre des forces. Il en va de même dans l'ordre économique, où les petites nations, en face des grandes, doivent employer l'arme de la dissuasion, si du moins elles veulent la paix. Elles doivent savoir me pas écouter leurs idéologues qui, en vrais fanatiques, leur parlent de la guerre économique comme d'une guerre sainte.

C'est donc parmi les membres de l'intelligentsia qu'il faut chercher les premiers coupables de la vassalisation nationale. Maîtres de la langue, de la culture, des moyens de masse, ils ont le pouvoir d'incliner le pays à la soumission. On pourrait multiplier les exemples de vassalisation dans l'ordre intellectuel des choses. Regardons seulement au plus près, c'est-à-dire dans le domaine de la science économique. L'anglomanie des économistes français n'est pas un fait nouveau, mais aujourd'hui elle est

devenue systématique, étouffante pour les jeunes chercheurs et par conséquent dangereuse. Au chic consistant à émailler son discours de termes anglo-saxons, s'ajoute celui de ne citer que des auteurs américains à l'exception de soimême.

Il est normal, dans ces conditions, que notre étude sur la France vassale commence par l'aspect culturel et linguistique de la question. Dans cette première partie, l'économie y est sous-jacente. Elle se montre au grand jour dans la deuxième partie où l'on examine notamment la question du protectionnisme. Dans la troisième et dernière partie, le débat, sans perdre de vue l'économie, s'étend au domaine politique et social, et pose finalement la question de savoir si l'on peut encore parler de nationalité économique pour la France.

Il est rare, et d'ailleurs peu souhaitable, qu'un ouvrage collectif traduise une totale unité de pensée. Le lecteur, qui s'attendrait à ne trouver ici que des auteurs convaincus de la vassalité de la France, se tromperait. Certains d'entre nous expriment même des doutes sur la signification du concept de nation vassale. Ce concept, comme je l'ai dit au début, nous l'avons pris comme hypothèse et l'avons critiqué comme tel. Chacun d'entre nous a jugé, sous l'angle de son analyse particulière, si cette hypothèse était fondée ou non. Le lecteur, lui, à partir de l'ensemble de l'ouvrage, pourra prendre un point de vue général et adopter la conclusion qui lui convient.

Cet cuvrage, dans son état actuel, forme le tome VIII de la <u>Collection des Travaux du Séminaire DECTA III</u>, qui existe depuis 1980. En huit années, les choses s'étaient toujours déroulées selon les prévisions. C'était presque trop beau. Un accident s'est produit par deux fois cette année, puisque deux des neuf conférences prévues et annoncées dans le programme, que nous faisons figurer dans ce tome, n'ont pu avoir lieu. Ce tome ne contient donc que sept textes de conférence. Il va de soi que les deux textes actuellement manquants figureront dans l'édition revue et corrigée de cet ouvrage, que nous pourrions faire paraître avant deux ans en librairie, comme nous l'avons déjà fait pour les tomes IV et VI, et comme nous sommes en train de le faire pour le tome VII.

Il n'y a guère d'année, au Séminaire DECTA III, sans innovation. Saluons la naissance, cette année, des <u>Cahiers DECTA III</u> qui prennent place, à côté de la <u>Collection des Travaux du Séminaire DECTA III</u>, parmi les publications du Séminaire. Le Cahier n° 1, consacré à Silvio Gesell, paraît en même temps que ce tome VIII. L'année prochaine devrait voir la parution d'au moins deux cahiers, en même temps que le tome IX qui sera le résultat du Séminaire 1987-1988. Le thème général de celui-ci, exprimé sous forme interrogative, sera : <u>Repenser l'aménagement du territoire</u>? Le Directeur scientifique en est d'ores et déjà M. le Doyen LAJUGIE, professeur émérite à l'Université de Bordeaux I, que je remercie vivement.

Enfin, il me faut également remercier notre Secrétaire général,
M. André MATTIO, qui nous quitte après cinq années d'excellents services
au Séminaire DECTA III. La tâche du Secrétaire général est difficile et
essentielle. Elle consiste principalement, à partir de discussions d'environ
deux heures chacune, enregistrées lors des séances du Séminaire, à extraire
un résumé de quelques pages qui, tout à la fois, reproduise sans la déformer
la pensée des intervenants, mette en valeur les points importants des questions
et des réponses, réduise les inévitables digressions, restitue à l'ensemble
un fil directeur visible. Cette tâche, c'est avec beaucoup de compétence que l'a accomplie M. MATTIO. Sur le point de soutenir sa thèse de Doctorat d'Etat en
économie du tourisme, mais ayant d'ores et déjà obtenu un poste de professeur
dans une école internationale de tourisme, en Suisse, il est obligé de nous
quitter. Nous le laissons partir à regret, mais avec toutes nos félicitations.

Frédéric POULON

Pessac, le 20 juillet 1987

LES COMPTES DE DECTA III EN 1986-1987

	DEBIT	: CREDIT
REPORT DU SOLDE PREVISIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 1986 (Voir le t. VII de la Collection, p. 9)	:	: : 5444,91
CORRECTIONS DES IMPUTATIONS PREVISIONNELLES DU BUDGET PRECEDENT A PARTIR DES IMPUTATIONS EFFECTIVES: . Coût de fabrication du t. VII : sous-estimation du coût prévisionnel (2500,00 F) par rapport au		: : : :
coût effectif (2916,53 F)	: 416,53 : :	: : :
à fin octobre 1986	•	: 413,80
REPORT DU SOLDE EFFECTIF AU 30 SEPTEMBRE 1986	•	<u>5442,18</u>
CREDIT DE FONCTIONNEMENT H.T. POUR 1987 :	:	: 0106 24
. lère attribution	*	9106,24 1256,32
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 1986-1987 :	• •	:
Petit matériel Enveloppes blanches Sachets kraft Trois blocs éphémérides Ruban "Siproudhis" (lère livraison) Ruban "Siproudhis" (2ème livraison)	873,47 61,41 127,88 51,42 541,53 91,23	: : : :
Bibliothèque DECTA III . Abonnement 1987 à Eco. et Stat. . D. Flouzat , Eco. contemporaine, t. II . MTh. Boyer, G. Deleplace, L. Gillard, Monnaie privée et pouvoir des princes . A. de Benoist, Europe, Tiers-Monde, même combat . B. Philippe, Politique agricole européenne et marchés mondiaux	821,97 320,00 102,80 229,08 65,42	: : : : :
Missions (pour let. VIII de la Collection DECTA III) Ph. de Saint Robert B. Renouvin B. Schmitt S. Latouche	3581,00 1078,00 276,00 834,00 1393,00	:

Missions (pour le Cahier DECTA III n° 1) G. Lardeau M. Seccareccia M. Herland	:	2938,00 1078,00 706,00 1154,00	•	
Colloques F. Poulon (présentation d'un texte au IIème Colloque de l'Association Ch. Gide, à Nice, 24-25 sept. 1987) (estimation)	:	2045,00	•	
Reprographie et imprimerie en 1986-1987 . Travaux d'imprimerie (4 novembre 1986) . Photocopies (21 janvier 1987) . Coût prévisionnel du tome VIII (estimation) . Coût prévisionnel du Cahier n° 1 (estimation)	:	4803,26 268,26 35,00 2500,00 2000,00	:	
Affranchissement	:	700,00 500,00 200,00	:	
SOLDE PREVISIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 1987 (excédent) .	•		:	42,04

Calculs complémentaires :

1.	. Dépenses totales de fonctionnement de DECTA III (estimation)	du ler	octobre
	1986 au 30 septembre 1987		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

Directeur : Frédéric POULON, Professeur à l'Université de Bordeaux I

Année 1986 - 1987

COLLECTION DES TRAVAUX DU SEMINAIRE DECTA III

TOME VIII

PROGRAMME

LA FRANCE VASSALE

Ière PARTIE : LANGUE ET CULTURE

	La force de la francophonie, par Philippe de SAINT-ROBERT, Commissaire Général de la Langue Française La France des médias et la soumission nationale, par	Mardi	31 Mars 1987
3.	Bernard NOTIN, Maître de Conférence à l'Université de Bordeaux I	Mardi	5 Mai 1987
	français, par Michel ROBINE, Professeur à l'Université de Bordeaux I	Mardi	19 Mai 1987
	IIème PARTIE : ECONOMIE ET FRONTIERE		
4.	La France, nation salariée, par Frédéric POULON, Profes-		
5.	seur à l'Université de Bordeaux I	Mardi	17 Mars 1987
	SCHMITT, Professeur à l'Université de Dijon Le protectionnisme comme antidote à la dépendance écono-	Mardi	7 Avril 1987
. •	mique de la France, par Pierre DELFAUD, Professeur à l'Université de Bordeaux I	Mardi	12 Mai 1987
	IIIème PARTIE : POLITIQUE ET SOCIETE		
7.	Le modèle américain et les institutions politiques de la		
8	France, par Bertrand RENOUVIN, Directeur politique de "Royaliste"	Mardi	24 Mars 1987
	seur à l'Université de Paris-IX	Mardi	28 Avril 198
9.	Peut-on encore parler de nationalité économique pour la France ?, par Serge LATOUCHE, Professeur à l'Université		
	de Lille-II	Mardi	9 Juin 1987

PREMIERE PARTIE

LANGUE ET CULTURE

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX I FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986-1987

THÈME GÉNÉRAL : LA FRANCE VASSALE

DU SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE À LA NAISSANCE DE LA FRANCOPHONIE

par

Philippe de SAINT ROBERT

Écrivain

Membre du Haut Conseil de la Francophonie Ancien Commissaire Général de la Langue Française

> Mardi 24 mars 1987 Salle E 330 à 16 heures 30

Nous vivons une époque bizarre où le vertige de la dissolution en de vastes ensembles et la manie du repli sur les particularismes font un peu trop oublier les valeurs de rassemblement, d'identité, qui valorisent les croyances et les pratiques collectives dont se sont constituées, puis cimentées, nos sociétés héritières, portées par une histoire, aujourd'hui menacées par l'histoire. Les rapports passionnels, mais contradictoires et gênés, de la France avec sa langue, langue aujourd'hui encore considérée comme universelle par sa vocation et dans sa pratique, manifestent trop clairement la difficulté qu'éprouvent les français à bien s'identifier en cette époque bizarre.

Or il se trouve que, de Paul Valéry à Fernand Braudel, les philosophes et les historiens les plus objectifs, les moins marqués par les idéologies partisanes, les moins victimes d'illusions affectives ou militantes, ont reconnu, ont montré que ce qui définit et illustre sans doute le mieux l'identité de la France, est en fin de compte la langue française. C'est le sentiment d'une réalité. Ce sentiment et cette réalité courent dans notre histoire depuis Malherbe et Richelieu – un poète et un ministre – jusqu'à Francis Ponge ou René Etiemble appelant à légiférer, jusqu'à Georges Pompidou renouant effectivement avec François ler en préparant la loi du 31 décembre 1975, que fera voter Jacques Chirac, et avec Richelieu en créant en 1972 les Commissions ministérielles de terminologie afin de suppléer l'Académie décadente, jusqu'à François Mitterrand ouvrant le souci de notre langue aux dimensions de ce qu'il est convenu d'appeler la Francophonie, c'est-à-dire de tous les pays ou communautés qui dans le monde en font usage.

Nous sommes au carrefour de données politiques de haute importance, qui s'enchevêtrent et se recouvrent en partie, qui se distinguent aussi. La France est responsable de sa langue, de ses mots, comme de sa monnaie, et cependant cette langue ne lui appartient plus tout à fait, elle est devenue le bien commun de près de deux cent millions d'hommes, entore que l'évaluation des locuteurs effectifs de notre langue doive, pour lors, demeurer plus modeste, faute de quoi on ne ferait que s'illusionner soi-même sans convaincre personne. Il faut en effet avoir présent à l'esprit que parmi les pays de langue maternelle française, seule la France l'utilise majoritairement; au Canada, en Belgique et en Suisse, les locuteurs de langue maternelle française sont

minoritaires et ils seront une deuxième fois minorisés le jour où le français ne serait plus reconnu et pratiqué comme grande langue de communication internationale (aujourd'hui encore la seconde, immédiatement après l'angloaméricain).

Dans ce qu'il est convenu d'appeler la francophonie au sens large, notre langue est employée selon des modalités très variées comme langue de communication internationale, comme langue de communication interne jusqu'à un certain point seulement, comme langue d'enseignement et comme outil de transfert du savoir, mais elle coexiste toujours et de plus en plus avec les langues nationales d'origine de ces pays ou communautés, de même que s'y manifeste la rivalité de l'anglo-américain tant dans le domaine de l'enseignement scientifique que dans celui des relations internationales. Enfin, la diffusion et l'enseignement du français comme langue étrangère dans le reste du monde ne saurait à aucun moment être confondue avec le phénomène francophone proprement dit. Très rares sont ceux qui par leur bilinquisme peuvent se dire appartenir à deux communautés linquistiques : l'anglocanadien de Vancouver n'est pas plus un françophone qu'un Français qui apprend l'allemand n'est un germanophone. Les amalgames insoutenables qui poussent certains à annoncer un demi-milliard de françophones pour l'an Deux mille relèvent du fantasme ou de la légèreté ; ils ne peuvent que nuire à nos efforts et indisposer nos partenaires dont certains sont, quant à la pluralité de leurs appartenances, d'une extrême et bien compréhensible susceptibilité.

J'ai déjà rapporté ce que le général de Gaulle me confiait, peu de semaines avant de quitter le pouvoir : "Comme nous ne sommes plus une grande puissance, si nous n'avons pas une grande politique, nous ne serons plus rien" (1). Et dès 1943, prononçant un discours à Alger devant les membres de l'Alliance française, il déclarait qu'on devrait un jour considérer que dans les tragiques événements que la France devait alors traverser, "la Résistance, c'est-à-dire l'espérance nationale, s'est accrochée sur la pente à deux pôles qui ne cédèrent point : l'un était le tronçon de l'épée, l'autre la pensée française". Cette pensée fait corps et âme avec la langue qui l'exprime, plus qu'aucune autre. En réalité, dans le monde coupé en deux blocs, tel qu'il résulte de Yalta et tel qu'il est systématisé par la suprématie de fait de l'anglo-américain, la France dispose, avec sa langue, au service d'un ensemble de peuples et d'une philosophie du dialogue des cultures, d'une véritable force de dissussion dont elle-même, dont ses dirigeants en tout cas, n'ont pas encore une idée ni très claire ni très convaincue : mais n'a-t_il pas fallu vingt ans pour que l'autre force de dissuasion, celle qui figure le "tronçon de l'épée", fût reconnue comme vitale, et nécessaire aux autres, par notre microcosme politique ?

Le rôle de la langue française dans le monde vient d'être consacré par la tenue à Versailles et à Paris, en février 1986, de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Depuis vingt ans, cette idée était dans l'air et semblait vouée à une longue utopie. La rencontre prochaine de Québec, en septembre 1987, dira si ce n'est qu'une réunion folklorique de plus qui s'établit dans les relations internationales, un forum-exutoire où l'on débat de tout et de rien, ou bien si, au contraire, l'honneur d'une langue permet de manifester que les mots d'une langue donnée, pratiquée dans la diversité même, peuvent constituer la clef des échanges entre les peuples, les communautés, les hommes qui la parlent, et être par là un exemple nouveau de dialogue entre les cultures les plus variées, les plus éloignées parfois les unes des autres, et rompre le caractère unidimensionnel de notre monde.

Etait-ce dans cette perspective que, voici vingt ans, Georges
Pompidou commença de doter la France d'un véritable service de la langue
française, de commissions de terminologie chargées de l'enrichir en fonction
des besoins scientifiques et techniques, puis d'une loi relative à son emploi obligatoire à chaque fois que l'intérêt du citoyen se trouve en cause ?
Naturellement, il ne servirait de rien de célébrer le rôle international,
la vocation universelle d'une langue sì, au moment même où ceux qui s'en
servent en ont besoin, on devait constater qu'elle perd son unité et sa riqueur en succombant au purisme des uns et au laxisme des autres, en même
temps que tous les mots nouveaux qui lui sont indispensables seraient empruntés à une langue étrangère, toujours la même.

Les linguistes à la mode, ayant sans doute mal lu Saussure, laissent volontiers entendre que la vie d'une langue n'appartient qu'aux circonstances qui la font évoluer et qu'il n'y a pas lieu de s'en mêler. Mais outre que cette vue des choses est paresseuse et primaire, les circonstances, précisément, la rendent insoutenable dans l'univers exagérément médiatisé qui est le nôtre, cù les évolutions sont perturbées par des états de tension, par des rapports de force qui ne leur laissent plus rien de naturel et menacent jusqu'à cette "souveraineté culturelle de l'homme" que lean-Paul II tint à célébrer lors de sa visite à l'Unesco en 1980, et qui demeure si essentiel à la conésion sociale des nations.

A vrai dire, dans notre monce atteint par le syndrome de la communication qui devient sa propre fin, toutes les langues se trouvent menacées

par ce phénomène anarchique et mirobolant qui nous conduit aux sous-cultures dénoncées par Georges Steiner et tant d'autres, où ni la beauté, ni la valeur, ni le sens des mots ne comptent plus en regard de ce besoin de "communiquer" à tout prix, à tout moment et à toutes fins inutiles mais non pas innocentes - puisqu'on sait à quelles atteintes à la pensée peut conduire, par exemple, la manipulation publicitaire lorsqu'elle ne s'emploie plus qu'à asséner des messages dépourvus d'informations réelles et de sens. L'anglo-américain lui-même, victime des facilités syntaxiques et de la plasticité lexicale qui lui ont été jusqu'à maintenant si favorables, n'est pas moins menacé à moyen terme que le français ou les autres grandes lanques de communication, mais ceux qui s'en servent ne le savent pas ou veulent l'ignorer. Quoi qu'il en soit, si l'outil linquistique anglais n'est pas lui-même mieux défendu (et nous savons que les Américains commencent de s'en préoccuper), il risque de perdre sa propre unité lorsque ce qu'il est encore convenu d'appeler la langue de Shakespeare sera incompréhensible à un professeur américain, lequel le sera lui-même à un "anglophone" de la Nouvelle Delhi, et celui-ci à un Africain de langue anglaise ou à un néo-zélandais.

Par bonheur, et en vertu d'une très ancienne tradition que nous évoquions tout à l'heure, les Français ne reculent pas, dans le domaine de la vie de leur langue, devant un certain interventionnisme s'il se situe dans le droit fil de la politique qui a été menée depuis le XVe et le XVIe siècles par les humanistes de la Renaissance et leurs continuateurs de l'époque classique, politique très largement reprise plus tard par la République naissante et soucieuse de se faire partout comprendre. Naturellement, dans un tel domaine, il n'y a pas, il ne saurait y avoir d'antagonisme entre la loi et la liberté, si l'on reconnaît que le droit à sa propre lanque ou à la langue de son choix, fait partie de la liberté fondamentale de tout peuple. La loi, certes, ne peut offrir qu'une relative assistance à l'usage d'une langue : elle ne peut pas se substituer à la volonté des citoyens, mais il est fondamental qu'elle lui permette de s'exprimer, de s'affirmer. La loi a donc pour mission de protéger cette volonté lorsqu'elle existe - ce qui est incontestablement le cas dans la France d'aujourd'hui - mais qu'elle se heurte à des intérêts catégoriels qui, eux, ne prennent en compte ni l'intérêt collectif ni le bien commun.

C'est la raison pour laquelle Georges Pompidou, dont on pourrait difficilement prétendre qu'il n'était pas un libéral au sens intelligent du terme, non seulement institua en 1966 le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, et en 1972 les Commissions ministérielles de terminologie, mais favorisa l'élaboration d'une proposition de

loi "relative à l'emploi de la langue française", qui ne sera malheureusement votée qu'après sa mort, le 31 décembre 1975, il est vrai à l'unanimité du Parlement mais dans une version très en retrait sur ce qui avait été initialement envisagé. Cela en fait aujourd'hui une loi insuffisante et insuffisamment appliquée, mais qui a au moins un mérite à nul autre pareil : celui d'exister et de permettre un certain nombre d'actions, non seulement de "défense", comme le croient ou le disent quelques adversaires de mauvaise foi, mais aussi d'offensive par la diffusion des terminologies nouvelles dues aux travaux des commissions ministérielles, puisqu'elle leur donne force de loi (ce que, dans son chagrin, semble parfois perdre de vue l'Académie française).

En janvier 1976, commentant le vote de cette loi, qu'on appellera "loi Bas-Lauriol", le Premier ministre Jacques Chirac remarquait que "la qualité de la langue contribue, elle aussi, à la qualité de la vie". Elle est surtout, au même titre que la monnaie fiducière, l'une des clefs essentielles des échanges entre les hommes d'une société donnée, et entre tous les peuples qui l'utilisent, et sa dégradation est à ce titre aussi dommageable que peut l'être celle d'une espèce monétaire : André Gide, dans Les Faux monnayeurs, peignant les dérives de son époque, en avait eu l'intuition prémonitoire.

Comment se présente cette loi que le gouvernement ne manquera certainement pas, d'après les promesses de ses prédécesseurs et les siennes propres, de réformer prochainement ? S'il est vrai qu'elle est très orientée, par sa rédaction, vers la défense des consommateurs, on peut affirmer que la loi du 31 décembre 1975 ne témoigne ni d'un scrupule de purisme linguistique, ni d'un chauvinisme inhospitalier. Si, en 1539, François ler imposait la langue française comme langue judiciaire afin de protéger les justiciables qui ne comprenaient pas le latin, le législateur de 1975 souhaitait protéger l'usager qui ne comprendrait pas le document qui lui est remis, le salarié qui resterait perplexe devant une annonce d'offre d'emploi, le consommateur incapable de traduire le mode d'utilisation du bien qu'il vient d'acheter.

Ainsi, ce texte qui rend obligatoire la présence - non exclusive, il faut le préciser - du français dans la plupart des opérations de vents au public, pourrait-il être classé sous la rubrique "croit de la consommation". Ce serait pourtant en réduire considérablement la portée, en laissant de côté son objectif premier : la préservation du patrimoine linguistique de la France et, par la même, de son identité culturelle. "Si tout ce qui

est jeune, moderne et dynamique - déclarait à ce sujet M. Pierre Mauroy au Sénat en 1982 - si tout ce qui signifie technique et progrès, si tout ce qui est propre à faire rêver ne peut s'exprimer que dans une autre langue, il se crée à la limite une situation de colonisation portant atteinte à la dignité de la Nation" (2).

La création, le 7 janvier 1972 (3), de commissions de terminologie installées auprès d'un certain nombre de ministères, avait constitué la première étape de la politique de "décolonisation linguistique" que l'Etat entendait mener. Ces groupes de travail, qui sont devenus avec le temps et le succès (on leur doit de parler français en informatique) de véritables petites académies, avaient pour mission :

- d'établir, pour un secteur déterminé, un inventaire des lacunes du vocabulaire français ;
- de proposer les termes nécessaires, soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts à des langues étrangères.

Mais il ne suffisait pas de prouver que le français est apte à désigner les réalités nouvelles. Encore fallait-il permettre aux mots qui les expriment d'entrer dans le langage courant, en ne limitant pas l'obligation de les utiliser aux cas prévus par le décret relatif à l'enrichissement de la langue française qui ne vise, rappelons-le, que :

- les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres et des fonctionnaires de l'Etat placés sous leur autorité,
- les correspondances, documents et productions de quelque nature que ce soit qui émanent des administrations, services et établissements publics de l'Etat ou qui leur sont adressés,
- les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle ou bénéficiant de son concours financier à quelque titre que ce soit.

La réforme de cet arrêté (11 mars 1986) allast créer (art. 8 à 11) une commission générale de terminologie dont les fins sont ainsi définies :

Art. 3 - Il est créé au sain du commissariat général de la langue française une commission générale de terminologie, présidée par le commissaire général de la langue française

- Art. 9 La commission générale a pour mission :
- d'établir, dans le domaine du langage courant, un inventaire des termes ou expressions étrangers dont la francisation est requise et qui n'est pas étudiée par une commission ministérielle existante ;
- de statuer, dans le domaine des vocabulaires de spécialité, sur certains termes ou expressions dont le traitement rapide est requis ;
- de veiller à l'harmonisation des termes cu expressions proposés par les commissions ministérielles dans les domaines des vocabulaires de spécialité.
- Art. 10 La commission générale de terminologie est habilitée à se réunir en urgence, à la demande de son président.

<u>Art. 11</u> - La commission générale de terminologie est composée des membres suivants :

- le commissaire général de la langue française, président ;
- le secrétaire général du Haut conseil de la francophonie ou son représentant ;
- le vice-président du comité consultatif de la langue française ou son représentant ;
- le chef du service des affaires francophones au ministère des relations extérieures ;
- le représentant du ministre de la recherche et de la technologie lorsque la commission est appelée à connaître du vocabulaire scientifique, technique ou industriel ;
- le secrétaire perpétuel de l'Académie française ou son représentant ;
- le représentant de l'Institut national de la langue française ;
- le représentant du secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel.

La loi du 31 décembre 1975 allait donc aider les néologismes officiels à "descendre dans la rue", en imposant leur usage à tous les secteurs de la consommation qu'elle couvre (commerce, publicité, offres d'emploi, contacts de travail, présentation de programmes d'information et de télévision, affichage dans les lieux publics). Entrée en vigueur un an après sa publication, on ne peut pas dire que cette loi ait vu son application bénéficier du zèle immédiat des administrations qui en ont la charçe et, parado-xalement, la sensibilisation des agents de la Direction de la consommation et de la répression des fraudes - à l'objectif culturel poursuivi par le législateur et - il faut bien le dire - fort peu mis en avant par la circulaire d'application du 14 mars 1977, semble coIncider avec l'entrée sur Ia scène judiciaire d'une association privée : l'Association générale des usa-

gers de la langue française. L'AGULF, fondée par le professeur Alain Guillermou, aujourd'hui animée par son président, Michel Fichet, et sa déléguée générale, Micheline Faure, a été constituée en 1977 sur le modèle des associations de consommateurs. Elle décidait, dès 1980, de lancer une campagne de procès contre quelques sociétés contrevenantes à la loi dite "Bas-Lauriol". Elle se propose, ce faisant, d'atteindre le triple objectif suivant :

- faire savoir aux citoyens français qu'une loi leur assure le droit à l'information dans leur langue ;
- stigmatiser une certaine carence des administrations chargées de la faire appliquer ;
 - inciter les entreprises à un plus grand respect de ses dispositions.

Sur le premier point, il est indéniable que, notamment par les échos qu'ont suscité dans la presse ses actions, elle a contribué à mieux faire connaître aux consommateurs et usagers leurs droits en matière de langue. Si l'on se réfère aux rapports annuels de la Direction de la consommation et de la répression des fraudes, principal service ayant en charge l'application de la loi du 31 décembre 1975, on s'aperçoit, d'autre part, de la progression très nette de l'activité déployée par ses agents, à partir de 1980, puisque le nombre de procès-verbaux dressés sur le fondement de ce texte a quadruplé de 1980 à 1981 et n'a, ensuite, cessé d'augmenter.

Quant à la sensibilisation des entreprises, notamment des publicitaires, à leur obligation de se conformer à la loi, elle semble moins facile à atteindre. Il est vrai que la crainte d'une amende pouvant aller de 600 à l 300 f n'est guère de nature à arrêter dans son élan un publicitaire persuadé de son intérêt commercial à vanter en anglais un produit - fût-il bien français. La disparition presque totale d'annonces d'offre d'emploi en lanque étrangère pour des postes à pourvoir sur le territoire national est pourtant, sans aucun doute, à mettre à l'actif de l'AGULF, qui a fait condamner quatre entreprises qui ne s'étaient pas conformées à l'article 5 de la loi.

Cette association avait, dès le début de son action, bénéficié du soutien du Haut Comité de la langue française, que des doléances fort nombreuses rendaient témoin à la fois de la recrudescence des infractions et de la conviction d'un nombre grandissant de citoyens qu'il fallait faire quelque chose. Non seulement le Commissariat général de la langue française dès qu'en mars 1984 il succéda au Haut Comité – lui a maintenu cet appui, mais la réforme éventuelle de la loi de 1975, que j'avais, lors de ma prise

de fonction, inscrite parmi les dossiers prioritaires de mon service, me conduisit à l'associer étroitement aux travaux d'élaboration d'un projet qui serait soumis aux divers départements ministériels concernés.

L'activité judiciaire menée pendant cinq ans par l'AGULF lui avait, en effet, permis de mieux mettre en évidence les imperfections d'un texte qui, pour être notre unique garde-fou linguistique, n'en demeure pas moins lacunaire, dans des secteurs aussi importants que :

1 - La langue de travail

La loi de 1975 ne l'aborde que de façon extrêmement limitée, par le biais des contrats et des annonces d'offre d'emploi. Rien n'interdit, sur le fondement de ses dispositions, à une entreprise installée sur le territoire national d'utiliser comme langue de communication une autre langue que le français - l'anglais le plus souvent. C'est le cas notamment de la <u>General Motors</u> à Strasbourg ou de la <u>Société Philips</u> à Paris. On imagine sans peine les conséquences économiques et culturelles que peut avoir un tel phénomène, s'il n'est pas endiqué.

2 - Les marques de fabrique et les dénominations sociales

Si la marque elle-même est pratiquement intouchable, d'une part à cause des accords internationaux auxquels la France est partie, d'autre part parce que la notion d'"arbitraire" ou de "fantaisie" qui lui confère sa reconnaissance permet beaucoup de choses, il est en revanche possible de faire cesser l'abus qui consiste à assimiler à la marque des mentions informatives ou génériques telles que "full flavor" (plein aròme) pour une cigarette.

3 - Les programmes de radio et de télévision

Si besoin était de justifier des mesures qui visent à protéger notre patrimoine culturel dans un domaine aussi stratégique, il suffirait de rappeler les termes de la recommandation n° 926 du Conseil de l'Europe qui,

Considérant que :

i. *les législations nationales risquent d'être mises en échec, car les Etats membres du Conseil de l'Europe auront du mal à appliquer leurs lois nationales à des émissions de télévision étrangères ; iv. les mêmes programmes pourraient être diffusés dans une grande partie de l'Europe et, du fait notamment de la dégradation de la situation financière des organismes actuels de radiodiffusion et des tentatives de monopolisation de l'audience, la diversité intellectuelle et culturelle des Etats membres du Conseil de l'Europe risquerait de décliner;

demande

l'adoption, dans les cas où elles font encore défaut, de législations nationales régissant les émissions par satellites et par câble ainsi que par stations de radio et de télévision locales.

4 - La langue d'enseignement

La disposition que nous souhaiterions voir inclure dans une loi de défense de la langue française, ne rendrait pas, bien sûr, "hors la loi" les épreuves de langues étrangères ou régionales, ni leur enseignement. Elle ne viserait qu'à prévenir l'aggravation d'un phénomène que rien ne justifie : l'apprentissage, dans une langue étrangère, de matières qui ne soient pas la langue elle-même (économie, disciplines scientifiques, etc):

Ce phénomène fut dénoncé dès 1976 par le Secrétaire d'Etat aux Universités qui, le 30 décembre, s'adressait en ces termes aux présidents des Centres universitaires, aux directeurs des Instituts nationaux polytechniques, au directeur général du CNRS :

Mon attention a été attirée sur divers cas d'abandon de la langue française dans le service public d'enseignement et de recherche, au profit souvent exclusif de la langue anglaise. Il s'agit parfois de la formation de cadres étrangers, voire de soutenances de thèses, plus fréquemment des congrès et colloques organisés en France même, et de la publication des travaux scientifiques. Vous estimerez sans doute, comme moi, que, quelles que soient les raisons, souvent excellentes, de reconnaître l'importance de la langue anglaise dans les relations scientifiques internationales, nos institutions publiques d'ensaignement et de recherche doivent assumer pleinement le rôle primordial qui est le leur dans le maintien et le développement de la vitalité et du rayonnement dans le monde de notre langue et de notre culture. Il est de la responsabilité des institutions universitaires et de recherche de donner une formation en français aux étudiants et chercheurs français et étrangers et d'informer dans cette langue le public et les techniciens de notre pays. Il importe que le rôle traditionnellement joué par l'Université et les institutions de recherche à cet égard soit confirmé et développé.

Il me semble désormais tout à fait urgent, alors que certaines des dispositions contenues dans le projet élaboré par le Commissariat général de la langue française ont fait l'objet, de la part de divers groupes parlementaires, de propositions de loi, que le gouvernement s'engage enfin sérieusement car, ainsi que le déclarait en 1982 Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation : "L'usage de la langue est fortement conditionné par les décisions ou les non décisions des gouvernements". Cette appréciation lucide était prémonitoire, puisqu'aucun des gouvernements auxquels ce ministre appartint ne donna suite à ses promesses en ce domaine. Il est malheureusement à craindre aujourd'hui qu'il y ait, par delà les clivages politiques et les alibis partisans, un consensus certes positif lorsqu'il s'agit de se déclarer favorable à une véritable politique de la langue, mais aussi un consensus plus secrètement négatif lorsqu'il s'agit de ne rien faire ou de remettre à des lendemains indéterminés cela même qu'on avait promis de faire.

C'est pourquoi tout bilan paraît aujourd'hui si difficile à établir : on a le sentiment de n'avoir rien fait et cependant on a fait quelque chose, même si l'on n'a rencontré qu'incompréhension et ingratitude. Deux hommes d'Etat ont eu à cet égard une incontestable volonté politique, même s'ils ont été et demeurent peu suivis par leurs émules : j'ai nommé Georges Pompidou et François Mitterrand. Deux autres auront, par leur indifférence voisine de l'hostilité, fait perdre beaucoup de temps : Valéry Giscard d'Estaing et Laurent Fabius. Georges Pompidou, je l'ai dit, est à l'origine de tout ce qui existe en France en matière d'institutions et de législation linguistiques. En m'y invitant personnellement dès 1983, puis en me confiant en mars 1984 un mandat de trois ans afin d'assurer la transformation de l'ancien-Haut Comité de la langue française, un peu usé après avoir bien servi, en un Commissariat général doté de pouvoirs et de moyens accrus, le président François Mitterrand entendait non seulement continuer cette politique, mais en assurer le développement pour réocndre aux nécessités nouvelles de la francophonie qui sortait enfin des limbes. On pouvait penser qu'au moins ce domaine serait à l'abri des querelles partisanes, et l'ancien et futur Premier ministre Jacques Chirac semblait le comprendre ainsi qui, me remerciant d'un petit livre où je relatais mes difficiles combats, voulait bien m'écrire le 17 mars 1986 (on voit que ce n'est pas une date indifférente) : "L'immen~ sité de la tâche à accomplir, son urgence aussi, deviennent de puissants motifs d'une action qui doit commencer par conforter celle du Commissariat général de la langue française".

Pour ma part, sensible au malaise - scuvent feint - que provoque chez nombre d'esprits forts - qui ne laissent pas pour autant d'être confor-

mistes - l'idée prétendûment "frileuse" de défense de la lanque française, j'ai orienté les idées et les actions du Commissariat général vers une politique de fertilisation terminologique, d'une part en réorganisant et en poussant les missions des commissions de terminologie, en leur adjoignant même une Commission générale qui siège au Commissariat, d'autre part en créant un Centre de terminologie et de traduction, le Centre Jacques Amyot, dont le chef de l'Etat lui-même annonçait l'instauration lors de sa visite à l'Académie pour son trois-cent-cinquantième centenaire. C'est à ce Centre que sont reliées et c'est par ce Centre que passeront toutes les activités terminologiques rendues nécessaires par les besoins actuels de notre langue, à commencer par le réseau de néologie que viennent de créer ensemble le Commissariat général de la langue française à Paris, l'Office de la langue française du Québec et le Bureau des traductions du Secrétariat d'Etat d'Ottaus, auxquels ne tarderont pas à se joindre, à mesure, nos partenaires de la Communauté française de Belgique et nos partenaires africains (le Zaîre vient ainsi, le premier en Afrique, de créer un Office de la langue française).

Dans ses Lettres patentes pour l'établissement de l'Académie française, qui datent de janvier 1635, Louis XIII voulait que la langue française fût la plus parfaite des modernes, et plus capable que jamais de le devenir ; il prescrivait à cette fin qu'il fallait "rendre le langage français non seulement élégant mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences". Ni l'esprit ni la lettre de ce texte ne sauraient donc se satisfaire des missions auxquelles se restreint aujourd'hui, soit faute de volonté, soit faute de moyens, la commission du dictionnaire de l'Académie, puisque celle-ci n'entend plus que consacrer les usages, et encore dans le seul domaine du langage courant - que débordent très largement ce que qu'au temps de Louis XIII on appelait les "arts et les sciences", et qu'aujourd'hui on nomme les "sciences et les techniques". A ne consacrer les usages qu'avec vingt ou trente ans de retard, l'Académie française risque donc, fort malheureusement, de se condamner à constater, parfois avec regret, l'investissement progressif du français par les mots étrangers qui s'y insèrent mal à si haute dose, et la désorganisation de la syntaxe qui en résulte immanquablement, puisque des emprunts lexicaux excessifs, surtout s'ils viennent tous d'une même langue, introduisent peu à peu, dans la langue trop empruntause, et aux dépens de celle-ci, leur propre syntaxe d'origine : autant dire qu'alors, on accepte de changer de langue, ce qui est tout autre chose que de conduire son évolution dans la fidélité à son génie propre.

A cet égard, Georges Pompidou et François Mitterrand auront été les dignes continuateurs de François ler et de Louis XIII. On sait d'ailleurs

que l'Académie avait, dès 1972, donné un avis favorable à la création des commissions de terminologie, et que quelques uns de ceux qui siègent aujourd'hui dans l'illustre Compagnie étaient ministres alors - l'un des Affaires culturelles, l'autre des Affaires étrangères. Dès janvier 1986, devant la volonté du nouveau Secrétaire perpétuel de rendre l'Académie plus active, le Commissariat général s'est empressé de rétablir la coutume, tombée en désuétude pour cause d'embouteillage, qui voulait que tous les arrêtés de terminologie fussent envoyés pour avis à la commission du dictionnaire du Quai Conti, laquelle commission est désormais représentée dans toutes les commissions de terminologie, et notamment à la Commission générale où j'eus la joie, lors de sa première séance, d'accueillir mon vieil ami Jacques de Bourbon Busset, ainsi deux fois apparenté à Louis XIII.

"Un peuple qui perd ses mots n'est plus entendu de personne", a pu écrire le protecteur de l'Académie dans un ouvrage récent (4). On peut ajouter qu'alors, il ne s'entend plus lui-même et sombre dans l'autisme et la stérilité. Le service de la langue, qui est un service de la vie et des échanges, de la mémoire et de la création, est pour tout Etat qui se respecte un devoir social, et l'un des premiers. Quant à l'élégance du langage, elle n'est jamais que la récompense de son utilité et la consécration de son bon fonctionnement. Confucius, qui n'était pas un législateur excessif, disait que son premier soin, si on lui demandait de rétablir l'ordre, serait de "veiller à la bonne entente du langage".

Un peuple doit d'autant moins perdre ses mots que d'autres peuples y recourent - soit comme mayen d'expression, soit comme moyen de communication. En effet, lors même qu'il apparaît figé par la tension qui oppose les grands empires, le monde bouge insensiblement au-dedans du rapport plus subtil qui existe entre ses données historiques et géographiques. L'histoire n'est pas la seule résultante de rapports de forces, puisque ces forces portent en elles suffisamment de contradictions pour qu'elles y jouent le rôle que les religions attribuent à la providence et la philosophie au hasard. Tout essai sur la géopolitique des langues nous plonge aujourd'hui dans un monde inconnu et cependant déjà fort exploré ; au coeur de données aussi irréfutables que la jungle, chacun y projettera des connaissances qui sont un enchevêtrement de nostalgias, de désirs, de volitions qui ne seront pas moins réalles que les données les plus scientifiquement établies par les éthnologues. Ceux-ci ont redécouvert toutes les langues, même les plus réduites dans l'usage et apparemment les plus condamnées, mais rendant à chacune sa dignité à travers la découverte, l'étude de son génie propre. On parle en effet couramment du génie d'une langue ; c'est ce par quoi elle est absolument originale et absolument reliée au système de pensée et d'expression de l'homme, qu'elle révèle.

Aujourd'hui, je l'ai dit, dans une civilisation exagérément médiatisée, le rapport de l'homme avec la langue qu'il utilise est le plus souvent présenté, voire défini, comme réduit à la recherche d'un moyen de communication avec l'ensemble indistinct du monde - où l'idéal deviendrait l'établissement d'un langage absolument commun, exaltant en quelque sorte la communication aux dépens de l'expression et de la pensée même. Concourent à ce phénomène le développement de la philosophie publicitaire, avec sa-délivrance accálérée de messages dépourvus de sens, et l'illusion d'un internationalisme d'expression qui dissimule mal les prédominances qu'il favorise ou entretient. Deux grands symboles d'origine divine rendent assez bien compte de la nature inquiète, voire métaphysique, des rapports langagiers que les hommes entretiennent entre eux : l'un est le phénomène de Babel, dans le Testament, et l'autre celui de la Pentecôte, dans l'Evangile. Il faut noter que, dans cette symbolique, la rupture d'un langage commun, qui aurait prééxisté à une sorte de péché d'orqueil, n'est pas résolue par le retour à l'unité perdue, mais par le don suggéré à chacun de comprendre toutes les langues. Dans cette perspective, la réconciliation de l'homme avec lui-même ne passe donc pas par l'unification, ou l'uniformisation artificielle, de ce qui un jour s'est séparé, mais par une démarche qui devrait faire sortir chacun de soi pour découvrir l'autre, mais par la volonté de dialoguer et d'échanger. A l'universalisme impérieux des civilisations du passé, dont la nôtre, nous substituons en effet la notion de dialoque des cultures : dialoquer, c'est d'une part refuser l'uniformisation des pensées et des langages qui les expriment, c'est d'autre part ne pas s'enfermer dans ses différences ; bref, ce n'est certes pas choisir la facilité.

Il est vrai que le comportement des Français à l'endroit de leur langue demeure ambigu, tourmenté, tant soit peu honteux. Un mélange de suffisance et de démission, dirait-on, et qu'on pourrait analyser comme le refus de jouer un rôle qui ne serait plus le premier. Attitudé puérile, car s'il est vrai que la langue française a pu être en effet célébrée il y a deux siècles (en 1784), par l'Académie royale de Berlin, comme étant la "langue universelle", on oublie trop que cette universalité ne s'étendait qu'à la seule Europe, alors que le français est aujourd'hui répandu sur tous les continents et demeure la seconde langue de communication internationale - certes, après l'anglo-américain, mais en quoi cela devrait-il dissuader les francophones de tenir leur place et de répondre, en la tenant, à l'appel du monde?

En février 1986, nous avons vu plus de quarante pays se réclamant à des titres divers de l'usage du français (tous, loin de là, ne l'ont pas comme langue maternelle), se réunir à Paris pour révéler qu'en fin de

compte, il pouvait y avoir des "blocs" pacifiques - mais alors, pour servir à quoi ? A manifester, précisément, une liberté et une différence. Et afin d'envisager les moyens de les maintenir et d'en faire un outil constant de dialogue avec le reste du monde. C'est que l'universalité d'une langue comme la langue française ne se définit plus aujourd'hui par la capacité qu'elle prétendrait avoir de tenir lieu de toutes les autres, et aussi bien, je pense, aucune langue ne peut avoir cette prétention, et surtout pas l'anglo-américain qui se babélise lui-même à mesure qu'il s'étend et se déforme. L'universalité d'une langue, c'est sa capacité de donner accès à ces domaines contemporains de la culture que sont les sciences et les techniques.

En 1984, je fus conduit à présider pour la France un groupe de réflexion et d'action, constitué à l'initiative des premiers ministres français et québécois, et dont le but était d'inventorier et de définir ce que nous avons appelé "les enjeux à venir de la francophonie" (5). Ces enjeux étendent le domaine linguistique proprement dit à ceux des industries culturelles, des industries du langage, à l'informatique et à la micro-informatique : la langue française, pour demeurer vivante, devra rester présente dans tous les domaines de l'expression et de la communication qui se développent actuellement.

Afin de réussir en cela, il faut que l'image que nous avons de notre propre langue, l'image que nous en donnons, change, ou, du moins, se renouvelle. Or, si j'ose dire, l'image actuelle de notre langue est trop belle pour être honnête. C'est une image enfermée dans le passé et qui, telle qu'elle est perçue, ne suscite que de vaines polémiques entre des puristes qui voudraient interdire au français d'évoluer, de créer les mots nouveaux dont il a besoin pour vivre, et des laxistes qui trouveraient naturel qu'une langue, au mépris de son génie propre, s'ouvre à toutes les influences au point de perdre son sens et sa logique. Entre ces deux extrêmes, une véritable politique linguistique, telle que celle menée par les commissions de terminologie mises en place par Georges Pompidou dès 1972, est une nécessité encore trop mal perçue : dans le langage de l'informatique, elle a pourtant été un succès auquel le <u>Wall Street Journal</u> lui-même rendait récemment hommage (6).

Capandant, et c'est pourquoi l'espoir est permis, la francophonie est un idée neuve : en effet, qui en parlait voici vingt ans ? Mais les Français doivent savoir que, pour nombre de pays qui recourent à leur langue, celle-ci n'est pas, ou n'est plus, le drapeau d'une concuête ou d'une nostalgie ; c'est plus simplement, et peut-être plus efficacement, un outil de con-

naissance et de développement. Ou bien les francophones sauront maintenir cet outil en usage, le mettre à la portée de tous, le rendre nécessaire à ceux-là même dont il n'est pas le seul moyen de pensée et d'expression, ou bien la France verra s'évanouir la dernière chance de son vieux rêve d'universalité, et, par cette dernière démission, elle manquera aux autres autant qu'à elle-même, car en fin de compte, comme le disait Claudel, l'essentiel de ce que l'on peut apporter aux autres, c'est soi-même.

* *

Il ne suffit pas de donner à entendre que la langue française doit conserver sa place dans le monde d'aujourd'hui. Il conviendrait de définir cette place : ce qu'elle fut, ce qu'elle est, ce qu'elle peut être. Car le combat est d'autant plus difficile, d'autant plus chargé de sens qu'il se mène sur deux fronts : assurer au français sa vie de langue nationale d'un grand pays industrialisé, ce qui exige une véritable politique terminologique, et lui garder son rôle de grande langue de communication internationale, ce qui exige une politique au sens plus courant du terme – avec les moyens pour la soutenir.

Après trois années d'efforts assez solitaires pour sensibiliser les Français au destin de leur langue qu'ils ne savent pas toujours être celui de leur pensée et de leur histoire, on peut avouer l'inquiétude que recouvre le consensus apparent qu'ils expriment lorsqu'on les interroge sur la nécessité de défendre et d'illustrer ce merveilleux idiome dont ils disent plus volontiers qu'il est la langue de Ronsard, de Racine, de Voltaire que celle de l'Encyclopédie – premier grand ouvrage de vulgarisation scientifique – ou des mathématiciens modernes, fondateurs puis héritiers du groupe connu sous le nom de Bourbaki.

L'avenir de notre langue ne se ramène évidemment pas à l'état de notre culture telle qu'elle se pense et s'exprime par ses mots, qui par elle deviennent des idées. En dépit d'un nombre relativement restreint mais assez bien dispersé de locuteurs, le français demeure, nous l'avons souligné, la deuxième langue de communication internationale après l'anglo-américain ; elle entend le rester pour autant que les francophones s'en donnent la peine. A cette fin, nous disposons encore de l'un des meilleurs réseaux de diffusion qui soit au monde : va-t-il falloir organiser une souscription nationale pour qu'il ne s'effondre pas ? Et, après tout, pourquoi pas ?

Le français n'a à démontrer ses capacités d'être une langue moderne qu'aux yeux de ceux que les préjugés et l'opportunisme aveuglent au point de leur cacher que l'anglo-américain, avec la plasticité excessive et la morphologie pauvre qui le caractérise, a ses propres insuffisances qui commencent à compromettre son avenir. Le cas qu'on fait de nos emprunts à cette langue, plus nombreux que certains le disent, moins graves que d'autres le craignent, est un phénomène dû au comportement, donc à la mode, et non une maladie de la langue : on sait que dans presque tous les cas, on peut aussi bien s'en passer, ce qui ne nous dispense pas de nous en préoccuper – quand ne serait-ce qu'en se riant des pédants qui font à bon compte, avec les mots des autres, le trottoir médiatique.

La vie de la langue dont on nous rebat les creilles, c'est d'abord la vie de ceux qui s'en servent s'ils veulent encore penser avec leurs propres mots, c'est-à-dire par eux-mêmes; l'usage, dont on nous rebat non moins les creilles, c'est d'abord cette vie même de la langue à travers nos comportements, nos choix, nos idées. "Les mots, disait Jean Paulhan, sont aussi des idées". C'est simple et c'est vrai.

Le rêve français - s'il y a rêve - vaut bien, après tout, le rêve américain : non parce qu'il est le nôtre (ce qui pourrait être déjà une raison), mais parce qu'il postule un dialogue, je pense, plus authentique, plus vivant, entre les cultures, entre les grandes langues de civilisation. Au siècle de la communication en tout genre, forts de quelque expérience et de quelques amis, nous rappelons que le contenant ne doit pas réduire le contenu, les machines parlantes le message, ni le message la pensée. Nous témoignons pour une conception du monde d'après laquelle les hommes, les nations, les civilisations ont encore quelque chose à échanger dans la mesure où ils conservent leurs moyens propres de pensée et d'expression, leurs moyens spécifiques d'existence et de communication ; dans la mesure où ils réservent cette part fondamentale de souveraineté qui est une liberté.

* *

La genèse même du mot "francaphonie" est à vrai dire bien discutée, et si certains chercheurs ont pu en effet inventorier ce mot dans le texte d'un géographe du 19e siècle, ûnésime Reclus, il n'avait certes pas le sens qu'il devait prendre lors de ses premières "apparitions publiques" dans les années 60. C'est alors en effet, à l'occasion de l'accession de la souveraineté internationale de nombre de pays anciennement liés à la France, que l'idée et la réalité naissantes d'une communauté de pays ayant en commun l'usage du

français, se firent jour peu à peu et commencèrent de s'affirmer sur la scène internationale. Ainsi, la fin des empires - et la fin de l'Empire - auraient pu faire que la France se retrouve seule, repliée sur l'Europe comme au lendemain du Traité de Paris de 1763, remorquée à l'atlantisme comme au lendemain de la dernière guerre, se coupant de son avenir à mesure qu'elle rompait avec son passé. Mais au contraire - de la Nouvelle France d'Amérique, fidèle à travers tant d'épreuves, à l'Afrique profonde et éparse--, des peuples, des communautés, des hommes soudain se reconnaissent dans la pratique, l'usage, l'histoire de la langue française, et nous découvrons que cette langue n'est pas seulement la nôtre, qu'elle nous crée des obligations là où nous pensions peut-être prolonger, d'un prestige morose comme sont les beaux souvenirs, des droits acquis et usés.

Ces peuples, ces communautés, ces hommes, un à un, chacun à leur façon et par la voix de leurs chefs historiques - Norodom Shianouk, Habib Bourguiba, Léopold Sédar Senghor, plus tard René Lévesque - lancent à la France un appel pressant pour qu'elle les aide à assumer cet héritage composite de langues et de culture, qu'elle leur a souvent laissé bien malgré eux mais en quoi ils vont voir un moyen de se distinguer, de se comprendre, de se rassembler hors des clivages déjà reçus : "J'attendrai, aurait dit alors le général de Gaulle, que cela vienne d'eux". On parla dès lors de francophonie, de communauté organique, de sommet francophone ; rien n'allait de soi, rien n'allait tout seul ; que peut faire tel peuple qui n'est pas souverain, telle communauté qui n'est pas majoritaire dans son propre pays, tel homme sollicité par plusieurs appartenances ? Restait la France, habituée à être accusée de chauvinisme par une opinion publique internationale très acquise à la prédominance anglo-américaine, alors qu'au fond, le plus souvent, elle s'intimide elle-même et n'ose pas trop se montrer.

La francophonie, nous l'avons déjà laissé entendre, ne recouvre pas l'ancienne notion de l'universalité de la langue française telle que la défendait le roi de Prusse et qui reposait tant sur son hégémonie en Europe que sur une certaine prépondérance dans le monde, s'étendant à partir du grand siècle jusqu'à la fin du siècle dernier, avec ses implications (et ses revers) démographiques, militaires, politiques, culturelles; qui reposait aussi sur la diffusion de notre langue dans la majeure partie des élites cultivées de l'époque, ce qui faisait d'elle la langue des cours, de la diplomatie, des Beaux Arts, alors qu'on ne prenait nullement en compte sa survivance dans d'anciennes colonies abandonnées au cours des temps, telles que la Nouvelle-France, la Louisiane, Haîti. Enfin, cette hégémonie linguistique ne vit alors curieusement sur la puissance d'un seul pays, la France, dont la population

elle-même n'était pas entièrement francophone jusqu'à Jules Ferry : on sait que quelques années à peine après la proclamation de la langue française comme langue universelle par l'Académie royale des Sciences et des Arts de Berlin, la Convention put, lors du célèbre rapport de l'abbé Grégoire, apprendre qu'environ sept millions de Français ne parlaient pas le français.

Au contraire de ce tableau du passé, ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la francophonie apparaît comme un phénomène majoritairement extra-européen puisque la majeure partie de ceux qui s'en réclament se situe en Afrique, voire en Amérique. Elle apparaît dès lors comme une initiative commune prise sur un pied d'égalité, soit par des Etats indépendants, soit par des communautés de plus en plus autonomes, désireux de nouer des liens de solidarité et d'échange, et qui exclut l'hégémonie politique d'aucun de ses membres comme celle qu'ils apporteraient à se constituer en bloc idéologique international ainsi qu'il en existe déjà de trop nombreux. Elle apparaît enfin comme un ensemble se référant à un fait de civilisation original, ressenti comme une donnée culturelle assez nouvelle : la pratique de la langue française.

C'est une pratique qui, soulignons le, ne repose pas essentiellement sur la transformation de liens coloniaux, et cela à la différence du Commonwealth qui demeure, on le sait, une confédération étroitement liée à la couronne britannique. Ainsi la Belgique, le Canada et le Québec, les anciennes colonies belges que sont le Zaīre, le Ruanda, le Burundi, voire certaines colonies anglaises telles que l'Ile Maurice ou les Seychelles, ou même portugaises, ou encore des nations ayant par ailleurs de plus fortes appartenances que celles qui les lient à la francophonie - telles l'Egypte, la Tunisie, le Maroc - se veulent membres de cette communauté des pays ayant en commun l'usage du français. Cet ensemble ne repose pas non plus sur une communauté historique et géographique comme l'hispanidad, laquelle ne recouvre que les Etats d'Amérique latine et centrale relevant de l'ancien empire espagnol, alors que les pays s'identifiant comme francophones (à quelque titre que ce soit) sont disséminés dans le monde entier : leurs liens avec la France sont de nature si diverse qu'ils constituent pratiquement autant de cas spécifiques (Québec, Wallonie, Maroc, Vanuatu, Vietnam...). Cet ensemble ne repose pas non plus sur une solidarité politique analogue à celle qui regroupe soit les pays de l'Alliance atlantique, soit ceux du bloc qui se réclame du communisme, soit ceux des pays qui se veulent non alignés; non plus sur une solidarité économique organisée ou si peu que ce soit définie, puisque la zone franc n'en recouvre qu'une partie et que, par ailleurs, la communauté économique européenne, avec l'extension que lui donne la Convention de Lomé, n'engloce

que peu de ses membres. Il reste de cette courte exploration de quelques données objectives, que l'ensemble de ces pays souhaitant conserver en commun
l'usage de notre langue, ne se retrouvent précisément que sur le rôle international encore reconnu à la langue française et sur l'aptitude de celle-ci
à exprimer, dans le concert des nations, la pensée et les besoins des communautés humaines d'appartenances extrêmement diverses - que nous pensions ici
aux appartenances religieuse, ethnique, historique, ou politique.

* *

De ce que nous venons d'exposer, notamment en distinguant bien la francophonie de l'anglophonie et de l'hispanité, il résulte certainement une double impression d'originalité et de fragilité qui nous font nous interroger sur les enjeux à venir de la francophonie, et qui nous font mieux comprendre les raisons pour lesquelles, au cours d'une réunion historique au sommet, les Etats qui s'en réclament ont pu, pour la première fois dans une réunion de ce genre, se pencher essentiellement sur les conditions—non seulement de diffusion, mais d'exercice d'une langue donnée dans un moment donné de l'histoire. Cette démarche d'une nature politique très particulière, implique naturellement l'hypothèse où la langue française peut demeurer et veut demeurer une grande langue de communication internationale; accessoirement elle implique la volonté de la France de conserver à sa langue, puisqu'elle en demeure la principale dépositaire, les moyens de répondre aux besoins où d'autres pays sont d'elle.

Quels critères permettent aujourd'hui de définir ce qu'il est convenu d'appeler une "langue internationale", dès lors que, par le poids d'une certaine démographie, d'une certaine puissance économique, l'anglo-américain tend à occuper cette place d'une manière qui pourrait donner à penser qu'il souhaite l'occuper tout entière ? En réalité, nous ne croyons pas qu'aucune langue, si portée soit-elle par les courants du moment, puisse valablement prétendre au rôle d'unique moyen de communication internationale, sans créer tôt ou tard un phénomène soit de rejet de la part de certains utilisateurs, soit de néo-babélisation par un processus linguistique naturel. Nous sommes donc convaincus qu'il y a place dans le monde de demain, non seulement pour un certain nombre de grandes langues de civilisation pouvant servir aux échanges intercontinentaux et inter-culturels, mais nous pensons aussi que le développement des filières industrielles du langage désenclavera tôt ou tard toutes les langues, même celles qui ne sont parlées que par des peuples relativement peu nombreux ou isolés, et auxquelles l'histoire passée n'aura pas donné la chance d'être parlée sur plusieurs continents.

Dans une importante étude consacrée à la situation du français dans le monde (7), M. Michel Bruquière a naquère tenté d'inventorier un certain nombre de paradigmes qui permettent de définir les conditions cù une grande langue de civilisation peut être considérée aujourd'hui comme une langue de communication internationale qui compte. Le premier critère avancé est bien entendu celui du nombre de locuteurs, mais on comprendra très vite qu'il est tout à fait insuffisant si l'on souligne que certaines langues, comme le chinois ou le hindi, sont beaucoup plus répandues, par le nombre de leurs locuteurs, que l'anglo-américain lui-même, sans pour autant jouer le moindre rôle dans les échanges internationaux.

La francophonie, en nombre exact de locuteurs, est de toute manière très difficile à évaluer selon le degré réel de locuteurs effectifs francophones, que composeraient certains Etats qui, dans leur statut international, s'assument comme francophones ou comme utilisant très largement la langue française. A cet égard, identifier le nombre de locuteurs francophones en Afrique est extrêmement difficile selon que l'on considère ceux qui y maîtrisent effectivement notre lanque, ou le réservoir potentiel que constituent à cet égard des populations dont les Etats ont fait le choix officiel du français, soit comme lanque de communication à l'intérieur même de leurs frontières (à cause du trop grand nombre d'idiomes nationaux), soit comme langue de communication avec leurs voisins immédiats et avec le reste du monde, soit plus simplement comme langue d'enseignement, c'est-à-dire comme outil de développement et de transmission du savoir. Selon donc des évaluations, le nombre de francophones varie pratiquement du simple au double, c'est-à-dire oscille entre cent et deux cent millions de locuteurs. Mais en regard de ce chiffre relativement modeste, et qui placerait la francophonie derrière l'arabophonie ou l'hispanité, il faut considérer que 24 % d'Etats adoptent et utilisent le français comme langue officielle ou comme langue d'enseignement, et que près d'un tiers d'entre eux y recourent dans les organisations internationales.

Le deuxième critère indiqué concerne la dispersion de l'implantation géographique d'une langue : présente en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique, au Proche-Grient, en Océanie et encore tant soit peu en Extrême-Orient, la langue française est à ce titre aussi bien placée que l'anglo-américain, même si elle n'a pas sa "puissance économique". Le troisième critère est la variété ethnique, religieuse et économique qu'assume une langue donnée : à cet égard, on peut dire que la langue française recouvre des races, des religions et des niveaux de développement suffisamment variés pour témoigner de son caractère d'universalisme. Un quatrième critère se réfère à l'enseignement de la langue et à sa diffusion hors de son aire his-

torique et géographique : à cet égard, on peut même dire que la langue française est encore la mieux placée du monde par son système de diffusion (dont nous avons pourtant dit qu'il nous apparaîssait menacé). Restent deux critères ultimes et indispensables à bien définir le rôle d'une langue entre les peuples : son aptitude à exprimer tous les registres du savoir et son aptitude corrélative à être un outil de développement économique, technique, scientifique et, disons le, de "promotion sociale" à l'échelle du monde.

face au très envahissant pragmatisme anglo-saxon, quel est, de la théorie à la réalité, le chemin suivi depuis ces vingt dernières années par ce que nous appelons la francophonie - terme encore contesté par quelquesuns, pour des raisons parfois un peu littéraires, mais en fin de compte universellement admis et qui, comme tous les vrais néologismes, a déjà créé une véritable famille de mots, puisqu'on parle aussi bien, désormais, d'anglo-phonie, d'hispanophonie, de lusophonie, d'arabophonie ? Dès 1970, et dans l'optique que nous venons de définir, fut créé un organisme résultant d'un accord entre Etats, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), dotée d'un budget important, et dont la base de constitution était la volonté commune des Etats membres (certains à part entière, d'autres à titre d'observateurs) d'utiliser le français comme outil de développement, c'est-à-dire comme moyen commun d'accès au monde moderne, d'ouverture à l'espace technique et industriel.

Le président Abdou Diouf devait ainsi définir lui-même le lien nécessaire entre le français considéré comme langue scientifique et l'action terminologique, en définissant la langue française comme "langue de communication internationale et d'accès à l'information scientifique et technique, ainsi qu'à la culture universelle". Ainsi, la langue française ne peut plus être perçue comme celle d'un bloc idéologique, mais elle donne accès à ce que nous appellerons la citoyenneté mondiale : pour les pays en voie de développement qui en revendique l'usage, elle permet l'acquisition des instruments de l'émancipation économique et culturelle au sein d'un ensemble si diversifié que nul ne peut contester que les appartenances et les particularismes y demeurent respectés. Au cas du reste où certains Etats africains auraient pu avoir des doutes, et en ont eu, sur le bien fondé de leur choix, les manifestations de rues qui eurent lieu à Conakry, après la chute du régime de Sékou Touré, en faveur du retour à l'enseignement en français, purent utilement servir de point de repère ou de signal d'alarme.

La Sommet des "chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français" - formule un peu lourde adoptée pour respecter les appartenances prioritaires de certains pays comme les Etats arabes qu

le Viêt-nam - est venu à son heure, en février 1986, après une longue attente qui ne tenait du reste ni à la france ni aux pays africains, mais, comme chacun sait, aux problèmes inter-canadiens demeurés en suspens jusqu'au retrait de la scène politique de Pierre Eliot Trudeau, qu'i n'avait malheureusement jamais envisagé cette réunion internationale que sous l'angle passablement réducteur de ses problèmes intérieurs. Ce fut l'acte de naissance de la francophonie comme ensemble organique ayant la volonté politique de cogérer un certain nombre d'espaces de solidarité prioritaires, dont nous donnons les grandes lignes de force :

- l'espace de l'enseignement et de la culture
 - . création d'un baccalauréat francophone international,
 - . création d'un salon du livre francophone et d'une collection de poche populaire de cent titres d'auteurs francophones.
- l'espace de la recherche technique, de l'énergie et du développement
 - . création de centres de formation agronomiques,
 - . lancement d'un programme d'équipement en énergie photovoltaīque au Sahel.
- l'espace des industries de la lanque
 - extension au monde francophone des banques de données linguistiques sur vidéotext,
 - . prix international de l'innovation dans le domaine des industries de la langue,
 - . réalisation d'une maquette de fonctionnement de la langue pour le traitement automatique des textes.
- l'espace de la communication audiovisuelle
 - création d'une agence internationale francophone d'images de télévision pour la diffusion par satellites et la coproduction ou l'échange de programmes francophones (actualités, documentaires, fiction),
 - . renforcement et extension de TV5 vers l'Afrique.

Les pays représentés à de sommet ont non seulement convenu de se retrouver dans deux ens à Québec, mais aussi de se concerter étroitement et régulièrement au sein des organisations internationales, de qui témoigne de leur
volonté de renforcer progressivement des liens qui désormais deviennent en
quelque sorte institutionnels et quasi-permanents. Cela signifie bien que de
qu'il est de plus en plus convenu d'appeler la francophonie a vocation à devenir un espace d'équilibre multipolaire dans un morde essez tristament domi-

né par les blocs qui veulent le réduire à deux monismes à la fois rivaux et complices. Lorsque nous évoquons cette situation particulière de la francophonie, nous n'oublions certes pas l'ambiguîté de notre propre passé - d'autant qu'au cas où nous aurions tendance à l'oublier, nos rivaux comme nos partenaires ne tarderaient pas à nous en faire souvenir.

C'est ainsi que lors du sommet franço-africain tenu à Nice en mai 1980, alors que quelques semaines à peine auparavant le président algérien venait de dire publiquement "non à la francophonie en tant qu'expression du colonialisme économique et culturel", le président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, nous invitait à construire ce qu'il appelait une "Communauté organique pour le développement des échanges culturels", non sans bien expliciter cette ambiguîté de notre langue par rapport à son destin historique : "A la fois, disait le président Senghor, langue de l'aliénation [pour certains peuples] et langue de libération de nombreux peuples, le français doit à présent jouer un rôle important dans la diffusion des cultures du tiers-monde, dans les rapports nouveaux entre cultures nationales et développement endogène, entre développement socio-culturel et développement économique". Cinq ans plus tard, pour justifier l'adhésion de son pays à l'Agence de coopération culturelle et technique, le ministre égyptien Boutros Chali déclarait voir dans la langue française la "langue du non alignement". Nous savons en effet que, depuis Yalta, nous sommes entrés dans un système manichéen qui tend à uniformiser le monde plutôt qu'à l'unir : deux blocs qui ne songent qu'à réduire au-dedans d'eux-mêmes toutes les différences, voire toutes les nuances, pour se vouer à une confrontation indéfinie qui consiste à se ressembler et à se rattraper. Cette uniformisation du monde, à force de réduire les différences et d'effacer jusqu'aux nuances, tend à diminuer les échanges et laminer les cultures. A terme, ce système conduit à l'asphyxie les puissances mêmes qui en avaient d'abord tiré un profit illusoire, donc possiblement à la guerre qui est l'immanquable issue des politiques à court terme.

Il semble bien en effet que notre civilisation unidimensionnelle, née du progrès indéfini d'une économie ne se nourrissant que d'elle-même, soit vouée à la mort lente comme l'est tout corps atteint d'un cancer, victime de la prolifération sans limite d'une cellule unique aux dépens de toutes les autres. A moins bien sûr qu'une prise de conscience ne permette un retour sur soi-même. C'est pourquoi la réponse aux questions inquiétantes que nous venons de poser, est à chercher du côté de l'invention (au sens que le code Napoléon donnait à ce mot) d'un véritable dialogue des cultures qui commence par la reconnaissance de l'autonomie de la culture par rapport aux modèles économiques, même si on admet que ceux-ci, bien sûr, ne sont pas sans inci-

dence sur l'évolution même, et le rencuvellement nécessaire, de toute culture vivante.

Nous percevons bien, d'ailleurs, que la crise présente de civilisation dont nous parlons si volontiers, et que chacun ressent dans sa sphère historique et géographique respective, est au fond une crise générale d'identité, donc une crise d'universalité - l'erreur fondamentale de l'Occident étant encore, sans doute, de croire que ce qu'il a été un moment convenu d'appeler le mondialisme a quelque chose à voir avec l'universel, qu'il en serait une figure véritable ou approchante alors qu'il en est la contrefaçon et la possible mort ; que ce prétendu mondialisme est aussi factice et impérieux que tel internationalisme, à prétention idéologique, dont nous savons que lui aussi abolit la liberté de l'homme au nom d'une idée scientifique de son bonheur (car nous autres, vieilles civilisations, non encore tout à fait coupées de nos sources, savons bien que le bonheur relève de la connaissance et non de la science). Et c'est pourquoi sans doute, dans le monde antagoniste et manichéen où nous vivons à présent, nous redécouvrons à quel point les droits des peuples sont aussi essentiels que les droits de l'homme ; à quel point le premier des droits de l'homme, c'est d'appartenir à un peuple, à la culture qui le manifeste, à la langue qui l'exprime, à tout ce qui le fait participer au monde en toute souveraineté.

Certes, de quoi nous parle l'histoire ? Apparemment du choc des cultures, davantage que de leur dialogue. Mais du moment qu'il n'est pas un régime au monde qui ne se dise démocratique même s'il lui reste à l'être, nous sommes convenus de parler de dialoque là où il est encore à établir. Ce qui est vrai, c'est qu'il est d'une grande urgence, que nous ressentons tous, d'en définir en tout cas les conditions et la nécessité. Faute de quoi nous serons broyés les uns et les autres dans nous savons quel condominium à prétention universelle, héritiers de tous les rêves de monarchie universelle qui, cependant, ont tous échoué dans l'histoire. Le dialogue des cultures récuse le dialoque des blocs et nous permet seul s'en sortir. Une idée neuve comme nous parait l'être la francophonie, est un élément essentiel de ce dialogue des cultures au service de ce qu'en juin 1980, le pape Jean-Paul II acpelait, lors de sa visite officielle à l'UNESCO, la souveraineté culturelle de l'homme : "Il s'agit, disait-il, de la souveraineté par laquelle l'homme est suprêmement souverain". C'est du moins la pensée qui, à partir de cette idée neuve, nous conduit vers les chemins déjà plus difficiles de la politique internationale sans laquelle, bien entendu, nos idées, malheureusement, ne sauraient prendre corps.

NOTES

- (1) of Les Septennats interrompus, Robert Laffont éd., Paris 1977.
- (2) of Rencontre internationale sur l'application des législations linguistiques dans les pays francophones, Haut Comité de la langue française éd. ; Paris 1982.
- (3) Ce décret relatif à l'enrichissement de la langue française a fait l'objet de deux réformes : l'une du 25 mars 1983, l'autre du 11 mars 1986.
- (4) François Mitterrand, <u>Réflexions sur la politique extérieure de la France</u>, Fayard éd., Paris 1986.
- (5) "Les enjeux de la francophonie à l'horizon 1990" Rapport franco-québécois de la mission confiée à MM. Pierre Harvey et Philippe de Saint Robert par les Premiers ministres québécois et français Edition DAICADIF 61 rue de Vaugirard 75006 PARIS Tél. : 42.22.18.88.
- (6) 10 octobre 1985
- (7) of "Le français dans le monde. Langues et cultures françaises : les éléments d'une politique internationale", in Encyclopedia universalis.

RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ CRAL de Monsieur Ph. de SAINT ROBEFT

Les rapports d'un peuple avec sa langue, nous dit Ph. de SAINT ROBERT, sont toujours très complexes. A ce propos, ceux des Français avec la leur sont d'autant plus compliqués que le français a été dans le passé une langue internationale, ce qui ne semble plus être tout à fait le cas aujourd'hui. Ainsi, les Français ont parfois le sentiment qu'une autre langue, dans ce domaine, pourrait remplacer la leur, ce qui fait qu'en la matière leurs défenses immunitaires se sont affaiblies.

Pour le conférencier, c'est à partir du Traité de Versailles (rédigé, sous l'accord de G. CIEMENCEAU, à la fois en français et en anglais) que le français va cesser d'être l'unique langue de communication universelle. Ce geste va avoir deux conséquences concomitantes. D'une part, compte tenu de la puissance maritime et commerciale de l'Angleterre, la langue de ce pays va jouer très rapidement un rôle aussi important que la nôtre, et tendre, après la Deuxième Guerre mondiale, à la supplanter dans les rapports internationaux. D'autre part, il y a eu invasion de la langue française par la langue nouvellement dominante qu'était l'anglo-américain. Sur ce point, c'est surtout à partir de 1966, quand ETIEMBLE publie son livre sur le franglais, que les Français se rendent compte que leur langue est menacée.

Dès lors, G. PCMPIDOU va s'impliquer personnellement dans la défense de la langue française. Son engagement a été à l'origine de trois réformes :

1°) En 1966, est créé le Haut Comité pour la Défense et l'Expansion de la Langue Française. Ce Comité est chargé de coordonner un certain nombre d'actions concernant l'évolution et l'emploi de langue française.

- 2°) En 1972, sont instituées les Commissions Ministérielles de Terminologie. On créé ainsi, auprès des ministères spécialisés, de véritables petites académies qui essaient de trouver les mots dont la langue française a besoin pour éviter, lorsqu'un produit nouveau se présente, d'emprunter à la langue dominante.
- 3°) En 1975, l'Assemblée Nationale vote à l'unanimité la "loi relative à l'emploi de la langue française" d'après un projet élaboré par G. PCMPIDOU lui-même. Cette loi, précise Ph. de SAINT RCBERT, n'est pas destinée à protéger la pureté de la langue, mais plutôt le consommateur. En particulier, on exige que le citoyen français puisse avoir, dans sa propore langue, accès à tout ce qu'on porte à sa connaissance et qui, s'il le comprenait mal, pourrait porter atteinte à son autonomie, à son libre choix.

En 1981, poursuit le conférencier, F. MITTERRAND, cré le Commissariat Cénéral de la Langue Française, qui remplace la Haut Comité de 1972 et le Haut Conseil de la Francophonie.

La "francophonie", précise Ph. de SAINT ROBERT, est l'existence d'un certain nombre de pays ayant en commun, à des titres très différents, l'usage de la langue française. Certes, cette notion existait dans les discours depuis longtemps, mais elle n'avait pas à manifester une existence organisque et internationale véritable. En fait, c'est surtout en 1986, lors du sommet francophone tenu à Versailles et à Paris, que ce phénomène a véritablement émergé. Cependant, souligne le conférencier, en aucun cas il ne faut comparer cet événement au Commonwealth. En effet, ce dernier ne rassemble et n'a jamais rassemblé que d'anciennes colonies britanniques, tandis que lors de la première Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français les participants étaient loin de n'être que d'anciennes colonies françaises. De plus, ces participants se sont véritablement préoccupés des conditions dans lesquelles une langue - qui n'est pas forcément la leur - pourrait continuer à donner accès à l'"universel".

Ph. de SAINT ROBERT conclut en disant qu'une langue universelle est celle qui permet d'appréhender tous les domaines modernes de la culture, y compris les sciences et les techniques. Mais en aucun cas, la vocation à l'universel ne signifie qu'une langue peut se substituer à toutes les autres. Ph. de SAINT ROBERT est persuadé qu'aucune langue, pas même l'anglo-américain, ne peut avoir cette prétention dans le monde d'aujourd'hui.

DISCUSSION CONSÉCUTIVE A L'EXPOSÉ de Monsieur Ph.de SAINT ROBERT

- F. POULON: Aujourd'hui, après trois cent cinquante ans d'existence, à quoi sert l'Académie Française?
- Ph. de SAINT ROBERT : Son rôle est quelque peu désuet, d'un côté, parce qu'elle manque de moyens, de l'autre, parce qu'elle est coupée des réalités sociales.
- F. POULON : Le Service de la Langue Française peut être envisagé soit comme un service défensif, soit comme un service plutôt offensif. Entre les deux, que retiendriez-vous ?
- Ph. de SAINT ROBERT : Ce service comporte deux aspects indissociables :

 il a à la fois un rôle de défense de la langue française et un
 rôle d'enrichissement du vocabulaire de cette langue. Mais il
 n'a aucune autorité en dehors de nos frontières.
- M. ROBINE : Je voudrais faire deux remarques.

La première se fonde sur un article de J.-M. ROUSSEAU (1) dans lequel il montre que, parmi les coûts d'usage d'une langue, il y a un "coût d'apprentissage" et que cet apprentissage se fait à rendements décroissants. En d'autres termes, si on nous oblige à étudier des mots anglais pour utiliser des choses qui existent déjà en français, il arrivera un moment où il sera inutile d'apprendre le français, car ce sera un coût supplémentaire, un coût de luxe.

⁽¹⁾ ROUSSEAU (J.-M.): Aspects marchands et non marchands de la langue bretonne, Collection des Travaux du Séminaire DECTA III, Tome III, 1981-1982.

Ma deuxième remarque concerne un problème de droit. Dans votre texte, vous écrivez qu'une amende pouvant aller de 600 à 1300 F n'est guère de nature à arrêter dans son élan un publicitaire persuadé de son intérêt commercial à vanter en anglais un produit - fût-il bien français". J'ai l'impression que cette amende sanctionne une peine correctionnelle, avec pour conséquence que l'amende n'est pas cumulative. Or - et c'est là un des vices de cette loi - il aurait mieux valu en faire une contravention prononcée par le tribunal de police, car, dans ce cas, l'amende serait prononcée pour chaque exemplaire du journal contenant l'annonce en question. Et là, on aurait un système réellement répressif.

- Ph. de SAINT ROBERT: Je sais que cette loi est insuffisante et trop peu appliquée. Il existe un projet de réforme, mais il est enterré depuis trois ans. Il faut bien voir que, lorsqu'on aborde le problème de protection de la langue française, on se heurte à d'innombrables groupes de pression considérant que l'on porte atteinte à leurs intérêts.
- F. POULON : Selon vous, toutes les langues sont menacées, y compris l'angloaméricain. Pourriez-vous vous expliquer sur ce point ?
- Ph. de SAINT ROBERT: Pour moi, l'anglais est victime des facilités qui lui ont valu son succès. Je m'explique. Ce qui a fait le succès de cette langue, c'est qu'il y a une puisssance les États-Unis qui véhicule une langue très facile, en ce sens qu'elle a une syntaxe à peu près inexistante et une plasticité lexicale totale. D'autre part, l'avenir linguistique du continent américain, compte tenu de l'évolution démographique, est l'espagnol. Cela signifie que l'américain, en Amérique Latine, risque d'être submergé par l'hispano-américain.

- A. MATTIO: Pour beaucoup, le français est une langue difficile à apprendre.

 Ce préjugé ne risque-t-il pas de compromettre l'avenir de notre langue dans le monde?
- Ph. de SAINT ROBERT: Je rejette cet argument. Par exemple, le japorais est la langue la plus difficile du monde, et pourtant le Japon est le pays technologiquement le plus avancé de la planète.

 Donc, les Japonais, en apprenant leur langue, ne perdent pas leur temps.

A mon avis, dans quarante ans, les locuteurs de langue française ont plus de chance de se comprendre - du fait de la syntaxe difficile du français - que ceux de langue anglaise. De plus, l'anglais étant une langue très peu "marquée", elle est plus difficile à lire, par une machine, que le français.

- D. ROY : Faut-il souhaiter une langue européenne pour faire face à l'anglais ? Et laquelle ?
- Ph. de SAINT RCBERT: Les faits ont déjà répondu à ce grand problème. Jusqu'à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun, le français était la langue de travail des Communautés Européennes. A partir de 1973, l'anglais a pris progressivement une place équivalente au français.

Certes, le français est encore très pratiqué, mais surtout par des fonctionnaires d'un certain âge, qui occupent des postes importants et qui - eu égard à ce que j'ai dit précédemment - sont francophones. Seulement, aujourd'hui, on demande aux nouveaux fonctionnaires de connaître leur langue plus une autre qui, très souvent, est l'anglais. Et donc, le français, progressivement, se trouve battu en brèche dans un lieu qui était un de ses derniers bastions. A cela vient s'ajouter le fait qu'en Europe, plus qu'ailleurs, l'enseignement du français a reculé. De ce fait, l'avenir du français, sur le Vieux Continent, est remis en question.

- Néanmoins, il reste peut-être une solution : décréter le bilinguisme. Autrement dit, imposer deux langues de travail : le français et l'anglais.
- N. POUTON-LAFAYE : Dans la politique de défense de la langue française, n'y-at-il rien à faire sur le plan de l'audio-visuel, car c'est cela qui nous envahit le plus ?
- Ph. de SAINT ROBERT: Là, je me suis trouvé fort démuni. En effet, la loi sur la communication, votée par le précédent gouvernement, ne donnait pas la possibilité au Commissariat de la Langue Française d'intervenir auprès des présidents de chaînes. De plus, les journalistes considèrent que, s'il y a un domaine dans lequel ils doivent être indépendants, c'est leur façon de parler.
- M. ZERBATO: Quel est le véritable problème du français?
- Ph. de SAINT ROBERT: Je crois que le franaçais est d'abord une langue écrite, et que nous avons tendance à la parler comme nous l'écrivons. La crise du français, c'est qu'elle devient une langue davantage parlée qu'écrite, et que nous avons aujourd'hui tendance à l'écrire comme nous la parlons.
- F. POULON: A propos de la francophonie, vous nous avez dit que la langue française ne nous appartenait plus en propore. Mais alors, comment concilier cette attitude généreuse avec la lutte contre l'anglo-américain?
- Ph. de SAINT ROBERT: Ce que je veux dire, c'est que la langue française est devenue autant la propriété des autres pays qui parlent français que la nôtre. Nous ne sommes pas autorisés à dicter à ces pays le français qu'ils doivent utiliser. Cependant, nous devons envisager avec eux l'évolution de la langue pour qu'il n'y ait pas de divergences importantes.

- M. TERKEMANI : A mon avis, en Afrique du Nord, compte tenu de l'arabisation, il y a une détérioration de la qualité de la langue française.
- Ph. de SAINT ROBERT : Je suis d'accord avec vous. Mais je sais aussi qu'en

 Tunisie où il y a eu une vague d'arabisation on vient de

 rétablir l'enseignement du français dansle primaire.

 Cependant, d'une manière générale, le problème n'est pas irréver
 siblement réglé ; car il demande une volonté polique et des efforts
 de part et d'autre .
- F. POULON : Comment voyez-vous l'avenir de la langue française dans le monde ?
- Ph. de SAINT ROBERT: Je pense qu'il faut être lucide. Actuellement, le français est la deuxième langue de communication internationale. Et selon moi, c'est une position sur laquelle il vaut de se battre car elle n'engage pas que nous.

UNIVERSITE DE BORDEAUX : FACULTÉ DES SOIENCES ECONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986-1987

THÈME GÉNÉRAL : LA FRANCE VASSALE

LA FRANCE DES MEDIAS
ET LA VASSALITÉ NATIONALE

par

Bernard NOTIN

Maître de Conférences à L'Université de Bordeaux I

Mardi 5 Mai 1987 Salle E. 330 à 16 heures 30

Etre Européen c'est vouloir uniquement, fondamentalement, la liberté de l'Europe.

Michel JOBERT Vive l'Europe libre (Ramsay, 1984)

Contre les intellectuels et les administrateurs se dressent les poètes et les héros.

Régis DEBRAY

<u>Le Scribe</u>

(Grasset, 1980)

Introduction

Les médias désignent, étymologiquement, les moyens de communication entre les hommes. Ceux-ci se caractérisent, au sein du vivant, par un développement physiologique retardé et une juvénilité persistante. Entre l'univers et l'homme doté d'un corps et d'un cerveau, des "relais" sont nécessaires. La culture joue ce rôle en fournissant les outils qui permettront aux hommes d'agir et de prendre position dans l'environnement. Ainsi se définissent dans la perspective anthropologique, les médias. Le corollaire immédiat de cette fonction d'entremetteur établit que les outils de la médiatisation nous modifient, car toute variation de la perception du monde transforme notre rapport à celui-ci.

Ces principes généraux, Mac LUHAN les appliqua au traitement des mass media au cours de la décennie 1960-1970. Après lui on accepta de considérer que "les médias sont importants ... par leur mode technique en lui-même : la même idée, ou parlée ou écrite, ou écrite à la main, ou dactylographiée, ou imprimée, ou ronéotypée, ou télégraphiée, ou entendue à la radio, au téléphone, au magnétophone, ou représentée à la télévision ou au cinéma, n'est plus vraiment la "même idée", et inversement, le cinéma ou la radio peut "dire" n'importe quoi, c'est toujours essentiellement du cinéma ou de la radio" (1).

Si les procédés de communication structurent la sociabilité et la culture, il faut aussi envisager la relation inverse, car la culture et la socialité ne se réduisent pas à des moyens de communication. Le signe et le sens s'influencent, sans s'absorber. Une illustration sémiologique exposera les niveaux d'analyse concernés.

⁽¹⁾ Raymond RUYER: Les nuisances idéologiques. Calmann-Lévy, 1972, p. 228.

La spécificité des mass média repose sur trois pôles : le support lui même, imace et/ou son ; les stratégies de production ; les stratégies de réception. Le pôle ÉMISSION rappelle que tout message résulte d'un travail réalisé en deux temps : le choix de ce qu'il faut faire (travail de conception), puis la réalisation. Le pôle RÉCEPTION met en jeu la faculté de percevoir, et sollicite le jugement. Bien sûr, les phénomènes d'émission et les faits de perception ne se correspondent pas nécessairement. Cette présentation sémiologique incite à envisager l'étude des médias à partir d'une logique d'interdépendances. Il existe tout d'abord une dynamique fondée sur l'articulation technique/usage. Une innovation technologique rend possible le développement des médias en multipliant les usages ; on observe ensuite une dynamique sociale "interne", qui relie la technique au contexte social. Oue fait la société des techniques de communication ? A travers ces deux dimensions nous verrons apparaître, soit explicitement, soit en filigrane, la question de la vassalité. Dans l'ordre technoéconomique, elle concerne les agents qui innovent et/ou contrôlent les moyens de communication. Au plan socio-économique, on peut la voir sourdre à l'interface entre technique, économie, système de valeurs. La vassalité dans ce dernier cas renvoie aux hommes qui évoluent au sein de cette nébuleuse, et aux valeurs qu'ils promeuvent ou étouffent. La complexité d'une telle cuestion nous conduira à l'illustrer par l'étude d'une dimension fondamentale de la vie en société : la fonction politique.

I - TECHNOLOGIE MÉDIATIQUE : LA FILIERE ELE C TRONIQUE

La technologie de la communication connut une première phase d'innovations au début de XXème siècle (1). La seconde se déroule actuellement avec la rencontre des télécommunications, de l'informatique, de l'audiovisuel (2) et l'avènement des réseaux télématiques. Les médias

⁽¹⁾ Rappel : - création de documents sonores en 1878 : le phonographe.

⁻ création de documents visuels animés en 1895 : le cinéma.

⁻ diffusion à distance en 1897 : la radio.

⁽²⁾ L'ensemble regroupe : ordinateur, téléphone, télévision, câble, satellite.

représentent une industrie dont les enjeux s'analysent en termes de normes industrielles, d'innovations, de parts de marché, d'emploi.

En électronique, la France est encore bien placée. "Ses forces résident pour l'essentiel dans les télécommunications, la télématique et l'électronique professionnelle (où les systèmes d'armement occupent un rôle central)" (1).

Si notre pays fut, en Europe, le pionnier en matière de télécommunications spatiales, ce fut pour au moins trois raisons (2) : les communications avec nos départements d'outre-mer ; la sécurité des transmissions militaires, une meilleure communication entre entreprises. Mais la ventilation du chiffre d'affaires mondial de l'électronique est moins rassurante (3) : la moitié pour les américains, et un cinquième seulement pour l'Europe communautaire, pourtant plus peuplée que les États-Unis. En fait, dans l'industrie électronique, tout n'est pas fondamental. Or, dans les domaines les plus novateurs, la France n'est souvent que spectatrice (4). Premier jeu dans lequel notre intervention est marginale : les circuits intégrés, domaine des japonais et des américains. Or le développement des télécommunications et de l'informatique

⁽¹⁾ A. Mattelart - X. Delcourt - M. Mattelart : La culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale. La découverte 1984, p. 72.

⁽²⁾ Cf. Françoise HARROIS-MONIN : Les satellites de communication. Dans : Le choc des média. Hors série Science et Vie n° 152, Septembre 1985, pp. 120-125.

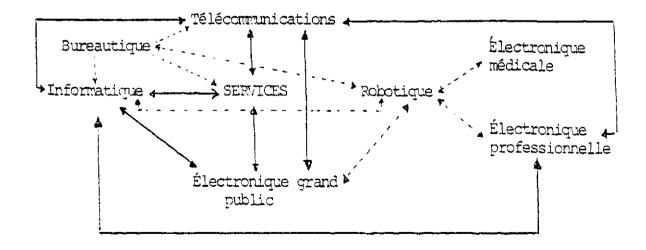
⁽³⁾ Cf. Michel RICHONNIER: Les métamorphoses de l'Europe. Flammarion 1985, p. 145.

⁽⁴⁾ Nous nous inspirons largement ici du travail de Michel RICHONNIER: cp. cit... Notamment chap. 6: Le Yalta des industries d'avenir; pp. 123-177.

en dépend. Deuxième jeu dans lequel nous nous sommes effondrés après vingt années d'activité : l'informatique. Les États-Unis ont envahi la France. Le chiffre d'affaires d'IBM est le double de celui de Bull et presque la moitié des commandes publiques s'adresse à IBM. Au troisième jeu grand public de l'électronique domestique, les gagnants sont japonais. Il n'est pas inutile de rappeler que les magnétoscopes Thomson (VHS) ne sont assemblés en Europe que depuis 1985. Quant aux composantes ...

Le domaine des télécommunications n'est pas non plus à l'abri de surprises. La technologie à venir doit permettre la transmission simultanée de la voix et des images. L'amortissement des frais de recherche-développement nécessitera un vaste marché. Avec quels partenaires, la C.G.E., qui dirige le secteur téléphonique français, espère-t-elle accroître sa part du marché ? Avec A.T.T.

Tout le monde s'accorde pourtant sur le même constat : il n'existe plus qu'un marché, gigantesque. L'ancienne distinction entre traitement de l'information (activités associées au travail de l'ordinateur) et domaine de la communication (centraux, réseaux, transmissions) a vécu. Tout cela est désormais unifié, regroupé. Le schéma suivant décrit la filière électronique actuelle et, en pointillé, les développements à venir.



Au sein d'un tel ensemble, la France ne peut qu'espérer maîtriser certains pôles et, surtout, choisir ses partenaires. Cr l'industrie française a préféré, massivement, la colonisation nippo-américaine à l'alliance avec des partenaires européens. Cette situation trouve son origine dans deux aveuglements. Première assertion, maintes fois lue et entendue : ce n'est ni "naturel" ni facile de coopérer entre Européens à cause du poids du passé. La rivalité entre États met du temps à s'estomper. De plus, la coopération européenne coûte cher. Les centre d'études et de recherches s'éparpillent sur plusieurs pays et les économies sont plus concurrentes que complémentaires. Enfin, la coopération provoque, à court terme, des effets pervers en réduisant l'emploi dans certaines récions au profit d'autres zones.

La seconde assertion repose sur un calcul économique apparemment cohérent mais cependant bien naïf. Une entreprise française de taille respectable dans la filière électronique se doit de valoriser son potentiel technologique et d'accroître sa part de marché mondial en signant soit avec un "grand" américain pour accéder à son marché, soit avec un japonais pour bénéficier de son savoir-faire. Pourtant, le calcul est faux. Les intérêts cécpolitiques des Américains et/ou des Japonais sont totalement opposés à ceux de l'Europe, qui constitue un enjeu, un marché à accaparer. Rien ne serait plus redoutable pour les États-Unis que la montée en puissance d'une Europe industrielle qui les dominerait par l'effet multiplicateur des dépenses de recherche, d'un vaste marché, d'une main-d'œuvre qualifiée. Aussi, les accords Franco/U.S.A. et Franco/Nippons ne sont bien souvent du'une façon de désarmer les Français. Par exemple, l'informatique mariée en 1975 avec Honeywell se trouva fort dépourvue en 1983 lorsque Honeywell annonça la commercialisation des ordinateurs japonais. Maigre consolation : nous ne sommes pas les seuls "maris trompés". Olivetti fut roulé par ATT dans un accord aux termes duquel ATT paya, comme convenu, les ordinateurs Clivetti destinés au marché américain, mais les laissa prendre la poussière sur les rayons de son centre de stockage. La carrière américaine des ordinateurs italiens resta une de ces chimères que les Français s'entêtent à poursuivre.

La filière électronique française a un point fort : le couple fusée/satellite. La coopération européenne a fonctionné dans ces deux domaines lorsque les intérêts militaires français s'accordèrent à la politique industrielle des "créneaux" de l'ère giscardienne et aux intérêts industriels allemands.

Mais la technologie des communications n'est pas qu'un enjeu industriel. Elle pose aussi et surtout la question des programmes que véhiculeront ces canaux de distribution. L'offre sera-t-elle suffisante ? Autrement dit, existe-t-il une industrie française des programmes au niveau requis ? Qui fabriquera l'information diffusée ? D'après F. BALLE, "dans l'industrie des messages, l'oligopole est la situation la plus fréquente" (1). Les marchés de la presse, du film, de la télévision s'organisent sur ce schéma dont les économistes affirment qu'il implique au moins trois conséquences significatives : la sensibilité des acents aux réussites et échecs des concurrents ; la prudence vis-àvis des forces incontournables : gouvernements, clients attitrés ; le fait que "chaque entreprise a le souci de satisfaire les exigences les plus nombreuses, parfois les plus disparates, afin de s'attacher la clientèle la plus vaste possible"(2). Selon cet auteur, le conformisme, l'auto-censure, prouvent que la structure oligopolistique pousse à la banalisation. Cela est certes vrai, mais pour comprendre le type de messace banalisé que véhiculent les croupes multi médias en France, encore faut-il brosser un rapide paysage des décideurs, des réseaux, des groupes qui agissent au sein de cette structure. Les fluctuations actuelles du paysages médiatique français incitent à la prudence dans la description des réseaux . L'expérience mérite cependant d'être tentée en supposant que les solidarités médiatiques se sédimentent lentement, et que les compétences, une fois acquises, affirment leur prégnance rendant longtemps.

⁽¹⁾ Francis BALIE : Médias et société, Montchrétien, 1984, p. 163.

^{(2) &}lt;u>Ibid.</u>, p. 167.

II - LES AFFINITÉS MULTIMÉDIATIQUES : QUI CONTRÔLE LES GROUPES FRANÇAIS

L'État actuel et les perspectives futures de la technologie des communications suggèreraient, en première analyse, que depuis les années soixante un saut qualitatif a été réussi : la presse écrite, radiophonique et télévisée, et la publicité, fondues en une seule masse irisée, nous apportent la connaissance du monde et de l'histoire en train de se faire. Or, paradoxalement, la sous-information rècne. "Des continents entiers sont redevenus inconnus ; aux anciennes taches blanches céographiques ont succédé les immenses zones de silence sociologique et politique qui sont en même temps des zones d'informationfiction" (1). Sous-information d'une part, information-fiction d'autre part. Nous n'avons aucune raison de douter des propos tenus par les journalistes eux-mêmes sur la mise en scène à laquelle ils se prêtent. On croyait que la mission d'un journal était de rapporter des faits. Erreur profonde. Les journalistes ont inventé "un art nouveau, filon exploité depuis des années avec une discrétion remarquable : le bidon" (2). Dès lors, les centres de production, leur contrôle, ne peuvent être néglicés. Un panorama des liaisons entre croupes de communication a été tenté (3). Il met bien en évidence la concentration du capital. Entre l'État et les groupes reposant sur des affinités religieuses, protestantes ou judaïques, l'essentiel de la propriété de la Presse, de la Padio, de la Publicité, du Cinéma, de la Télévison, est rassemblé. Pour comprendre un tel phénomène, il faut articuler trois types d'explications.

⁽¹⁾ Edgar MORIN: Pour sortir du vingtième sicèle, Nathan, 1981, p. 26.

⁽²⁾ Marie-Odile DELACOUR - Yves WATTENBERG: Dix petits tableaux de moeurs journalistiques, MEGRELIS 1983. Les auteurs furent journalistes à LIBÉRATION.

⁽³⁾ Il prend pour socle initial le schéma de F. BAILE : cp. cit... p. 180. Il a été complété par des informations tirées de la presse et de H. COSTON : La forture anonyme et vagabonde. Publications H.C. 1984.

- 1°) La décennie soixante-et-dix s'inscrit dans la société comme la phase d'émergence d'une catégorie sociale dont le capital est fondé sur le diplôme. Ce phénomène sociologique eut de nombreuses répercussions dans le domaine médiatique : création d'une presse pour les cadres, fondation de clubs pour "responsables", à l'intérieur desquels ces catégories se gargarisent d'efficacité gestionnaire et critiquent la fonction politique. Cette nouvelle classe montante "demande" des commentaires, des opinions. Ces membres valorisent leur propre personne dans leur travail et, par extension, dans l'environnement. Il leur faut dire quelque chose sur tout, avoir l'impression de ne pas avancer au sein d'un océan d'incertitudes. Les medias privilégieront ainsi, peu à peu, le commentaire, de préférence à la simple description des faits. La figure de l'idéologue ou du prédicateur se trouve au centre d'une telle configuration.
- 2°) La guerre de 1935-1945 a été racontée et commentée, depuis l'armistice, par les groupes vainqueurs, selon une logique binaire : Bien-Mal. On sait que, pour l'essentiel, la moralisation des conflits dérive de la mentalité des Lumières, les révolutionnaires de 1789 ayant joué abordamment de ce levier puissant. La dissolution de la figure changeante de l'adversaire dans celle de SATAN connut une accélération sensible avec l'alliance objective des deux vainqueurs : États-Unis et Union Soviétique.

Pour les États-Unis, la seconde guerre mondiale s'envisagea dès le début sous l'angle d'une guerre idéologique puisque, officiellement, "la promotion internationale de la philosophie démocratique américaine constituait l'unique but de leur engagement contre le fascisme" (1). Le parti communiste français, une fois la guerre froide instaurée, servit de repoussoir systématique pour la classe politique dont les campagnes électorales reposaient sur l'anti-communisme, alors que le

⁽¹⁾ Yves EUDES : La conquête des esprits. L'appareil d'exportation culturelle américain. Maspéro, Cahiers libres, 1982, p. 105.

milieu intellectuel, Jéduit par la version idyllique du "résistant", jetait l'anathème sur tout discours qui n'aurait pas été formulé par un homme "de gauche". La mise en place, en France, de réseaux fondés sur des solidarités religieuses à valeurs universalistes pourra se revendiquer ainsi, d'abord d'un marxisme "critique", puis d'une social-démocratie indépassable, à partir des années quatre vingt.

Récemment, le romancier, essayiste et journaliste Guy HOCQUENGHEM (1) a dévoilé le processus par lequel la nébuleuse des clercs "de çauche" s'est reconvertie dans la nouvelle cléricature ; la défense de l'ordre établi. "Mitterand, c'est Louis XVIII. Et nos çauchos repentis, les Fouché et les Talleyrand sans élégance de cette restauration. Restauration de tout ce qui avait été constesté, nié, aboli ... Comme dans la France de la Restauration du XIXème siècle, l'ançlomanie, l'américanophilie, la reaçanophilie sont le modèle pour la droite et la cauche" (2).

On observe ainsi, en cette fin de siècle, que les groupes médiatiques dérivent, très logiquement, de binômes successifs non antinomiques, contrairement à ce que l'on a pu parfois s'imaginer. Le binôme gaullisme/communisme d'après querre a marqué la radio et la télévision. Le couple libéralisme/socialisme ne caractérisa Mai 68 que superficiellement. En profondeur, la conception judéo-chrétienne de l'homme et du monde inspire l'ensemble de l'establishment socio-humanitaire. L'internationalisme rèque, et les internationalistes sermonneurs ont investi dans la production et la diffusion d'une morale unique : les droits de l'homme.

⁽¹⁾ Guy HOCQUENCHEM: Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary. Albin Michel, 1986.

⁽²⁾ Nous ne pouvons résister au plaisir de citer le portrait-robot du renégat tel que le décrit HOCQUENCHEM: "Il a le nez de GLUCKSMANN, le cigare de JULY, les lunettes rondes de COLUCHE, le bronzage de LANG, les cheveux longs de BIZCT, la moustache de DEBRAY, la chemise ouverte de BHL et la voix de KOUCHNER".

3°) La France est entrée dans l'américanosphère . La stratégie américaine de colonisation culturelle a porté ses fruits. Par une osmose lente mais efficace les valeurs-clefs de la société américaine ont taraudé la culture européenne.

Trois forces entrèrent en synergie. Les pressions militaires, les pressions commerciales et financières, l'auto-subordination des classes dirigeantes par intérêt. Disons, pour mémoire, que les États-Unis consacrent à peu près 50 % du budget de la défense à l'achat de nouvelles armes, à la recherche et à la construction militaire, demandant à l'Europe de contribuer beaucoup plus à l'entretien des forces, c'est-àdire à l'intendance. Or, aux U.S.A. comme ailleurs, "la course à la technologie repose en grande partie sur les commandes militaires" (1). L'ordre bipolaire est la configuration qui perret à l'Amérique de jouer le rôle de nation pilote. Les géopoliticiens, tel Mary KALDOR (2), qui exposent la problématique des rapports de force dans la durée, rappellent que l'Amérique a voulu jouer, au XXème siècle, le rôle de l'Angleterre au XIXème siècle, et supprimer toute forme de compétition entre les blocs pour pouvoir les dominer. Avant l'OTAN par exemple, en 1949, J. F. DULLES déclarait : "Je ne connais aucun responsable officiel, militaire ou civil, dans ce gouvernement-ci ou dans un autre, qui croit à de quelconques intentions soviétiques de conquête militaire". On peut soupçonner, avec quelques raisons, que la menace soviétique est surtout évoquée pour garantir la cohérence d'un ensemble hétéroclite de nations que

⁽¹⁾ J. CRAPIN: Forteresse America. Grasset, 1984, p. 84.

⁽²⁾ Mary KALDOR: The desintegrating west. Harmonds Worth, Penguin books, 1979.

l'Amérique peut ainsi dominer (1). Les pressions économiques et financières ont commencé dès la création du FMI dont l'organisation fut marquée par l'influence des banques américaines. Les schémas de KEYNES et de WHITE écartés, le modèle d'internationalisation des capitaux resta seul en lice, donnant la possibilité aux banques d'effectuer de fructueuses opérations. Ainsi un afflux de capitaux spéculatifs n'avait pas à être contrôlé "sauf exception". De même, l'absence de Banque Centrale internationale pour créer la liquidité internationale publique et la distribuer aux différents pays permit au dollar d'acquérir une importance qui "explique que les chocs économiques et financiers domestiques américains exercent une influence disproportionnée sur le marché et que la politique économique américaine, incertaine et très variable, transmette ses propres oscillations au marché financier transnational" (2). Les activités commerciales s'internationalisèrent aussi sous la poussée américaine. Le thème de prédilection qui sousle processus réactualise la thèse du XVIIIème siècle, thèse du "doux commerce" (3).

⁽¹⁾ Le général anglais Sir John HACKETT, dans son livre de guerrefiction: La troisième guerre mondiale, termine le scénario en exposant clairement la logique bipolaire. L'OTAN est vainqueur du pacte de Varsovie. L'URSS s'effondre à la suite d'une révolution intérieure. La menace soviétique disparaît et l'Europe s'aperçoit qu'elle n'a plus besoin d'être protégée. La présence des USA ne se justifie plus. Il ne leur reste plus qu'à envahir l'Europe ...

⁽²⁾ Marcello de CECCO: Relations financières internationales et transnationales. Revue française d'économie, Vol. I, n° 1, Eté 1986, p. 123.

⁽³⁾ Expression empoyée par Albert O. HIPSHMAN: L'économie comme science morale et politique. Etude n° 1, Gallimard/Le Seuil, 1984.

Selon cette théorie, l'échange international est facteur de paix, en ce sens que chacun est obligé de prendre en compte les intérêts d'autrui. "Le marchand et le producteur devaient supplanter le guerrier, en répandant la prospérité par application des règles simples : fabriquez beaucoup d'objets utiles, échangez-les à leur prix. Le monde, oubliant les nations, connaîtra le bonheur"(1). Le glissement des produits matériels aux produits culturels, de la défense des intérêts de l'Occident à la promotion de l'interdépendance en faveur de la morale judéopuritaine, s'inscrit dans le paysage médiatique actuel. La "libre circulation de l'information" inspirée directement de la thèse du doux commerce n'a cessé de servir d'instrument de guerre contre les moyens de communication non américains.

Dès février 1945, à la Conférence internationale de MEXICO, les réseaux de communication d'Amérique Latine passèrent sous le contrôle des Américains Ces derniers savaient aussi ce qu'ils faisaient "lorsqu'ils mirent comme préalable au plan MARSHALL le contingent annuel de leurs films imposé aux distributeurs franaçais. L. BLUM s'y laissa prendre, qui signa distraitement en 1946 un accord qui allait assurer aux films made in USA plus de 50 % des recettes de salles de cinéma françaises" (2). La stratégie a changé, mais le but demeure le même. Pour ce faire, soit l'industrie médiatique US installe des filiales en Europe, soit elle propose des participations financières. La coopération ainsi prônée devient, peu à peu, de la domestication consentie au nom de ses propres intérêts commerciaux et financiers. Le cinéma n'est point exclusif de ces comportements. La radio a appliqué le système américain dès que la "libéralisation" le rendit possible : "Music and News and Pub". La trilogie du bonheur. Les magazines hebdomadaires de la presse écrite :

⁽¹⁾ F. PERROUX: Dialogue des monopoles et des nations, P.U.G., 1982, p. 102.

⁽²⁾ Paul BEAUD : La société de connivence. Média, médiations et classes sociales, Aubier, 1984, p. 183.

l'Express, le Point, le Nouvel Observateur, "ont imposé en France la formule du magazine américain Time ou Newsweek" (1). Le jeu de ces trois phénomènes d'après-querre éclaire la position vassale des groupes multimedias. Il pèse sur la France à la fois les "passions" morales, véhiculées à travers le monde via l'Amérique appuyée par des relais tantôt aborigènes tantôt allogènes, et le jeu des intérêts liés aux processus de mondialisation des techniques, des produits, des informations. Mais ceux-ci ne sont pas susceptibles d'expliquer, par eux-mêmes, les caractéristiques des réseaux décrits dans le graphique. Le pôle production de l'univers médiatique intègre aussi une catégorie spécifique d'individus : les journalistes. Le "type-idéal", au sein de la profession, met en scène les informations. Pourtant, le milieu journalistique s'interpénètre de plus en plus avec une autre sphère : l'enseignement. De ces rapprochements de plus en plus intenses suinte la figure du logocrate.

III - LA FIGURE DU LOGOGRATE

L'afflux des étudiants à l'université a transformé le rapport des forces entre grades universitaires, et rendu nécessaire un recrutement élargi de cadres enseignants. A partir des années soixante, des disciplines s'autonomisent : sociologie, psychologie, etc ..., qui ont en commun de ne pas recruter à travers des concours traditionnels, car elles ne s'enseignent pas dans le secondaire. Il s'institue aussi des modes de recrutement et des comportements nouveaux. Notamment, "à tous les prétendants pressés qui, contre le cycle de production long et l'investissement à long terme, ont choisi la production à cycle court dont la limite est l'article de quotidien ou d'hebdomadaire, et donné la priorité à la commercialisation au détriment de la production, le journalisme offre un recours et un raccourci" (2).

⁽¹⁾ Jacques THIDAU : L'indépendance nationale et les communications de masse. Dans : Les conditions de l'indépendance dans le monde moderne, Cujas, 1977.

⁽²⁾ Pierre BCURDIEU: Homo Academicus. Les éditions de minuit, 1984, p. 149.

Il semble que l'opposition entre producteurs à cycle long et distributeurs à cycle court n'exclue pas des formes de complémentarité et de complicité pour valoriser le rôle social de l'intellectuel. Ces liens s'explicitent à travers deux schémas : en termes de marché, suivant la logique développée par R. BOUDON (1) ; en termes d'émancipation du pouvoir laïc spirituel, d'après l'analyse de R. DEBRAY (2).

Le champ intellectuel est encombré de "choses" indéterminées, produits plus ou moins frelatés d'intellectuels surtout journalistes ou de journalists plutôt intellectuels, avec toutes les nuances intermédiaires possibles. Dans le monde des intellectuels, on incline à brouiller les hiérarchies, "les rapprochements souvent saucrenus qui en résultent ont pour effet d'assurer la consécration par contagion de toute la catégorie des intermédiaires entre l'écrivain et le journaliste" (3). Ces intellectuels, d'après BOUDON, s'adressent à un marché triple : le marché des Pairs, spécialistes de la même discipline ; le marché des classes moyennes intellectuelles exerçant au sein d'appareils politico-économiques : syndicats, partis, groupes pour lesquels les idées, les mots, sont valorisés en eux-mêmes, sans que les contraintes du premier marché s'imposent ; un vaste marché appelé "Le public", ensemble hétéroclite de lecteurs et "voyeurs", plus ou moins attentifs aux usaces sociaux de la science sociale. L'évolution de l'université d'une part (nombre d'étudiants, matières enseignées, groupes d'enseignants) et les transformations de la demande sur les marchés II et III d'autre part ont suscité des incitations à la reconversion du marché I vers les deux autres. Dans ce mouvement, le journaliste-écrivain-universitaire, l'intellectuel médiatique, conquièrent peu à peu, leur indépendance vis-à-vis de l'intelligentsia

⁽¹⁾ Raymond BOUDON: L'intellectuel et ses publics; les singularités françaises. Dans: Français, qui êtes-vous?, sous la direction de J.-D. REYNAUD et Y. GRAFMEYER. Paris. La documentation française, 1981, pp. 465-480.

⁽²⁾ Régis DEBRAY, Le scribe, Genèse du politique, Grasset, 1980.

⁽³⁾ Pierre BOUPDIEU, op. cit., p. 278.

à cycle de production long. Ces journalistes ... râtinés d'autre chose sont en effet investis du pouvoir de critique, de célébration, à travers l'espace médiatique, et exercent, par ce fait même, une influence de plus en plus difficile à néglicer même si, simultanément, les plus grands intellectuels affectent toujours de les mépriser. Certains universitaires ont d'ailleurs contribué, par leur comportement, à légitimer le verdict des logocrates médiatiques. SARTRE, par exemple, remarque P. BOURDIEU, s'est en partie lié au champ médiatique pour bâtir son image, donnant à celui-ci une reconnaissance appréciable.

Derrière ces effets de contacion et ces stratégies d'acquisition d'une influence "symbolique", joue, en profondeur, la dialectique du pouvoir laïc, "rapport constant et inverse entre le poids symbolique du pouvoir politique et le poids politique du pouvoir symbolique" (1). La période post-soixante-huit au cours de laquelle le pouvoir politique s'est dégradé en simple gestion administrative (en pensée, en parole, en action) libère la demande sociale qui se tourne vers "le petit maître-qui-penseorand " (2). "Un pouvoir politique qui ne fait plus rêver suscite, pour occuper le vide onirique, le retour ... du mégalomane à tendances oraculaires" (3). Le ressort profond des logocrates, faire à tout prix de l'ordre et trahir ou se renier au rythme, mouvant, des phases molles et dures du nouvoir politique, joue à plein pour vassaliser ce groupe. Après la phase marxisante au cours de laquelle les logocrates ne connurent plus que les infrastructures, le grand capital, les appareils idéologiques d'État, etc ..., les mêmes plus quelques autres se coulent dans de nouveaux habits, toujours diaprés, ceux des hiérodules du libéral-socialisme (ou socialo-libéralisme). Les journalistes qui comptent lisent massivement la presse anglo-saxonne (4). Dans les radios et télévisions, le sondace mêne la danse.

⁽¹⁾ Régis DEBRAY : Le Scribe, Le livre de poche, 1983, p. 122.

⁽²⁾ Ibid., p. 139.

⁽³⁾ Toid., p. 139.
(4) Cf. L'excellente étude de Rémy RIEFFEL : l'élite des journalistes, P.U.F., 1984.

France-presse, seule agence multinationale d'origine française dans le domaine de l'information est de plus en plus dédaignée par la majorité des membres de l'élite journalistique pour qui "la suprématie de l'Agence France Presse dans la collecte de l'information n'est pas un gage de liberté, mais au contraire de standardisation et d'uniformisation de leur travail" (1). Quels sont les concurrents ? Le britannique REUTER, les américains Associated Press et United Press International (2). Le milieu journalistique, globalement, bascule d'autant plus facilement d'un marxisme mal digéré à un libéralisme non tempéré que son recrutement a connu des phases d'ouvertures bien délimitées dans le temps, ce qui lui assure une certaine homogénéité, et qu'un petit nombre d'entre eux sert de "quide" à l'ensemble de la profession (3). Les réseaux journalistiques français sont toujours conditionnés par la seconde guerre mondiale et le mouvement soixante-huitard. Ces deux vaques expliquent l'existence d'une assez grande homogénéité dans la perception du rôle du journaliste et dans les crovances internes au membre de la profession. Les écoles de pensée type URIACE, les clubs politico-technocratiques style Jean MOULIN, les affinités électives, qui se trouvent au principe de différentes revues, furent les lieux de cornivences entre le personnel médiatique et les nouvelles couches technocratiques dont le poids s'accrut après la guerre. A la génération "soixante-huitarde" la synergie entre gestionnaires culturels et intellectuels de second rang s'explique aussi par une formation de plus en plus semblable, celle de l'école des sciences politiques.

⁽¹⁾ R. RIEFFEL, op. cit., p. 111.

⁽²⁾ Remarque: U.P.I. se vend "par appartements" depuis 1985.

⁽³⁾ Nous reprenons ici le travail de Rémy RIEFFEL, op. cit.

Les opinions des journalistes se forment essentiellement à partir des confrères. Selon RIEFFEL, le mimétisme et la lecture fragmentaire en diaconale favorisent l'homogénéité du milieu. Mais le ciment profond de la profession est à chercher dans le fait que "les journalistes de l'élite croient au bien-fondé de certaines valeurs" (1). Au moment de son enquête, les thèmes de prédilection portaient sur : le pluralisme, le refus du conflit, la tolérance. L'effet de génération joue donc à plein. Après le militantisme d'après-querre et le happening de mai 1968, la convivialité sert de plus grand dénominateur à l'élite journalistique qui bascule tranquillement d'un universalisme à l'autre. Le "bricolage idéologique" (2) défini par le souhait, irréalisable, de fusionner la pratique scientifique (appel aux sciences humaines) et le vermi philosophique (parler de tout) se traduit aujourd'hui en France par la coalescence d'une technocratie désabusée affichant un libéralisme mondialiste, et de "supporters" du moralisme universaliste. Tous s'affirment reliés à la philosophie des lumières dont ils utilisent le vocabulaire, sans voir que les mêmes mots, à deux cents ans de distance, ont changé de sens. Par là, affirme DEBRAY, "l'intellectuel sans foi ni aloi, sans odeur ni racine, circule de par le monde comme l'argent, étranger aux patries et aux valeurs sacrées du sentiment " (3).

Il existe donc des phénomènes propres à la production médiatique française. Elle recèle trois traits principaux :

- Une technologie bipède : un pied en France, l'autre aux Etats-Unis :
- Des propriétaires de groupes médiatiques aux affinités religieuses marquées ;

Rémy RIEFFEL, op. cit., p. 184.
 Titre d'un ouvrage de F. Bourricaud : Le bricolage idéologique, essai sur les intellectuels et les passions démocratiques, P.U.F., 1980.

⁽³⁾ Résis DEBPAY : Le Scribe, p. 300.

- Des logocrates bifides: une partie haute qui se déverse dans le champ plus large des discours et pratiques non universitaires, une partie basse qui se faufile par l'intermédiaire des nouvelles couches sociales à base de capital culturel vers une reconnaissance de leur rôle de clerc. Le chemin des deux groupes est balisé par différents réseaux : l'officiel (université, grandes écoles, etc ...) l'historique (guerre Mai 1968), l'idéologique (valeurs universitaires). Les chaînes qui lient ainsi entre eux les milieux médiatiques n'autorisent que difficilement des approches culturelles et géo-politiques d'essence européenne et française. Le filtrage opéré par les réseaux, la stratégie d'influence menée par les Américains, les intérêts personnels des logocrates génèrent des effets d'Allodoxia : on prend pour de simples préoccupations humanitaires des valeurs exogènes à l'Europe. Le public est encouragé à prendre la réussite de certains comme le fait du mérite là où quelques folliculaires donnent, par intérêt de groupes, la prime à l'ilote (exemple caractéristique : le hitparade). Ces jeux ne sont pas sans effets sur l'ensemble sociétal puisque la communication est l'un des moteurs de la "machinerie sociale". A travers quelques exemples, nous établirons les voies d'influence.

IV - LA PROSPÉRITÉ DES VICES

Les sciences humaines ont vocation, entre autres, à rendre visibles et explicites de s phénomènes que la simple observation individuelle confine au secret. Les économistes, à la suite de Mandeville, s'investirent dans la révélation de ces paradoxes qui transforment les vices privés en vertus publiques.

Le siècle des lumières, période de grande foi rationaliste, laisse transpirer une fascination pour les sciences de l'homme dans lesquelles l'homo est universel sur le socle des valeurs européennes. Mais les délires nationalistes s'accompagnent de zones d'ombre et sont susceptibles, par hétérotélie, de se résorber dans leur inverse : la déraison.

L'auteur de Justine ou les malheurs de la vertu a pu jouer, avec lucidité et bric, du processus de réversion. La sceur de Justine, Juliette, Agnat spéculaire, prospère grâce au vice.

Un type donné de société, capitaliste, urbaine et bourgeoise, au sein de laquelle le solipsisme baigne tous les discours peut, sous certaines conditions, aboutir à la répudiation la plus radicale de l'individualité. Le "divin marquis" fut le premier à le comprendre. "Dans une société qui réduirait la raison à un simple calcul, celle-ci ne saurait imposer aucune limite à la poursuite du plaisir, ni à la satisfaction immédiate de n'importe quel désir, aussi pervers, fou, criminel ou simplement immoral qu'il fût" (1). Au sein d'une société, la prospérité de certains groupes serait-elle mieux assurée par le vice ? Sous cette forme, la question n'a aucune connotation péjorative. Mais la sociologie des effets pervers porte le soupçon plus avant. Certains groupes auraient-ils partie liée à la prospérité des vices, dans le moment même où ils s'affirment techniciens (ou commutateurs) de la communication rationnelle entre les hommes ? Autrement dit, la médiation générale, la communication comme alibi culturel, favoriserait-elle la germination de cuscutes délétères ? Peut-on comprendre cela si on refuse de se référer, en même temps, aux noumènes de la modermité, aux alibis d'une eurythmie sociale liée au "progrès" de la communication, voie nécessaire que les seules forces réactionnaires peuvent refuser ? Ou bien, moins lisible mais plus fondamental, est-ce l'articulation des techniques de communication, des intérêts économiques et des valeurs dominantes qui expliquent cette germination ? Patauceons-nous en réalité dans une configuration incoercible, une ra-

Pataugeons-nous en réalité dans une configuration incoercible, une ragougnasse difficile à filtrer ?

⁽¹⁾ Christopher LASCH: Le complexe de Narcisse, Laffort, 1981, p. 103.

courants et influences, qui traversent un milieu social ne le peuvent qu'après filtrage par cette censure sociologique. Aujourd'hui, les médias remplissent cette fonction. Les catégories politiques et les stratégies des décideurs ont nettement évolué sous leur influence. Le passé est devenu silencieux et l'avenir sans visage. Seul l'instant compte. La concentration de l'attention sur certaines personnalités démultiplie le phénomène charismatique. A l'ascension des personnes répond la désacrégation du civisme. Le discours politique à l'heure médiatique est plus que jamais déconnecté des catégories du "vrai" et du "faux". Les décideurs jaspinent dans un brouillard séraphique : le plausible. Le jeu politique baigne de plus en plus dans l'irréalité. "Lorsque politiciens et administrateurs n'ont d'autre but que de vendre au public leurs qualités de dirigeants, ils se privent de références intelligibles à partir desquelles ils pourraient déterminer les objectifs de certaines politiques et en évaluer l'échec ou la réussite" (1). L'utilisation des medias rapproche la politique et le spectacle, les déclarations et la propagande. Les techniques publicitaires, dès lors, se généralisent. En concentrant l'attention sur des individualités, les techniques publicitaires empêchent les groupes humains d'affronter des réalités désacréables. Le fait d'étaler les états d'âme des politiciens détourne de la nécessaire distanciation, de la réflexion prospective sur les conséquences de ce qui est dit. Au cours de cette opération, naît l'anamorphose du politique. Les difficultés, réelles, pour situer les lieux du pouvoir politique sont métamorphosées en théories du complot, en ressentiment. La fonction politique perd sa dimension transcendantale de discours sur les valeurs communes d'un groupe, au profit d'une mise en scène de "pseudo-crises" que les leaders seront aptes à juguler.

⁽¹⁾ Titre de l'ouvrage récent de Marcel GAUCHET. Gallimard, 1985.

Cette orientation, trop cénérale, doit être explicitée pour vérifier son bien-fondé sur quelques exemples fragmentaires. Dans un pays qui recourt à l'élection comme procédure de choix d'une partie des décideurs, le parancon le plus lisible se dévoile en décortiquant le "désenchantement du monde" (1). La médiation du politique contribue à accentuer certains traits pervers de ce processus de long terme. Un second modèle, connu sous l'appellation de syndreme du spectateur, illustrera la nouvelle problématique du réel et ses conséquences : l'homochromie.

Médiation politique et vassalisation des élites

Partons d'un constat, largement cartagé : les théories individualistes du contrat social sont apparues à peu près au moment où le pouvoir "absolu" se mettait en place. "Au miroir du pouvoir d'un, c'est l'économie symbolique du pouvoir de tous qui prend corps" (2). L'individu de ces théories, citoyen indépendant de sa communauté, dérive de la position du croyant, personne déliée du monde par l'engagement envers l'autre monde. Mais l'âge du discours sur la liberté individuelle se caractérise surtout par un renforcement sans précédent des instances publiques. La diversité des facteurs susceptibles d'expliquer cette concomitance (nécessité de gérer le changement, principe de la souveraineté du peuple) ne doit pas conduire à négliger, dans l'ordre social, ce que Pareto a si parfaitement analysé : les raisonnements faux ont droit de cité, parfois même sont préférés à une démarche logique car "les idées dominantes à quoi l'on attribue plus ou moins le succès ne triomphent pas en raison de leur contenu intrinsèque, mais en vertu de la délibération de ce qui les contenait" (3). Les transformations sociales et politiques renvoient à des sollicitations qui n'acquièrent l'efficacité maximale qu'en un moment privilégié : celui où le milieu devient conducteur. Jules MCNNEROT rappelle que dans toute société il existe une censure sociologique s'exerçant sur la diffusion, la circulation, la manifestation de la pensée, voire sa production. Les "pressions",

⁽¹⁾ Titre de l'ouvrage récent de Marcel GAUCET, Gallimard, 1985.

⁽²⁾ M. CAUCHET, op. cit., p. 65.(3) Jules MONNEROT, Intelligence de la politique, T. II, PARETO-FREUD, Gauthier-Villars, 1978, p. 203.

Les discours à base d'intentions morales se substituent aux analyses des actions entreprises. Ainsi "le public peut oublier de demander des comptes à un politicien riche et puissant si ce dermier sait étaler ses sentiments devant des inconnus" (1).

Les medias jouent au total un rôle fondamental dans le déclin de la vie politique. Ils rendent superflus tous contacts entre groupes sociaux différents et le spectateur, entité abstraite, écoute passivement les discours, "sait" beaucoup de choses, mais n'agit plus de façon politique. Le public est dissuadé de juger sur les actes et la fonction politique, n'a plus vocation à traiter les problèmes importants d'une collectivité envisagée comme un tout. La médiatisation du politique contribue à vassaliser cette fonction à la morale et à affaiblir l'esprit public.

Le syndrome du spectateur (2)

D'acteurs culturels, les hommes deviennent de simples spectateurs d'un jeu qui se déroule au-delà de l'écran. "D'où la résignation, l'inaptitude à l'action qui caractérise le psychisme des "spectateurs" et particulièrement celui des générations récentes. Le subjectivisme prend des proportions d'autisme ; l'individu se croît, grâce à son système de médiatisation domestique, autosuffisant et se coupe toujours davantage du monde vécu" (3). Ce syndrome révèle le type d'enjeu pour lequel s'affrontent les producteurs médiatiques : la définition du réel.

⁽¹⁾ Richard SENNETT: Les tyrannies de l'intimité. Le Seuil, 1979, p. 218.

⁽²⁾ Cf. Guillaume FAYE et Patrick RIZZI : vers la médiatisation totale. Revue Nouvelle École, n° 39, Automne 1982, p. 16.

⁽³⁾ Ibid., p. 16.

Les appareils médiatiques les plus utilisés: T.V., radio, sont "intimistes" et isclent l'individu de tout milieu chaotique et traumatisant. Il est possible de voir toutes les difficultés d'une trajectoire humaine, mais elles ne sont pas physiquement vécues. L'apprentissage du réel cède le pas aux définitions abstraites et changeantes. Dès lors les medias fonctionnent comme moyens d'influence d'une partie de la société sur l'autre. En accaparant le rôle d'émetteur d'opinions légitimes, en définissant in abstracto un réel imaginaire, ils prolongent le censorat du langage et des idées. Le pouvoir des medias est donc un pourvoir culturel profond qui cpère à la façon de l'enseignement. Il définit les situations, les modes de pensée, le vocabulaire utilisé. Il renvoie à toute la problématique de la vassalité culturelle que nous illustrerons par l'archétype des débats politiques : l'immigration et la société multiraciale.

La société multiraciale qui s'installe en Europe résulte d'au moins trois facteurs dont les effets se cumulent : la décolonisation, l'immigration de main d'œuvre, la démographie différentielle. Aucun gouvernement européen n'a de politique face à cette situation car les procédures bureaucratiques et les réglementations multiples rendent inopérantes les décisions.

De plus, aucune doctrine claire n'a été formulée. Ainsi un phénomène qui intéresse la société dans son ensemble n'est pas traité par l'instance dont la fonction est pourtant d'incarmer la collectivité. On observe, dans cet exemple, une application de la vassalisation culturelle. La dérive de la fonction politique vers une vaque morale universelle impulsée par la médiatisation permet, d'une part, un guidage idéologique culpabilisant, d'autre part rompt, lentement, le lien culturel entre générations. Cette tentative de programmer l'ammésie culturelle en Europe utilise le vecteur privilégié des droits de l'homme. Depuis 1977, ce thème est utilisé systématiquement par les États-Unis pour promouvoir leur image. Avec lui, ils tentent de se présenter comme le parangon de

de la culture du monde entier (1). Pour l'imposer, le secteur médiatique pratique la "séduction" publicitaire, l'adhésion musicale, "pipe" les mots, voire recourt à la rhétorique d'intimidation (2).

La séduction publicitaire prend la forme de slogans (ex. touche pas à mon pote) et copie les techniques du marchéage. Pour leur campagne publicitaire de 1985/1986 les textiles Beneton affichèrent toutes les variétés de "couples mixtes" (3). Les vêtements Lévis rééditèrent la même opération : un petit garçon blanc tient par la main une petite fille noire. Ils sont vêtus de salopettes LEVIS. La publicité prend donc en charge le discours internationaliste, dévoilant explicitement la différence entre les deux conceptions de la culture : celle qui parle de produits et d'individus "en soi", apatrides et interchangeables ; celle qui parle du peuple et de ses valeurs, qui est matrice d'appréhension du monde. Le cinéma s'y investit lui-même intensément. De Jean MARAIS jouant le rôle du grand-père d'un métis dans "Lien de Parenté" à l'inénarrable "beauf" du président, responsable du Train d'enfer, les trois mêmes procédés médiatiques sont à l'oeuvre (4) : aresthésier l'intelligence par la rhétorique, accroître la crédulité par l'image,

⁽¹⁾ Il fut créé, à cette époque, l'institute for international human rights, à vocation mondiale, mais dont l'action s'exerce surtout contre les pays communistes et/ou nationalistes, cf. Yves EUDES, ouv. cit ...

⁽²⁾ Il faudrait aussi étudier la façon dont ce thème est "imposé" à l'école. On se souviendra qu'il existe déjà une circulaire Chevènement allant dans le sens de ce type de propagande pédagogique.

⁽³⁾ La campagne de Beneton a été réalisée par l'agence de publicité Eldorado (groupe Havas) dirigée par Pacha Bensimon et Françoise Aron. Elle a obtenu à cette occasion un grand prix international de créativité publicitaire. Le directeur du groupe Havas a déclaré qu'une telle campagne visait aussi à accompagner et à renforcer deux courants du monde contemporain qu'il fallait encourager : la multiracialité et l'américanisme.

⁽⁴⁾ François BRUNE: Le bonheur conforme, Gallimard, 1985, p. 135 et s.

susciter et manipuler l'émotion. On remarquera par exemple dans les publicités à finalité prosélyte, l'emploi systématique de l'infinitif: ce "mode intemporel et impersonnel confère à la phrase une valeur immuable, qui ne vient de personne et s'applique à tout le monde" (1). L'adhésion musicale joue depuis longtemps un rôle essentiel dans la colonisation culturelle. L'hypersthésie multiraciale s'est accentuée à partir de 1955, date symbolique, année où Richard BROOKS choisit la chanson "Rock around the clock" pour le générique du film Graine de violence, mettant en scène une bande d'adolescents de toutes races (2). Le rock'n roll réunit des éléments de culture noire ("une manière très expressive et directe d'aborder le thème sexuel, en rupture avec tous les usaces antérieurs de la société blanche")(3) et de culture blanche (les "bienfaits" de la société américaine). Sa pénétration en France rencontrera quelques obstacles liés notamment à la vitalité de la "chanson française" (4). Mais le rock sera finalement la "conscience de classe" des adolescents. A partir des années soixante-quinze, les adultes reprendront l'initiative musicale. Le disco nous immerce de façon permanente : magasins, rues, plaçes, lieux de travail. Un véritable bain de sons rythme, à 120 pulsations minute, notre vie. Pour la musique comme pour les séries télévisées, la Publicité sert de référence. Il faut "retenir l'attention en créant un maximum d'événements techniques (ie: artifices visuels et/ou sonores)" (5). L'utilisation du nythme sert de crampon : il assure l'adhésion. Mais "un peu de rythme dynamise ;

⁽¹⁾ F. BRUNE, op. cit., p. 137.

⁽²⁾ Cf. Paul YCNNET, jeux, modes et masses: 1945-1985, Gallimard, 1985, chap. 3, Rock, pop, punk, p. 145 et suivantes.

^{(3) &}lt;u>Ibid.</u>, p. 156.

⁽⁴⁾ Y. MONTAND - G. BECAUD - J. GRECO - J. BREL - G. BRASSENS - Les frères Jacques, etc ..

⁽⁵⁾ A. MATTELART : De l'usage des médias en temps de crise, Alain MOREAU, 1977, p. 18.

trop de rythme mécanise " (1). L'attention, ravie, déconcentre.

La "bouçeotte" mentale sclérose les voies du raisonnement logique :

le même rythme secoue la planète et les vibrions n'ont pas besoin

de culture. L'ambiance trépidante euphorise et intègre les adolescents

du monde entier dans une transversalité sociale de masse (2).

Dernière technique d'imposition, à l'usage des classes moyennes intellectuelles, l'intimidation avec (ou sans) mots "pipés". Sous la désignation de "trahison des clercs", Philippe Beneton décrit ces pratiques (3) : la dérive du signifié, l'éristique compulsive. Notamment, l'idée d'égalité est dévoyée par les chantres de la multiracialité.

Dans sa version européenne classique, l'égalité se fonde sur la qualité de citoyens. Ceux-ci détiennent des droits politiques égaux en vertu du fait qu'ils appartiennent à la même communauté nationale et populaire. Or les médias pratiquent la juxtaposition, l'équivalence, l'asyndète au détriment de la causalité. L'égalité des citoyens est posée équivalente à l'écalité des animateurs et l'égalité des chances est juxtaposée à l'égalité des résultats. La liberté est assimilée à l'absence d'interdictions et les discours camouflent soigneusement la différence essentielle entre interdictions et empêchements. Les illustrations de cette corruption du vocabulaire seraient infinies. La orande misère intellectuelle accompagne ces termes qui "nimbés de brouillard mais riches de connotations ont souvent valeur d'arguments, notamment pour les demi-intellectuels pour qui les mots sont tout" (4). Des mots à signifié ductile, des phrases à fonction incapacitante : la rhétorique d'intimidation joue alors à plein. L'intimidation vise à "disqualifier une interprétation sans avoir à la réfuter" (5).

⁽¹⁾ F. BRUNE: le borheur conforme, op. cit., p. 260.

⁽²⁾ On perçoit ici en quoi la notion de temps est fondarentale pour la transnationalisation des produits culturels. La pulsation du disco ne s'articule pas aux rythmes du Sitar et du Santur. Dans le domaine télévisuel, il est souvent reproché aux séries françaises d'être trop lentes. A MATTELART indique que "la série Marco Polo a fait l'objet d'un nouveau montage, plus accéléré, pour le public nord-américain habitué à la force de frappe du rythme publicitaire" (Dans : La culture contre la démocratie ? op. cit., p. 182).

⁽³⁾ Philippe BENETCN: Le fléau du bien. Essai sur les politiques sociales occidentales. Laffont, 1983, 3ème partie, La trahison des clercs, pp. 238-289.

^{(4) &}lt;u>Ibid</u>., p. 269.

⁽⁵⁾ Ibid., n. 271.

Trois moyens s'enchaînent ou se combinent dès qu'il est question de société multiraciale. On peut s'en prendre tout d'abord à la personne de l'auteur. C'est le soupçon, qui discrédite. Ainsi celui qui parle ou écrit est accusé et dénoncé comme "raciste". Deuxième figure : s'en prendre aux intentions coupables que l'on attribue à la personne. Un universitaire américain, T. Sowell, en a subi, avec humour, les effets. Grand spécialiste des problèmes ethniques, son travail insiste sur le rôle fondamental des différences culturelles dans l'explication des écarts de "résultats" entre groupes. Certains suggérèrent qu'il était stipendié. Or, Sowellest à la fois noir, né dans un ghetto, et sans fonction politique à laquelle "aliéner" son analyse.

Dernière manifestation fréquente ; la disqualification d'une argumentation par la fonction objective qu'on lui prête. Il faut ici subordonrer le vrai à l'utile, ce qui conduit par exemple à interdire en France les enquêtes sur les ethnies, sur le châmage différentiel, sur les questions d'éducation, etc ...

Un certain nombre de ces techniques médiatiques furent rassemblées, au sein d'un slogan bien diffusé: touche pas à mon pote. Ne prenons pas en considération le problème du préalable à toute étude portant sur ce thème. Dans le milieu médiatique, la logique binaire, celle qui permet de mettre en œuvre les forces du bien contre celles du mal, joue à plein. Le bon camp est défini par la nébuleuse SOS Racisme/Union des étudiants juifs de France/Lique communiste (et ses métastases)/Grand Orient.

Toute version différente incarme le MAL, rallie le camp "raciste" et doit être dénoncée pour ses intentions coupables. Sautons cet obstacle pour étudier le slogan lui-même. Nous y retrouvons à la fois une conception de l'égalité, un choix des mots, une forme grammaticale qui entendent dicter au public des comportements, le mettre sous tutelle idéologique, faisant fonctionner en pratique ce que J.-L. TALMON nomma la "démocratie totalitaire" : celle qui, par les médias, développe le psittacisme et l'idéologie du spectacle. D'abord, ce slogan se veut désinvolte et familier,

alors que le processus de civilisation en Europe développa la politesse, code impersonnel destiné à éviter les relations douleureuses, fratricides, associales entre des individus trop intimes. Ensuite la formule affirme, implicitement, que personne ne "vaut" mieux que le pote. L'égalité que l'on croît y trouver est fallacieuse. Elle abaisse tout le monde au niveau du pote, soit, à la limite, au degré zéro de la culture et de la citoyenneté. Les immigrés de la deuxième génération, les bœurs, en donnent de fréquents exemples : ils acquièrent comme sociabilité celle à laquelle ils peuvent s'élever sans efforts : le disco, le restopouce, la civilisation des objets. Le slogan, de forme impérative, impose une relation univoque. Personne ne doit toucher le pote. Il suppose dès lors que ce dernier, soit ne se conduira jamais mal (est-ce crédible ?), soit que les "devoirs" et les "obligations" dépendent de la race. Le pote, de par sa race, n'est pas soumis aux mêmes contraintes que les autres. L'antiracisme a ici de forts relents de racisme.

L'exemple des tribulations d'un problème tel que celui de la société multiraciale, lorsqu'il passe par les canaux du filtre médiatique, est significatif du travail intellectuel nécessaire pour démontrer, analyser, reconstruire les arguments, les pseudo-démonstrations, toute la panoplie dont usent les intellectuels médiatiques "producteurs de biens de culture moyenne et de haute vulgarisation, intermédiaires pressés de tirer les profits immédiats de leur contrebande culturelle" (1).

S'il est possible de traiter, cas par cas, les slogans, films, publicités etc ... l'ensemble nous submerge. On est débordé, et le suivisme par apathie le dispute à l'inertie par indifférence.

⁽¹⁾ P. BOURDIEU: Homo Academicus, op. cit., p. 158.

La transmutation du Politique et la vassalité culturelle sont donc bien les enjeux médiatiques essentiels. A travers la diversité des secteurs et des techniques offertes par les médias, certains groupes cherchent à obtenir l'abdication de valeurs qui ne leur conviennent pas. Le pouvoir des médias est en mesure de faire prospérer le vice, celui du renoncement, de la déculturation, de la mort des Dieux, car, en profondeur, c'est de cela qu'il s'açit.

CONCLUSION

Une observation de la France médiatique offre un modèle réduit de la plupart des transformations de notre société. Les technologies de la communication, qui nous servirent de point de départ, ont un caractère transversal : elles perforent, taraudent, destructurent et restructurent autour d'elles, érigées en nouvelle colonne vertébrale de la "techno-culture de masse" (1). Un processus de cette ampleur n'est plus perçu si on le décompose pour distinguer les techniques elles-mêmes des producteurs et des consommateurs : usagers et/cu citoyens. A l'inverse, le sujet est trop polymorphe pour donner lieu à une réflexion d'ensemble pertinente. Nous avons donc choisi la thématique de la vassalité entendue au double sens d'obéissance à un souverain étranger et d'assuje ttissement à des valeurs n'appartenant pas à notre biotope. L'étude de la technologie, des groupes multimédias, des logocrates a permis de relever trois formes de vassalité : celle qui résulte de la géopolitique des relations Est-Ouest depuis 1945, celle qui s'est cristallisée dans le vide intellectuel d'après-querre, par la rencontre "monstrueuse" d'un universalisme abstrait et de groupes légitimés par leur rôle supposé dans la Résistance. Cette vassalité marxienre a pu se retourner en son contraire, la vassalité américanolâtre, à travers la continuité du message internationaliste et la prise de conscience, par les nouvelles classes dirigeantes, de leurs intérêts financiers et moraux. La troisième

⁽¹⁾ Expression de Jean CHESNEAUX : De la modernité. La Découverte-Maspero, 1983, Chapitre 6 : Technoculture et nouveaux scribes, pp. 113-135.

forme, plus diffuse, fait référence à la montée des classes moyennes intellectuelles. Le discours technocratique, gestionnaire, leur permet de légitimer une montée en puissance au sein de la société en utilisant les médias. Cette voie d'ascension s'harmonise parfaitement à la volonté américaine d'abaisser les pouvoirs "politiques" qui résistent (ou voudraient résister) à la promotion de l'idée biblique des droits de l'homme.

Au total, nous pouvons avancer la proposition suivante : la médiatisation générale de la société française conduit à un déclin des passions politiques au profit d'une morale universelle, les luttes prenant la forme d'une mise en scène audio-visuelle, d'une subversion des mots et du sens, d'une généralisation du syndrome du spectateur. Les effets restent encore ambigus car, d'une part, certains spectateurs ne sont pas dupes, d'autre part le trop plein de signes, de sons, le martèlement excessif de slogans par des histrions est susceptible de conduire à une indigestion.

Les transformations qu'impulsent les médias ont des dimensions irréversibles à court terme : mue de la vie publique, confusion entre spectacle et réalité, "bougeotte" mentale. Mais le jeu social ne cessant jamais, certaines forces internes à la société française peuvent rénover le goût de l'indépendance, et lutter contre le désenchantement. Il faut observer par exemple que l'analphabétisme se répand. Les chiffres les plus récents font état d'un tiers de la population américaine (1) (soit : 72 millions d'américains), d'un quart de la population française adulte, et nos voisins européens ne sont pas mieux lotis. Les futures aristocraties (i.e : les meilleurs) non gouvernementales proviendront toujours de la galaxie Gutemberg et le fossé se creusera par rapport à la masse des analphabètes. Une telle configuration favorisera peut-être les échanges entre élites européennes, d'autant plus que le nombre de langues "vivantes" va décliner assez rapidement.

⁽¹⁾ Revue Science et Vie : Hors série n° 152, Le choc des médias, Septembre 1985, p. 12.

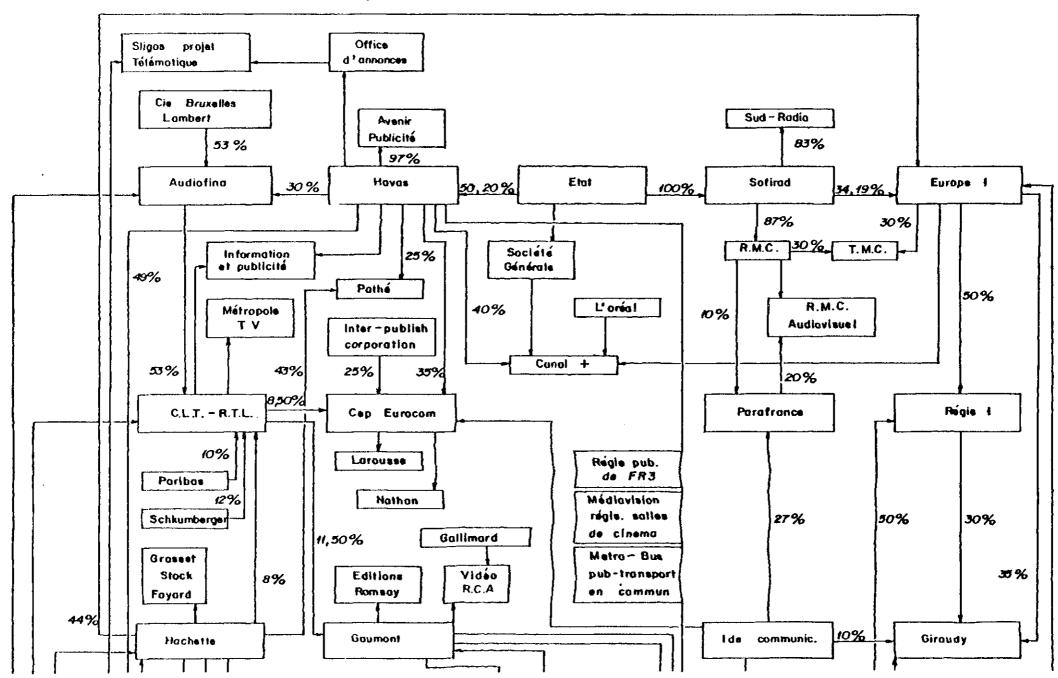
Deuxière force, commune à toute l'Europe, la prégnance du symbolique. Les idéologies de l'époque des lumières, libéralisme d'abord, marxisme ensuite, ont déformé nos vues sur la société. En mettant l'accent sur la construction rationnelle du monde, elles véhiculent deux apories ; l'oubli de l'immersion des actions humaines dans une conception du monde déjà présente qui leur donne un sens autre que celui consciemment voulu ; l'ignorance "qu'une grande partie de nos actions sont fondées sur des principes implicites, sur des schémas symboliques d'autant plus profonds qu'ils ne sont pas conscients, ceux-là mêmes qui définissent la structure ultime du réel et donnent leur pleine valeur à toutes nos conduites" (1). Une société vit donc à la fois des évenements présents et observables et de l'héritage passé et symbolique. Or toute l'œuvre d'un G. DUMEZIL démontre que le symbolique dure des millénaire et possède assez de ductibilité pour se modifier sous l'effet de sa propre dynamique ou sous l'effet d'influences extérieures. De toutes les traces sédimentées au cours des siècles, il en est une qui se rapporte à la communication. Les Héros, dans le monde indo-européen, et spécialement en Grèce, sont une caste intermédiaire entre les hammes et les Dieux. Leur groupe rassemble des hammes en situation "montante" et des Dieux déchus. Le héros d'origine humaine est celui qui a réussi à s'engager sur la "voie des Dieux" aboutissant à l'immortalité solaire (2). Or, on conquiert l'immortalité par ses actes et, en particulier pour notre propos, par la triade : Pensée-Parole-Action. "L'héroïsation qui s'obtient normalement par l'action peut également s'obtenir par la pensée et la parole, lorsqu'elles sont action" (3). Les écluses du ciel ne sont donc pas encore fermées aux Européens, même si l'anamorphose des idéologies transmuées par les médias nous aveugle. Sous l'adipose des coryphées de l'idéocratie résonne toujours, à Delphes, l'apophtegme de la dernière Pythie : Un jour Apollon reviendra ...

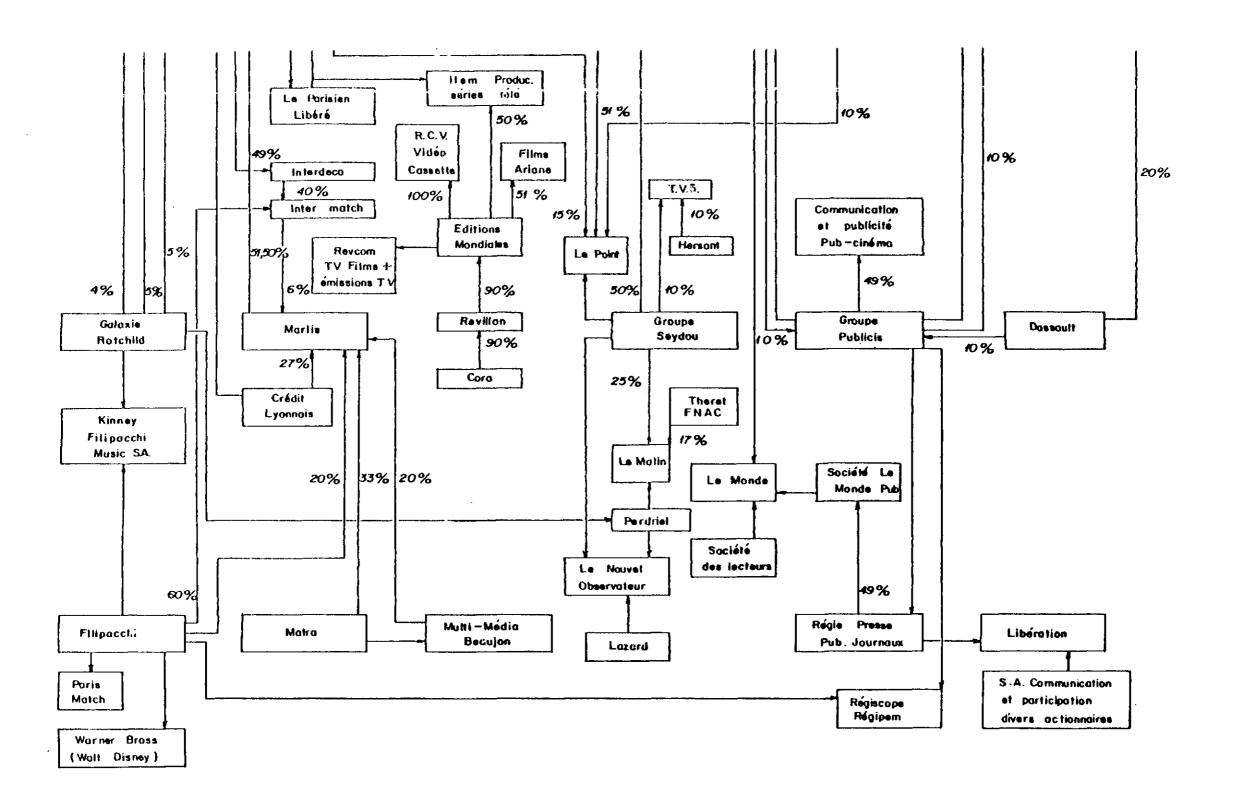
⁽¹⁾ Jean MOLINO: Le symbole et les trois fonctions. Dans: Georges DUMEZIL: Cahiers pour un temps. Centre G. Pompidou/Pandora éditions, 1981, p. 74.

⁽²⁾ Nous empruntons ces développements à l'étude de Jean HAUDRY : Hera et les héros. Revue d'Études Indo-Européennes, n° 12, Mai 1985.

⁽³⁾ Ibid., p. 13.

Les Groupes de Communication





BIBLIOGRAPHIE

- 1 Francis BALLE: Médias et société. Editions Montchrestien, 1984.
- 2 Paul BEAUD : La société de connivence. Media, médiations et classes sociales, Aubier, 1984.
- 3 Philippe BENETON : Le fléau du bien. Essai sur les politiques sociales occidentales, Laffont, 1983.
- 4 Raymond BOUDON: L'intellectuel et ses publics: les singularités françaises. Dans: Français qui êtes-vous? Sous la direction de J.-D. REYNAUD et Y. GRAFMEYER. La Documentation Française, 1981, pp. 465-480.
- 5 Pierre BOURDIEU: Homo Academicus, Les éditions de minuit, 1984.
- 6 François BOURRICAUD : Le bricolage idéologique, essai sur les intellectuels et les passions démocratiques, P.U.F., 1980.
- 7 François BRUNE : Le bonheur conforme. Gallimard, 1985.
- 8 Marcello de CECCO: Relations financières internationales et transnationales. Revue Française d'Économie, Vol. I, n° 1, Eté 1986, p. 110-125.
- 9 Jean CHESNEAUX : De la modernité. La Découverte-Maspero, 1983.
- 10 Henry COSTON: La fortune anonyme et vagabonde, Publications HC 1984.
- 11 Régis DEBRAY : Le Scribe, Le livre de poche, 1983.
- 12 Marie-Odile DELACOUR Yves WATTENBERG : Dix petits tableaux de moeurs journalistiques, Megrelis, 1983.
- 13 A. MATTELART X. DELCOURT M. MATTELART : La culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale, La Découverte, 1984.
- 14 Yves EUDES : La conquête des esprits. Maspero, 1982.
- 15 G. FAYE et P. RIZZI : vers la médiatisation totale. Nouvelle cole n° 39, Automne 1982, pp. 11-20.

- 16 Marcel GAUCHET : Le désenchantement du monde, Gallimard, 1985.
- 17 Pierre GAUDIBERT : Du culturel au sacré. Casterman, 1981.
- 18 Jacqueline GRAPIN: Forteresse America, Grasset, 1984.
- 19 Général Sir John HACKETT : La troisième guerre mondiale, Belfond, 1979.
- 20 Jean HAUDRY: Hera et les héros. Revue d'Études Indo-Européennes, n° 12, Mai 1985.
- 21 Albert O.HIRSCHMAN: L'économie comme science morale et politique. Etude n° 1, Gallimard/Le Seuil, 1984.
- 22 Guy HOCQUENGHEM : Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary, Albin Michel, 1986.
- 23 Mary KALDOR: The desintegrating west. Harmonds worth, Penguin books, 1979.
- 24 Christopher LASCH: Le complexe de Narcisse, R. Laffont, 1981.
- 25 M. MAC LUHAN: La galaxie Gutemberg, Le Seuil 1967.
- 26 M. MAC LUHAN: Pour comprendre les medias. Mame-Le Seuil, 1968.
- 27 A. MATTELART: De l'usage des medias en temps de crise. A. MOREAU, 1977.
- 28 Jean MOLINO: Le symbole et les trois fonctions. Dans Georges DUMEZIL, Cahiers pour un temps, centre G. Pompidou/éditions Pandora, 1981, pp. 73-82.
- 29 Jules MCNNEROT : Intelligence de la politique, Gauthier-Villars, 1978.
- 30 Edgar MORIN : Pour sortir du vingtième siècle, Nathan, 1981.
- 31 Jean-Jacques NATTIEZ : Fondements d'une sémiologie de la musique, U.G.E., Coll. 10/18, n° 1017, 1975.
- 32 F. PERROLX: Dialogue des monopoles et des nations, P.U.G. 1982.
- 33 Michel RICHONNIER: Les métamorphoses de l'Europe, Flammarion, 1985, p. 145.
- 34 Rémy RIEFFEL : L'élite des journalistes, P.U.F., 1984.

- 35 Raymond RUYER : Les nuisances idéologiques, Calmann-Lévy, 1972.
- 36 Richard SENNETT : Les tyrannies de l'intimité, Le Seuil, 1979.
- 37 Jacques THIBAU: L'indépendance nationale et les communications de masse. Dans:Les conditions de l'indépendance dans le monde moderne, Cujas, 1977, pp. 537-541.
- 38 Paul YONNET : Jeux, modes et masses : 1945-1985, Gallimard, 1985.
- 39 Revue Science et Vie : Le choc des médias. Numéro hors série 152, Septembre 1985.

RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ CRAL de Monsieur B. NOTIN

D'emblée, B. NOTIN nous rappelle que la censure sociologique - celle qui porte sur la production, la diffusion et la circulation des idées - a toujours existé. Aujourd'hui, cette censure passe par les médias.

Pour B. NOTIN, les médias sont un processus technique qui s'articule à une stratégie d'émission et à une stratégie de réception. De ce fait, il faut penser simultanément l'émetteur, les médias et le récepteur.

Originellement, poursuit le conférencier, un média est un processus par lequel les hommes comprennent le monde. Donc, toute variation des médias va avoir des effets sur la réception, c'est-à-dire sur la société en général.

Cela étant posé, B. NOTIN choisit de montrer que la vassalité consiste à chéir à un chef étranger, ce qui conduit à la "déculturation".

1. L'obéissance à un chef étranger

La filière des médias est l'électronique. Donc, il s'agit de savoir qui la domine et qui la contrôle.

1.1. La domination de la filière électronique

Pour B. NOTIN, le développement industriel naît de l'impulsion militaire. Et là, les Européens ont montré qu'ils pouvaient harmoniser leurs projets. Mais, cette dynamique ne marche pas, et la filière électronique est dominée par les Américains (ordinateurs) et les Japonais (électronique grand public).

1.2. Le contrôle des groupes multimédias

En France, fait remarquer B. NOTIN, trois groupes, trois solidarités, dominent l'ensemble : l'Etat ; les protestants et les juifs.

2. La déculturation

B. NOTIN définit la déculturation comme le fait d'avoir un système de valeur dominé par un autre. En France, les grands responsables sont logocrates. Pour illustrer leur influence, le conférencier choisit l'exemple de la fonction politique.

2.1. La figure du logocrate

Le logocrate est l'intellectuel médiatique, le sermonneur, le fabricant de discours. Son importance dans la société date surtout de l'après-guerre, lorsque les universitaires sont allés vers les médias, et lorsque les journalistes ont atteint le grand public.

Ici, l'opinion de B. NOTIN rejoint celle de R. DEBRAY : les logocrates prennent d'autant plus d'importance que le pouvoir politique perd davantage de son pouvoir symbolique.

2.2. La transformation de la fonction politique

La médiatisation politique fait prospérer des vices : d'abord, parce qu'elle conduit à confondre la politique et la morale.

Ensuite, parce qu'elle répand le syndrome du spectateur, à savoir la maladie de celui qui reçarde la monde à la télévision en croyant qu'il s'agit du monde réel.

De ce fait, l'enjeu médiatique aujourd'hui consiste à vouloir définir le réel. Ceci aboutit à un problème de vassalisation, car on veut définir l'architecture mentale au sein de laquelle on pense le monde. Et pour B. NOTIN, l'exemple-type d'une analyse complètement déconnectée du réel est le problème de la société multiraciale.

DISCUSSION CONSÉCUTIVE A L'EXPOSÉ de Monsieur 3. NOTIN

- M. MELADECK: Je voudrais faire deux remarques. Premièrement, on accuse souvent les Américains de tous les maux. Seulement, à mon avis, les Européens sont parfois les premiers responsables. Souvenons-nous, par exemple, du fiasco du CECAM. Deuxièmement, il me semble que les Européens sont obnubilés par leurs monopoles et leurs contradictions. Par exemple, si on prend le cas de la France, la Direction Générale des Télécommunications a toujours bloqué les tentatives pour distribuer la télévision par câble.
- B. NOTIN: Je suis entièrement d'accord avec vous. En outre, j'ajouterais qu'il y a en Europe une certaine naïveté des calculs économiques.

 Par exemple, on dit qu'une grande firme française doit s'entendre avec une autre firme importante qui lui propose soit une technologie, soit un marché. Et à court terme, les grandes entreprises qui offrent de grands marchés aux entreprises françaises sont américaines ou japonaises. Seulement, les États-Unis ou le Japon n'ent pas les mêmes intérêts que nous.
- F. POULON: Vous estimez que la France a été pionnière dans la télécommunication spatiale. Cependant, ne croyez-vous pas que la volonté politique a été déterminante ?
- B. NOTIN : Il est évident que les décisions militaires ne viennent que des chefs politiques.
- M. ZERBATO: Vous écrivez que "les journalistes ont inventé un art nouveau le bidon". Qu'est-ce que le "bidon"?
- B. NOTIN : C'est un terme qui veut exprimer le fait que les hommes de média sont capables de mettre en scène des évènements qui n'existent pas.

- M. MELADECK: A cela, il faudrait ajouter que les vrais évènements sont filtrés deux ou trois fois avant de passer à la télévision.

 Il n'y a plus d'information de premier plan.
- B. NOTIN : Effectivement, c'est une nouvelle forme de censure, car on ne peut plus rien vérifier.
- M. ZERBATO: Je suis surpris par le peu d'importance que vous accordez au groupe HERSANT, dans votre organigramme des "Groupes de Communication".
- B. NOTIN: Le faible poids que j'accorde à ce groupe s'explique simplement par le fait que ce n'est pas un groupe multi-médias. L'essentiel du groupe HERSANT ce sont des journaux de province. Et à mon avis, l'influence, aujourd'hui, passe avant tout par la radio, la télévision et la publicité.
- F. POULON : Ne croyez-vous pas qu'il est utopique de croire que l'Europe forme une entité géopolitique ?
- B. NOTIN: La géopolitique est de la géographie dynamique. Elle pense en termes de peuples et en termes d'espaces; en faisant attention à la position des espaces et aux forces de ces espaces.

 Selon les géopoliticiens, il y a, depuis 1945, deux grands blocs: les États-Unis et l'Union Soviétique. Et le jeu politique, pour ces deux empires, consiste à vouloir contrôler des zones intermédiaires, et en l'occurence l'Europe.

 Personnellement, je pense que l'Europe est potentiellement puissante, et c'est pour cela que les deux grands blocs cherchent à la diviser.
- N. POULON-LAFAYE : Et le Japon dans tout cela ?

- B. NOTIN: Le Japon, en tant qu'île, a comme stratégie, sur le plan économique, de rayonner sur tous les comptoires accessibles, comme la Chine par exemple. En cela, il ressemble à l'Angleterre du XIXème siècle.
- A. MATTIO: Qu'est-ce qui fait la puissance d'un pays?
- B. NOTIN: Pour qu'un pays soit fort, il faut qu'il soit puissant à la fois au niveau militaire, au niveau culturel et au niveau démographique.
- N. POULON-LAFAYE : Dans ce cas là, l'Europe n'est ni une entité militaire ni une entité culturelle.
- B. NOTIN : Je ne suispas d'accord. Les pays européens ont des systèmes de valeurs communs : mêmes mytes, mêmes légendes, même conception du monde, etc ...
- M. MELADECK: Il ne faudrait tout de même pas oublier que les Américains, de chez eux, considèrent effectivement l'Europe comme une entité. Ainsi, dans les journaux, chaque fois que l'Europe est citée sous forme unie, elle fait l'objet de la première page. En revanche, losqu'ils évoquent un pays européen en particulier, c'est dans les pages intérieures.

De plus, actuellement, certains historiens américains, lorsqu'ils parlent des guerres en Europe - celles de 1870 ; 14-18 et 39-45 - parlent des guerres tribales européennes. Et cela n'a rien de péjoratif. Au contraire, cela exprime très bien que les Européens avaient des intérêts communs, mais qu'ils n'ont pas été assez malins pour les protéger.

- F. POULON: Est-ce que, pour vous, le Pape Jean Paul II est un logocrate?
- B. NOTIN: Tout à fait, c'est un intellectuel médiatique. Et je crois que l'erreur, aujourd'hui, est de croire que la religion doit, pour rester présente dans les débats, faire l'objet d'une surenchère. Ainsi, lorsque le Pape passe dans des émissions de télévision, il fait une propagande de la vie sociale. Donc, ce n'est plus de la religion, ce n'est plus du sacré; mais la laïcisation d'un discours moral.
- A. MATTIO: Quelle définition avez-vous du sacré?
- B. NOTIN : Pour moi, le sacré est la relation des hommes entre eux sous la protection des dieux.
- N. POULON-LAFAYE: Il faudrait comprendre que le sacré, ce n'est pas le Pape, mais l'Evangile. Et le Pape, donc, n'en n'est que le porte-parole. Ainsi, il me semble tout à fait normal qu'il aille à l'encontre du peuple.
- B. NOTIN: Le Pape, comme tous les logocrates qui sont dans les médias, cherche à impulser l'idée que tous les hommes sont semblables. Seulement, il y a une autre idée, censurée sociologiquement par les médias, qui consiste à dire que les hommes ne sont hommes qu'à travers leur culture. Ce qui signifie, par exemple, que l'homme européen n'est pas le même que l'homme africain.
- M. ZERBATO: En définitive, que reprochez vous véritablement aux médias?
- B. NOTIN : Avec les médias, ce qui nous guette, c'est l'analphabétisatisme et l'abrutissement.

Pour moi, l'élite du XXIème siècle sera celle qui ne se sera pas laissé abrutir par ce flot d'images. Pour moi, c'est dans la lecture, dans la "galaxie Gutemberg", qu'on trouvera, comme toujours, les hommes d'élite.

DEUXIEME PARTIE

ECONOMIE ET FRONTIERE

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ! FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986 - 1987

THÈME GÉNÉRAL : LA FRANCE VASSALE

LA FRANCE, NATION SALARIÉE

par

Frédéric POULON

Professeur à l'Université de Bordeaux I

Mardi 17 Mars 1987 S. E. 330 à 16 heures 30. Cette étude examine, à propos de la France, l'hypothèse selon laquelle une nation peut, au même titre qu'un individu, se trouver dans la condition de salarié.

Le salarié est celui que la division du travail dépossède de ses moyens de production et asservit à celui qui en a pris possession à sa place. On peut alors se demander si les nations d'aujourd'hui, en instaurant à leur échelle une division internationale du travail, n'ont pas créé les conditions d'apparition d'une catégorie nouvelle : la nation salariée.

Dans les trois sections qui suivent, nous voyons tour à tour : le concept de nation salariée ; l'application de ce concept à la France actuelle ; les conséquences de la condition de nation salariée.

I - LE CONCEPT DE NATION SALARIÉE

Lorqu'on avance un concept nouveau, le mot qui le désigne, non encore défini, charrie du sens malgré lui et risque, si l'on n'y prend garde, de conduire à plusieurs acceptions différentes, source de malentendus ultérieurs. En ce qui concerne le concept de "nation salariée" - que j'ai peut-être la faiblesse de croire nouveau - trois acceptions me semblent a priori possibles. Après avoir discuté les deux premières, je montrerai que seule la troisième mérite d'être retenue.

l°) Une nation salariée, dans un sens tout à fait premier, peut être comprise comme une <u>nation de salariés</u>. Le pourcentage de salariés dans la population active est alors déterminant, l'appellation de nation salariée pouvant être refusée au pays dont le pourcentage est inférieur, par exemple, à 50 %. Dans la catégorie des nations salariées figureraient donc, probablement, tous les pays industrialisés et même semi-industrialisés, tandis que resteraient en dehors, provisoirement, les pays en développement à secteur rural encore prédominant.

Cette définition n'est pas sans parenté avec les diverses méthodes agrégatives couramment employées dans la théorie ordinaire, où un caractère global se définit toujours par l'addition, la sommation, de caractères individuels, qu'il s'agisse d'agents, de biens, de marchés, de fonctions. De même ici, la nation salariée est une simple collection d'individus dont la majorité sont salariés.

Cette acception purement quantitative du concept de nation salariée a l'avantage de se prêter aisément à la mesure. Son inconvénient - et il est rédhibitoire - est d'oublier que le salarié lui-même n'est rien, considéré en dehors du rapport social dont il constitue l'un des deux termes.

2°) Une nation salariée peut alors être entendue comme une économie de salariat, dans laquelle le salarié se présente comme l'antithèse du capital. Economie de salariat ou économie salariée est d'ailleurs synonyme d'économie capitaliste, puisque aussi bien le capitaliste est l'antithèse du salarié.

Selon cette conception, la nation salariée s'oppose à ce que l'on pourrait appeler la "nation en corps constitués", tout comme le régime salarial s'oppose au régime corporatif, auquel il a succédé dans l'histoire. "Il se peut, écrit Marx, que, lors de la dissolution des corporations, tel ou tel maître se transforme en capitaliste industriel; mais ce cas est rare. Le système des corporations disparaît dans son ensemble, le maître aussi bien que le compagnon, lorsque le capitaliste et le travailleur font leur apparition." (1) Voici d'ailleurs, selon cet auteur, comment naît concrètement le salariat : "Le marchand, par exemple, fait travailler pour lui plusieurs fileurs et tisseurs qui, jusque-là, ont pratiqué à la campagne le filage et le tissage comme profession d'appoint : ce métier secondaire devient alors pour eux le gagnepain principal. Dès lors, ils sont livrés au marchand, qui s'assure ainsi leurs services et les soumet à son autorité comme travailleurs salariés." (2) Ainsi se formerait la nation salariée elle-même.

L'inconvénient de cette seconde acception est que la nation apparaît encore comme somme d'individus et non comme entité.

3°) Il reste donc à voir si la nation est, en tant que telle, soumise aux lois qui transforment les individus en salariés et qui, agissant sur elle, en feront, au sens plein du terme, une nation salariée.

⁽¹⁾ K. Marx, Principes d'une critique de l'économie politique (ébauche), Pléïade, t. 2, p. 349.

^{(2) &}lt;u>Ibidem</u>, p. 354.

Pour parler tout d'abord des individus, motons que le tisserand, par exemple qui peu à peu devient salarié, a l'illusion de vendre ses produits au marchand. En réalité, il lui vend sa force de travail et même, au bout du compte, toute sa force de travail. C'est la seule marchandise qu'il possède, puisque, devenu un salarié complet, il n'a plus la propriété de ses moyens de production. Il est donc totalement dépendant du marchand.

Cependant, il est un homme libre. L'esclave est la propriété du maître. Le serf est attaché à la glèbe. Le compagnon lui-même est uni au maître par toutes sortes de liens personnels et réciproques. Mais le salarié n'est lié au capitaliste que par un contrat de travail, qui peut toujours être résilié dès que la volonté de l'une des deux parties vient à manquer. Le salarié, s'il trouve le salaire insuffisant, est libre de partir, de même que le capitaliste peut licencier le salarié ou, inversement, embaucher des employés en nombre aussi élevé qu'il le veut. Les réglementations corporatives autorisaient un nombre strictement limité de compagnons pour chaque maître. Ces règlementations furent abolies, en France, à la Révolution et furent remplacées par la liberté d'embauche, qui apportait ainsi l'espoir aux nouveaux patrons d'une appropriation illimitée du travail d'autrui. Du coup, grâce à la liberté obtenue, s'ouvrait un champ immense à la sphère des échanges marchands.

Toutefois, le capitalisme libéral, qui a pris son essor au XIXème siècle dans tous les grands pays d'alors, est rapidement venu buter sur les frontières nationales. Les traités de libre-échange et surtout la colonisation ont constitué l'indispensable exutoire à l'expansion des capitalismes nationaux sous pression et ont ainsi retardé

jusqu'à 1914 l'inévitable éclatement d'un grand conflit mondial.

Jusque-là, finalement, le paradoxe de la croissance de tous ces pays capitalistes aura été, concernant la liberté, d'avoir dû à la fois l'établir au dedans et la supprimer au dehors, en asservissant les contrées les plus lointaines.

La décolonisation s'effectue, surtout après la deuxième guerre mondiale, sous la pression conjointe des nationalismes locaux et de nouvelles puissances capitalistes, privées de colonies parce que formées plus tardivement, mais devenues prépondérantes dans le monde de l'après-guerre. En supprimant la sujétion des colonies à leur métropole, le capitalisme contemporain opère la répétition, désormais à l'échelle de nations tout entières et non plus d'individus, du grand mouvement de libération qui, jadis, à l'aube de la révolution industrielle, avait si largement ouvert l'espace des échanges monétaires. Le processus se poursuit de nos jours sous nos yeux : on voit effectivement tous ces pays neufs, peu à peu arrachés à leurs activités traditionnelles, entrer progressivement dans le champ de l'économie monétaire. Si l'on en juge d'après l'expérience de ceux qui les ont précédés, on peut penser qu'il leur faudra encore de longues années avant de passer du stade de l'économie "dualiste" où ils sont actuellement à celui d'une véritable économie monétaire.

La décolonisation, par sa dimension et sa rapidité, a souligné l'importance du processus de transformation de nations entières en nations salariées. D'ailleurs, ce processus n'affecte pas seulement les anciennes colonies, mais aussi leurs métropoles, de même que la disparition des corporations d'Ancien Régime avait entraîné, dans de nombreux

cas, la prolétarisation à la fois des compagnons et de leurs anciens maîtres. En outre, ce processus n'est pas absolument nouveau. Probablement il est à l'oeuvre depuis longtemps, depuis l'origine même de la révolution industrielle, mais il n'a pris de l'ampleur qu'à l'époque contemporaine, du fait du vaste réassemblage opéré à l'échelle planétaire, par le capitalisme multinational d'aujourd'hui, sur les grandes masses sociales libérées par l'éclatement des empires coloniaux après la guerre. La France, comme ancienne métropole, n'a pas échappé à ce gigantesque mouvement _assez lent, il est vrai, et peut-être même discutable en ce qui concerne ce pays - de transformation de nations prises en tant que telles en nations salariées.

II - APPLICATION À LA FRANCE ACTUELLE

La France a beau être un pays capitaliste dont 85 % des personnes employées sont salariées, cela ne suffit pas à en faire une nation salariée au sens que nous avons finalement donné à ce terme. Il faut, pour cela, vérifier que le pays dans son ensemble, tel un salarié dans le rapport social instauré par le capitalisme, est comme dépossédé de ses moyens de production. La conséquence, lorsqu'il s'agit d'une personne, est que cette personne a pour tout revenu un salaire. Mais, lorsqu'il s'agit d'une nation, il n'est nullement nécessaire que son revenu soit exclusivement salarial. On sait d'ailleurs que le revenu national (c'est-à-dire le revenu global d'une nation) est la somme de salaires et de profits. Les profits sont eux-mêmes la somme de profits distribués (sous forme d'intérêts, de dividendes, etc.) et de profits non distribués. Ni les uns ni les autres ne sont obligatoirement nuls dans une "nation salariée". Dépossession du capital ne signifie pas, en effet, absence de profits.

Nous examinerons, particulièrement dans le cas de la France, d'abord le processus par lequel le pays se voit progressivement dépossédé de son capital et entre ainsi dans la condition de nation salariée, puis le procédé de mesure du degré de dépossession du capital national à un stade quelconque du processus en question.

l°) <u>Le déroulement de faits</u> conduisant un pays donné à l'état de nation salariée est soumis à plusieurs conditions préalables.

En premier lieu, ce pays doit être indépendant, du moins politiquement. On ne saurait parler de nation salariée à propos d'un pays colonisé, "protégé", administré directement par un autre pays. Leur relation, de vassal à suzerain, privée de la liberté réciproque que réclame l'échange marchand, serait en dehors de la sphère où se situe le rapport salarial.

En second lieu, le pays ne doit pas se fermer aux échanges extérieurs. Sans aller jusqu'à se soumettre obligatoirement au libre-échange absolu, il doit accepter un degré suffisant d'ouverture sur l'extérieur, de sorte que, par le canal des échanges commerciaux ou des investissements directs, puisse s'appliquer la logique du paradigme ricardien (spécialisation des échanges, division internationale du travail, etc.).

En troisième lieu, enfin - encore que cette condition soit discutable -, un seuil minimum de développement semble devoir être franchi, faute de quoi l'indépendance politique, purement formelle, laisse le pays dans une relation d'assisté (avec d'ailleurs de sa part, toutes les contreparties hors marché que cela comporte) bien plus que de salarié.

Ces conditions étant admises, le processus qui s'enclenche et conduit progressivement, secteur par secteur, le pays à perdre la maîtrise de son capital productif, comporte chaque fois la succession de deux phases : d'abord l'effondrement du secteur, ensuite sa "restructuration" avec implantation des leviers de commande à l'étranger.

L'effondrement est préparé par l'effritement des profits.

Tous les ratios habituellement utilisés (taux de marge (!), taux de rentabilité financière (2), taux de rentabilité économique (3), etc.)

témoignent de cet effritement en France, depuis 1972, dans tous les grands secteurs industriels à l'exception des industries agricoles et alimentaires (4). Le ratio le plus direct, cependant, est celui que l'on tire de l'expression même du revenu ou profit net non distribué des entreprises, en effectuant le quotient de leur formation nette de capital et de leur besoin de financement. Un ratio inférieur à l'indique, en vertu de la théorie du circuit, un état de crise : dans ce cas, en effet,

⁽¹⁾ Excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée.

⁽²⁾ Épargne brute/capitaux propres.

⁽³⁾ Excédent brut d'exploitation/capitaux propres ou empruntés.

⁽⁴⁾ M. Delattre, 1979-1984: Une nouvelle donne pour les branches de l'industrie, Economie et Statistique, Mars 1986.

les entreprises concernées ont des profits négatifs (le revenu global créé du fait de leur activité est inférieur au revenu distribué), ce qui expose ces entreprises au dépôt de bilan et, par suite, à la liquidation. Plus grand est l'écart à l'unité de ce ratio critique, plus grande est la probabilité d'effondrement de l'entreprise ou de la branche considérées.

Après que l'effondrement a eu lieu - parfois même avant : pour le prévenir, en somme - une restructuration est opérée. Celle-ci, quelque forme qu'elle prenne (fusion, absorption, scission, apport partiel d'actifs), aboutit à un transfert de propriété du capital. C'est dans ce transfert que se joue peu à peu le sort de l'économie nationale. Il est clair qu'une prise en main des entreprises en difficulté par l'État, par des institutions proches de l'État ou même par d'autre entreprises, à condition que ces entreprises justifient d'un taux d'indépendance nationale suffisant, empêche une mainmise étrangère sur le capital du pays. Mais cela n'est pas toujours possible et pas même toujours souhaité par les dirigeants du pays, lorsqu'ils estiment préférable, au nom de l'"efficacité", de s'en remettre à une multinationale étrangère, qui normalement visera à une "rationalisation" de sa production non point à l'échelle du seul pays qui vient de l'accueillir, mais à l'échelle de l'ensemble des pays où elle est implantée. Dans cette réorganisation de la production opérée par les multinationales, le pays d'accueil se voit généralement confier seulement des tâches d'exécution, car toutes les fonctions névralgiques (direction, conception, recherche) sont transportées et concentrées dans le pays d'origine de la multinationale. Ainsi privé des moyens de contrôle du capital implanté sur son propre sol, le pays d'accueil se trouve-t-il bientôt réduit à la condition de nation salariée.

2°) <u>Le degré de dépossession du capital national</u> indique précisément jusqu'à quel point le pays est devenu une nation salariée. La difficulté, cependant, réside dans l'évaluation de ce degré de dépossession. Il ne suffit pas, en effet, de relever les participations étrangères dans le capital installé sur le territoire national. Il faut aussi tenir compte de la hiérarchisation des activités, laquelle peut avoir pour résultat de faire dépendre telle entreprise française sous-traitante, franchisée, etc., d'une autre entreprise résidente sous contrôle étranger.

Pour se figurer la complexité de l'évaluation du degré de dépossession du capital national, imaginons seulement le cas, pourtant très simple, d'une économie à deux entreprises A et B, dont la valeur ajoutée est respectivementles proportions a et b = ! - a de la valeur ajoutée totale, et dont le capital est détenu par des non-résidents dans des proportions t_A et t_B respectivement. S'il n'y a aucune interaction entre A et B, on peut définir le "degré de dépossession" recherché comme le taux : $t = a.t_A + b.t_B$. Si, en fait, $t_B = 0$ et si l'entreprise B dépend, pour ses commandes et ses livraisons, de l'entreprise A dans une proportion évaluée à t_{AB} , alors le degré de dépossession du capital national se mesure à présent par : $t = (a + b.t_{AB}) t_A$, soit : $t = a.t_A + b.t_A t_{AB}$. Mais si ni t_B ni t_{AB} ne sont nuls (ce qui peut facilement se produire), alors on définira le degré de dépossession comme ceci : $t = a.t_A + b.$ sup (t_B, t_A, t_{AB}) . Naturellement la mesure se

complique considérablement avec la multiplication des entreprises et de leurs interactions.

Cette complexité explique en partie l'absence effective en France d'évaluation globale du degré de dépossession du capital national. On ne dispose guère que de renseignements statistiques partiels, qui sont en revanche très divers et très nombreux. Beaucoup de ces renseignements se glanent dans les études cherchant à préciser le rang de la France dans la hiérarchie économique internationale (1). Bien que le degré de dépossession du capital national ne soit pas généralement le principal critère adopté pour le classement, cette dépossession progressive apparaît très nettement dans d'assez nombreuses branches et spécialement dans celle de la mécanique où la part de la production contrôlée par l'étranger est passée, entre 1976 et 1986, de 7 % à 20 %, avec même des taux deux fois plus forts dans le cas plus spécifique de la machine-outil.

Le thème de la "reconquête du marché intérieur" a mobilisé un certain temps les esprits, notamment pendant la forte poussée du capital étranger qui a eu lieu en France à la faveur des multiples opérations de restructuration mises en oeuvre depuis le début de la crise de 1974. Aujourd'hui, l'attitude semble être à la résignation, en particulier de la part des autorités administratives qui, littéralement traumatisées par le chômage, acceptent finalement tout investissement d'où qu'il vienne (2). Les scientifiques eux-mêmes témoignent d'une

⁽¹⁾ Sur ce sujet, voir le numéro spécial de la Revue d'Économie Politique paru en 1985 (n° 5).

⁽²⁾ M. Rainelli, Pouvoirs publics et firmes multinationales : l'exemple français, Revue d'Économie Politique, 1984 (n° 4).

certaine indifférence envers la question. Ainsi une récente publication du C.R.E.I. (Centre de Recherche en Economie Industrielle) de l'Universisité de Paris-Nord, passant en revue onze grands secteurs de l'industrie en France, signale-t-elle à peine la part de l'influence étrangère dans ces secteurs nationaux (1).

Cette indifférence s'appuie sur l'observation rassurante d'un certain équilibre entre le montant des capitaux étrangers en France et celui des capitaux français à l'étranger. On constate, par exemple, que le montant brut des investissements directs a été, en 1983, de 21,7 milliards de F de la France vers l'étranger et de 21,4 milliards de F en sens opposé. Il s'agit toutefois d'une symétrie illusoire. D'une part, l'équilibre global de la balance des investissements directs cache de forts déséquilibres géographiques : la position de la France est excédentaire vis-à-vis des pays socialistes, des pays pétroliers et autres pays en développement, mais très nettement déficitaire vis-à-vis des pays industrialisés de l'O.C.D.E. D'autre part, on ne saurait mettre véritablement en balance une concentration de pouvoir étranger en France et un éparpillement de pouvoir français dans tout le reste du monde : en termes de "pouvoir", en effet, à cause de l'extraordinaire différence de masse entre la France et le reste du monde, il y a plus de dépendance créée, de la France envers l'extérieur, par l'investissement étranger en France que, de l'extérieur envers la France, par l'investissement français à l'étranger. Le "solde", qui établit donc une dépendance "nette" de la France envers le reste du monde, fait ainsi graduellement, année après année, de la France une nation salariée.

⁽¹⁾ C.R.E.I., L'industrie en France (ouvrage collectif sous la direction de B. Bellon et J.-M. Chevalier), Flammarion, 1983.

III - CONSÉQUENCES

De l'analyse précédente, il résulte que, entre deux pays de masse différente, des flux d'investissement, s'écoulant dans les deux sens et présentant un solde nul, véhiculent cependant, du pays de plus fortemasse vers l'autre, une influence nette tendant, à la longue, à réduire le pays le plus faible à l'état de nation salariée. On constate ainsi, en mesurant la "masse" d'un pays d'après la valeur ajoutée de ses entreprises, que les États-Unis sont de loin le pays de plus forte masse et que tous les autres, du moins ceux qui appartiennent à sa zone d'influence (en paticulier la France), sont peu ou prou vis-à-vis de lui dans la situation de nations salariées.

La condition de nation salariée a des conséquences non seulement économiques mais aussi culturelles, que nous devons brièvement examiner.

l°) Au titre des <u>conséquences économiques</u>, remarquons tout d'abord que le processus tendant à réduire un pays à la condition de nation salariée ne semble pas pouvoir être renversé par des voies économiques ou juridiques quelconques. On en a eu un signe manifeste en France, en 1982, lorsque, la décision ayant été prise de "rendre la nation dépositaire du pouvoir de créer la monnaie", le gouvernement a tout de même reculé devant l'impossibilité de nationaliser les banques étrangères, alors même que celles-ci atteignaient le seuil, de l milliard de F de dépôts, retenu pour les banques françaises. On a ainsi fait l'expérience du caractère difficilement saisissable du capital étranger en France. Par ailleurs, sauf si le pays dominant décide de se retirer du pays dominé, il est difficile à celui-ci d'éliminer la présence du

premier : l'apport de revenus monétaires élevés, joint à l'inutilité de s'emparer d'un outil de production qui s'intègre dans une chaîne dont tous les autres maillons sont situés à l'extérieur du pays, fait que le capital multinational est généralement bien accueilli et se trouve même en sécurité dans les pays qu'il vient pourtant asservir.

L'un des leviers les plus remarquables de l'asservissement des nations salariées est l'endettement. On peut certes admettre que l'endettement n'est pas une fatalité de ces pays. Mais il est sûr qu'une fois pris dans l'engrenage, ceux-ci, surtout lorsqu'ils atteignent et même dépassent ce que l'analyse de circuit définit comme leur seuil d'endettement supportable, n'ont plus d'autre possibilité, pour réduire le fardeau de leur dette, que de céder leur patrimoine à leurs créanciers extérieurs, ce qui ne fait qu'aggraver l'implantation du capital étranger chez eux. Il y a là une forme subreptice de colonisation voire de recolonisation des débiteurs par les créanciers. On tombe alors sur la contradiction de nations salariées, nées pour la plupart de la décolonisation, et retournant, par le fait même qu'elles sont nations salariées, à l'état de "colonies". L'éclatement en 1982 de la crise internationale d'endettement et l'impossibilité de lui trouver une solution obligent dès aujourd'hui à envisager la "recolonisation" du Tiers-Monde, peut être même aussi la colonisation du Vieux-Monde, comme une issue logique.

Les menaces qui pèsent ainsi sur le patrimoine physique ne vont pas sans conséquences morales qu'il faut aussi évoquer.

2°) <u>Les conséquences morales</u> pourraient être à terme, pour les nations salariées d'aujourd'hui, en même temps que la désagrégation de leur patrimoine spirituel et culturel, la perte de leur identité. L'échéance n'est peut-être pas aussi lointaine qu'on le pourrait croire. Déjà - et on en a des signes nombreux chez nous, en France - la langue, qui est le soubassement, si ce n'est la substance même, de toute la culture, est déformée, attaquée, minée. Il ne s'agit pas de l'évolution à laquelle sont normalement soumises toutes les langues, mais véritablement d'un début de destruction, de mort par étouffement.

Il est inutile d'insister sur la signification, pour un pays, de l'abandon de son patrimoine culturel. Le lien entre culture nationale et aptitude à l'industrialisation, récemment étudié encore par H. Aujac (1), est bien connu. On ne peut alors ignorer qu'une nation qui a fait bon marché de sa culture est vouée à n'être plus qu'une zone d'ombre à la périphérie du grand empire qui lui aura volé toute sa lumière.

⁽¹⁾ H. Aujac, Culture nationale et aptitude à l'industrialisation, Revue d'Economie Politique, 1983, (n° 1).

RESUMÉ DE L'EXPOSÉ ORAL De Monsieur F. POULON

Par définition, un salarié est quelqu'un qui a pour tout revenu un salaire. Outre son côté tautologique, cette définition est trompeuse car on ne peut pas la transposer à l'échelle de la nation. En effet, si on le faisait, cela reviendrait à dire qu'une nation salariée est une nation dont le revenu national est preque exclusivement composé de salaires. Seulement, une nation peut très bien être salariée et avoir une part relativement importante de son revenu composée de profits.

En fait, ce qui est intéressant, pour F. PCULON, dans le concept de nation salariée, c'est la référence au <u>statut de salarié</u>. Ce statut, précise-t-il, a été défini par MARX : le salarié est celui qui, à l'origine, est dépossédé de ses moyens de production.

Pour F. POULON, c'est cette notion de dépossession des moyens de production qui peutêtre transposée à l'echelle nationale. A priori, fait-il remarquer, trois concepts de "nation salariée" peuvent être avancés. Après avoir présenté brièvement les deux premiers, il expliquera pourquoi seul le troisième doit être retenu.

D'abord, une nation salariée peut être comprise comme une nation de salariés. Dans ce cas, le critère serait le pourcentage de salariés dans la population active. Mais cela n'est guère intéressant pour au moins deux raisons. La première est que seuls les pays industrialisés et même semi-industrialisés appartiendraient alors à la catégorie des nations salariées, tandis que les pays en développement, à prédominance agricole, en seraient exclus. La deuxième raison est que le salarié n'est rien en dehors du rapport social dont il est l'un des deux termes.

Ensuite, une nation salariée peut être entendue comme une économie de salariat. Là aussi, l'approche n'est pas satisfaisante, car elle ne nous permet pas de concevoir la nation salariée comme entité.

Les acceptions précédentes étant rejetées, il convient, dès lors, d'approcher autrement la nation salariée.

Pour cela, F. POULON repart de l'individu salarié. Certes, le salarié dépend totalement du capitaliste qui l'a dépossédé de ses moyens de production. Mais il est aussi, et avant tout, un homme libre, car il n'est lié au capitaliste que par un contrat de travail, qu'il peut à tout moment résilier. En cela, le salarié s'oppose à l'esclave, au serf et au compagnon.

Ainsi, c'est cette idée de liberté, essentielle dans le statut de salarié, qui va permettre de transposer la notion de salarié de l'échelle individuelle à l'échelle nationale.

A partir de là, F. POULON précise les trois conditions qui, selon lui, conduisent un pays à l'état de nation salariée :

- 1°) le pays doit être libre politiquement ;
- 2°) il doit se conformer au paradigme ricardien ;
- 3°) enfin, il doit avoir atteint un seuil minimum de développement.

Ces conditions étant admises, le processus de salarisation d'une nation comporte deux phases :

- l'effondrement de secteurs entiers de l'économie ;
- 2°) <u>une phase de restructuration</u> où il y a concentration du capital et déplacement des leviers de commande, notamment à l'étranger.

Cela étant posé, F. POULCN tente alors de définir une méthode permettant de mesurer le degré de dépossession du capital national. Pour ce faire, il faut tenir compte non seulement de la part du capital étranger dans les entreprises nationales, mais aussi, et peut être surtout, du degré de dépendance des entreprises nationales vis-à-vis de celles qui sont contrôlées elles-même par l'étranger.

Pour terminer, le conférencier dégage les principales conséquences du processus de salarisation des nations. Celles-ci peuvent s'observer à deux niveaux :

- 1°) <u>sur le plan politique</u>, la conséquence ultime peut être la colonisation voire la recolonisation ;
- 2°) <u>sur le plan moral</u>, il peut y avoir perte du patrimoine culturel, spirituel et linguistique. Et pour l'auteur, c'est sans doute la conséquence la plus grave, car une nation qui perd son patrimoine culturel est une nation qui n'a déjà plus d'existence.

2-2-2-2-2-2-2-2-2

De Monsieur POULCN

- A. PLANCHE: A votre avis, ne sera-t-il pas plus facile aux nations prolétaires qu'aux prolétaires de tous les pays de s'unir en face d'une unique nation capitaliste, en l'occurrence les États-Unis?
- F. POULON: Je ne le pense pas ? A ce propos, on a l'exemple du groupe de Carthagène qui a été constitué en 1984 et qui regroupe douze pays endettés d'Amérique Latine. Son but est d'obtenir une renégociation globale de la dette avec les créanciers. Mais cela n'a pas abouti, car les douze pays n'ont pas réussi à adopter une attitude commune.
- M. TERKEMANI : Considérez-vous les pays d'Amérique Latine comme des nations salariées ?
- F. POULON : Pour l'instant, ils sont en voie d'être salariés, car le processus n'est pas instantané.
- M. TERKEMANI : Qu'entendez-vous par pays "assistés" ?
- F. POULON: Pour moi, ce sont principalement les pays déshérités d'Afrique Noire. A cela deux raisons. Premièrement, la sphère des échanges monétaires y est absente. Deuxièmement, ces pays fournissent, en échange de l'assistance dont ils bénéficient, des contreparties à caractère essentiellement non marchand: stratégique, politique, etc.

- A. MATTIO: Comment définissez-vous le seuil minimum de développement?
- F. POULON: Dans le cadre de cette théorie, c'est le poids des échanges monétaires qui me paraît être déterminant.
- M. ORIO : Votre concept de nation salariée me rappelle la théorie de l'américain HYMER, qui classait les nations en trois groupes :
 - le groupe 1 où se prennent les décisions stratégiques ;
 - le groupe 2 où s'effectue la coordination ;
 - le groupe 3, enfin, où se fait l'exécution.

Et HYMER plaçait cette structure sous l'égide des multinationales, lesquelles organisent un système productif à l'échelle internationale. Dans ce cas, comme dans le vôtre, ce qui me gêne, c'est l'absence de l'État.

- F. POULON: Si je n'ai pas évoqué le rôle des États, c'est que je suis assez sceptique sur la question. Les États sont assez impuissants, ce ne sont que des exécutants. Et le processus de salarisation, précisément, est un processus de déstructuration de l'État.
- A. PLANCHE: A votre avis, est-ce que l'endettement des États-Unis peut remettre en cause la prédominance du dollar au niveau international et, par là même, conduire à un effondrement du capitalisme international américain ?
- F. POULON: Non, car l'endettement américain n'a pas les risques qu'a l'endettement de tout autre pays.
- A. PIANCHE: Certes. Mais ceci n'est valable que parce que le dollar reste la monnaie internationale.

- F. POULON: Je suis d'accord avec vous. Seulement, je ne pense pas qu'une coalition soudaine de pays pourrait refuser subitement au dollar le statut de monnaie internationale. Auquel cas, se serait l'écroulement, en théorie, des États-Unis, mais aussi des autres pays.
- M. ORIO : Comment expliquez-vous que la France, qui est puissante sur le plan bancaire, soit une nation salariée ?
- F. POULON: Sur le plan international, les banques françaises fonctionnent en dollars. Donc, leur puissance au niveau international n'entraîne nullement une puissance du FF.
- M. ZERBATO: Au niveau national, quel est l'équivalent de la force de travail du salarié?
- F. POULON: Le territoire, c'est-à-dire le sol et le sous-sol.
- M. ZERBATO: Donc, si une nation est dépossédée de son patrimoine, de nation salariée elle devient nation esclave.
- F. POULON: Non, car l'esclave est la propriété de quelqu'un, ce qui n'est pas le cas du salarié. Ce dernier, cependant, est obligé, pour survivre et parce qu'il est dépossédé de ses moyens de production, de vendre petit à petit sa force de travail. De même, une nation salariée, pour vivre, doit vendre les ressources de son patrimoine.
- M. ZERBATO: Alors, à quoi correspond l'installation de leviers de commande à l'étranger?

- F. POULON: Cela correspond au phénomère de dépossession des outils de production. Le transfert des leviers de commande à l'étranger se manifeste notamment, mais pas exclusivement, par la propriété étrangère du capital national : usines, mines, etc ... Donc, c'est simplement un droit d'exploiter les ressources productives. Mais ce n'est pas un droit de propriété sur le stock des ressources productives.
- M. SECK : Ne pensez-vous pas qu'une éventuelle émergence de l'Europe pourrait faire basculer, d'un seul coup, le rapport de force des États-Unis vers le Vieux continent ?
- F. POULON: Cette situation est pour le moins illusoire puisque l'Europe unie n'existe pas. Néanmoins, il est vrai que le calcul algébrique ferait de l'Europe une puissance capitaliste capable de contrebalancer les États-Unis. Et c'est la raison pour laquelle les Américains voient dars l'Europe leur principal adversaire. D'où leur acharmement à la maintenir divisée.
- M. ZERBATO: Qu'est-ce qui peut obliger une nation à devenir la salariée d'une autre, si ce n'est qu'il y a eu, au départ, un coup de force?
- F. POULON: Le phénomène de salarisation, pour les nations comme pour les individus, a son origine dans les débuts du capitalisme. Seulement, la salarisation de nations entières a pris une dimension extraordinaire avec la décolonisation qui, en brisant les liens de sujétion qui existaient entre les métropoles et leurs colonies, a constitué, effectivement un véritable coup de force.

- M. TERKEMANI : Comment peut-on échapper au paradigme ricardien ?
- F. POULON: Depuis longtemps, on vit sur l'idée que la loi des coûts comparatifs est une loi bienfaisante pour toutes les parties en présence, qu'il y a un avantage mutuel. Le premier travail, pour qui veut sortir du paradigme ricardien, est donc de démontrer l'inverse. Et ce n'est qu'à partir de cette révision "intellectuelle" que l'on pourrait, dans un second temps, prendre des mesures de politique économique pour freiner le processus de salarisation.
- M. SECK : A votre avis, peut on évoluer vers une multipolarisation ?
- F. POULON: Si, par multipolarisation, on entend la multiplication de centres de pouvoir: je ne crois pas. Le Japon, par exemple, ne me paraît pas en mesure de constituer un pôle de pouvoir véritable, car il est dépendant des États-Unis, au moins militairement.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX I FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986 - 1987

THÈME CÉNÉRAL : LA FRANCE VASSALE

LA FRANCE APPAUVRIE PAR LE SERVICE DE SA DETTE EXTÉRIEURE

par

Bernard SCHMITT

Professeur aux Universités de Dijon et de Fribourg (Suisse)

Mardi 7 avril 1987 Salle E. 330 à 16 heures 30

LA FRANCE APPAUVRIE PAR LE SERVICE DE SA DETTE EXTERIEURE

I. Diagnostic

- 1. les monnaies nationales d'une même dénomination sont liées entre elles par le change absolu. On peut donc construire l'ensemble des transactions conclues selon le mode du change absolu. Ainsi, les agents engagés dans les transactions de ce type forment eux-mêmes un ensemble parfaitement défini, appelé nation. La frontière logique des nations est précisément la frontière tracée par le change absolu; le change est absolu dans les transactions nationales, il est au contraire relatif dans les transactions transnationales.
- 2. Il s'agit de confirmer que le change entre monnaies de dénominations distinctes est bien relatif. Ce faisant, on se borne à décrire le régime qui existe en droit depuis la Conférence de Gênes (1922) mais dont l'existence de fait remonte bien plus haut, à savoir le régime dit de l'étalon-devises-or.
- 3. Le fait que les transactions transnationales ne sont pas soumises au change absolu a une conséquence que l'on pourrait qualifier de dramatique : les nations (que l'on appelle aussi pays) ne peuvent servir leur dette extérieure qu'en s'imposant des "pertes de substance" intolérables. C'est le cas, en particulier, de la France.

II. Thérapeutique

- 4. Nous ne parlerons plus que de la France, dont le cas nous intéresse au premier chef. La solution est que la France participe à une réforme générale du régime des changes : l'objectif est de soumettre les transactions transnationales au régime du change absolu; dès que la réforme sera en place, la France pourra servir sa dette (extérieure) tout en conservant chez elle l'intégralité de l'épargne nationale née de ce paiement : toute "perte de substance" sera ainsi devenue impossible.
 - 5. Il est vrai qu'une réforme mondiale semble bien improbable;

cependant, la raison principale en est que les esprits ne sont pas encore avertis du diagnostic exact du dysfonctionnement actuel du régime des paiements internationaux. L'obstacle n'est donc pas d'ordre politique; n'étant qu'analytique, il sera tôt ou tard vaincu. Mais la France ne devrait pas attendre : elle est parfaitement capable de mettre en place, pour ce qui la concerne seule, le régime du change absolu de sa monnaie : nous décrirons la procédure adéquate à cette fin.

6. Au point précédent il apparaît que dès que la France aura étendu le régime du change absolu (déjà valide pour les opérations intérieures) aux transactions transnationales, le service de sa dette extérieure ne lui imposera plus la moindre "perte de substance". Nous conclurons en montrant que la généralisaton de la solution à tous les pays membres du FMI apporterait cependant à la France un bénéfice additionnel : comme tous ses partenaires, elle pourrait alors servir positivement sa dette même dans les périodes où sa balance commerciale négative signifierait une importation nette de capitaux étrangers.

I. Le service de la dette extérieure inflige une perte de substance aux pays endettés

L1. A l'intérieur d'un pays toutes les monnaies bancaires sont parfaitement interchangeables. Soit deux banques françaises, le Crédit Lyonnais et la Banque Populaire; chacune émet sa propre monnaie spécifique; cependant l'une des monnaies peut librement être convertie en l'autre : ils s'agit d'une vraie conversion, semblable à la conversion "ricardienne" de la teneur-or d'une monnaie dans la teneur-or d'une autre. L'or étant converti en or, le change est absolu. Pareillement, quand un franc Crédit Lyonnais est converti en un franc Banque Populaire, le change est absolu. On reconnaît le change absolu au fait que les deux termes de l'échange ne coexistent pas à l'issue de l'opération : dans le cas évoqué, le franc Crédit Lyonnais disparaît, il est effacé, pour être remplacé par le franc Banque Populaire. Pour se référer à l'image d'un lingot fondu et frappé en pièces, on peut dire que le franc Crédit Lyonnais, disparu dans le franc Banque Populaire, s'est fondu en lui. On remarque immédiatement que deux monnaies de dénomination différente n'ont pas cette faculté de se fondre l'une en l'autre. Ainsi, il est

formellement impossible - quels que soient les taux de change - que des francs Crédit Lyonnais soient détruits pour apparaître sous la forme de Deutsche Mark. L'échange conclu entre deux monnaies de dénomination différente est relatif en ce sens précisément que les deux termes de l'échange survivent à l'opération.

La distinction des deux régimes de change, absolu et relatif, conduit à la définition logique des nations. Ainsi la France est parfaitement délimitée par la compétence de sa monnaie; autrement dit, la définition du franc français implique la définition de la France, ensemble parfaitement disjoint de tout autre. Aucun autre critère n'est aussi rigoureux; l'entité France n'est un concept "clair et distinct" ni selon le critère politique ni selon le critère géographique; l'unicité de la culture est encore moins concluante : une partie de la Suisse, de la Belgique ou du Canada, n'est-elle pas de culture française ? Même la langue parlée et écrite est un mauvais indicateur de mationalité; la Suisse reconnaît quatre langues et les Etats-Unis ne peuvent empêcher l'influence grandissante de l'espagnol surtout en Floride, à New York et en Californie. A la différence de tout autre critère, la dénomination des monnaies est univoque : le dollar de la "Réserve fédérale" est un objet unique, à nul autre pareil. Tout dollar émis par une banque de dépôt comprise dans le réseau de la "Réserve Fédérale" est un exemplaire de la monnaie unique et spécifique des Etats-Unis. Sur le fondement du dollar de la "Réserve fédérale" on construit l'ensemble des transactions conclues au moyen de cette monnaie spécifique et "irremplaçable"; finalement, on parvient à l'idée de mation : est élément d'un Ensemble-Nation tout agent dont les opérations impliquent la monnaie spécifique de cette nation dans un change absolu. Dès lors qu'une transaction donnée définit le change d'une monnaie en elle-même - et non en une monnaie d'une autre dénomination - elle est conduite par un "national", quelle que soit par ailleurs l'appartenance politique de cet agent.

Mais démontrons que le régime actuellement en vigueur dans l'espace des paiements extérieurs est bien celui des changes relatifs.

L2. La preuve de l'existence des changes relatifs repose sur la multiplicité des Banques centrales. En ce sens, on peut dire que chaque ration est née de la formation de la Banque centrale unique correspondante. Chaque Banque centrale contrôle une seule "dénomination", monnaie "nommant" la ration même qui l'émet. Ainsi, la Banque de France agit pour le compte de la "Nation-France". Dès

qu'une opération implique deux monnaies de dénomination différente, la monnaie A et la monnaie B, elle se range au régime des changes relatifs car les monnaies A et B sont irréductibles l'une à l'autre. On maîtrise la distinction des deux régimes de change par l'application d'un critère simple : si une banque crée des unités de sa propre monnaie en contrepartie d'un actif constitué de la monnaie d'une autre banque, les deux monnaies confrontées sont l'objet d'un change relatif; a contrario, si la monnaie perçue par la banque 1 est détruite pour être remplacée par une somme équivalente de monnaie 1, le change est absolu.

Jacques Rueff l'avait excellement remarqué : le régime de l'étalon-devises est caractérisé par le fait que les banques d'une nation donnée créent une somme de leurs propres espèces en contrepartie de l'accroissement de leurs encaisses en "devises". Il s'agit bien du change relatif puisque les devises "encaissées" s'inscrivent dans les réserves au lieu d'être détruites.

A présent nous nous proposons d'établir que la coexistence des deux régimes de change, absolu à l'intérieur et relatif à l'extérieur, fausse gravement le système des paiements internationaux, au détriment des pays endettés.

- I.3. On peut suivre une démonstration stylisée, fondée sur l'existence de deux ensembles :
- l'ensemble des résidents (ou "nationaux"), ensemble I, ou agents conduisant des transactions selon le régime du change absolu;
- l'ensemble-nation, ensemble II, dont les transactions sont conclues dans le régime du change relatif.

Les ensembles I et II sont parfaitement disjoints puisque les deux régimes de change, absolu et relatif, irréductibles l'un à l'autre, n'admettent aucune "intersection".

Afin de faire apparaître le dysfonctionnement du "système" actuel des paiements internationaux, il suffit de mettre en relief le fait que la dette extérieure est servie <u>doublement</u>, par l'ensemble I et à la fois par l'ensemble II.

1) Il est certain que les agents endettés sont tous distincts de la mation à laquelle ils appartiennent. Même dans le cas où c'est l'État qui s'est endetté à l'extérieur, la dette est celle d'un résident car l'État français, par exemple, réside en France. Il est certain, par conséquent, que la dette extérieure est portée par les résidents : c'est dire que le service de la dette est effectué selon le régime du change absolu. La dette extérieure incombe donc premièrement à l'ensemble I.

2) Cependant, la dette extérieure ne peut être servie qu'en devises, c'est-à-dire en monnaies étrangères. Le cas des pays émetteurs des "monnaies de réserve" semble faire exception. Mais si l'exception est établie, c'est aussi que les pays concernés ne sauraient s'endetter. La règle est donc générale : toute dette extérieure ne peut être servie en définitive que dans des paiements effectués en devises. On en induit que le service de la dette extérieure <u>implique l'ensemble II</u>.

L'implication des deux ensembles, I et II, en tout service de la dette extérieure, a une signification précise et redoutable : c'est que le paiement effectué par les résidents <u>laisse subsister</u> <u>l'intégralité de la dette extérieure du pays</u>.

Si le régime des paiements extérieurs était bien ordonné, le service de la dette effectué par les résidents vaudrait quittance définitive du pays. Dans la réalité du régime aujourd'hui en vigueur, le pays porte encore l'intégralité de la dette acquittée par ses résidents.

La façon la plus claire de dénoncer l'anomalie est peut-être l'examen parallèle des exportations commerciales nettes et du service de la dette extérieure. Avant service de sa dette extérieure, supposons que la France réalise en 1987 un excédent de sa balance des transactions courantes égal à 30 milliards de francs (exemple arbitraire). Cet excédent est affecté au service de la dette. Dans ces conditions, la France paie deux fois : à la fois en nature et en monnaie :

- la France paie en nature puisqu'elle exporte plus de biens et de services qu'elle n'en importe dans la même période;
- la France paie en monnaie puisqu'elle transmet à ses créanciers étrangers le montant de ses gains extérieurs.

L'analyse est plus rigoureuse si l'on donne à la France la signification qui est la sienne dans les deux paiements :

- les résidents de la France réalisent une épargne (de leurs revenus intérieurs) égale à l'excédent de la balance des transactions courantes et ils font le sacrifice de cette épargne à leurs créanciers étrangers; c'est le paiement en nature puisque les titulaires de revenus ne les convertissent pas intégralement en biens réels;
- la "Nation-France" doit changer les revenus épargnés en devises, opération qui définit une demande excédentaire de devises en termes de francs : c'est le paiement en monnaie.

La solution se dessine tout naturellement : pour que le deuxième

paiement soit nul et que la France ne subisse plus aucune perte de substance, il faut que l'épargne des résidents soit captée par le pays au lieu d'être lancée dans l'achat de devises. Décrivons plus en détail la solution, ce qui nous permettra de constater que l'implication du seul ensemble I dans le service de la dette extérieure – et donc l'exonération totale de l'ensemble II – ne porte nullement atteinte aux intérêts des créanciers étrangers.

II. Annulation de la perte de substance

II.4. Si une réforme était décidée au niveau du Fonds Monétaire International, la France, comme tout pays endetté, en bénéficierait de la façon suivante :

- 1) Les résidents servent, en intérêts et amortissements, leurs créanciers étrangers par le débit de leurs comptes en francs. Les banques créditées par leurs clients sont débitées par un département spécial de la Banque de France, pour le compte du Trésor public. Ce paiement signifie le transfert au Trésor de l'épargne des résidents endettés.
- 2) L'épargne ainsi perçue par le Trésor <u>n'est pas lancée dans</u>

 l'achat net de devises; bien au contraire, elle est purement et simplement acquise au Trésor. Une autre façon d'exprimer ce résultat est de dire que l'épargne lancée dans l'achat de devises auprès du FMI réformé est instantanément ristournée au Trésor dans l'achat d'obligations que le Trésor français émet au bénéfice du FML On voit ainsi que les francs dépensés sur le marché des changes sont soumis à un mouvement de "va-et-vient" : le service de la dette extérieure signifie d'abord que l'épargne domestique corrélative est transférée au FMI; toutefois, le FMI se sert aussitôt de cette épargne pour la changer en titres émis par la France. On voit que le franc est alors soumis au régime du change absolu, les francs lancés dans le paiement de la dette extérieure étant à la fois offerts et demandés sur le marché des changes dans la même transaction.
- 3) Les créanciers étrangers sont payés malgré le reflux en France de l'épargne monétaire formée en France; en effet, l'excédent réel de la balance des transactions courantes est monnayé; les devises gagnées par cette voie sont transmises, par l'intermédiaire du FMI, aux créanciers étrangers des résidents français.

Il est peu probable que cette solution soit immédiatement comprise bien que mon tout récent séminaire à la Banque Mondiale ait, je crois, soulevé quelque intérêt. Pensons donc, au moins provisoirement, à une solution entièrement française.

IL5. Notre pays doit d'abord se persuader que toutes les bonnes idées en matière monétaire ne viennent pas de Chicago. Si la France veut (re)devenir un pays libre, il importe d'abord qu'elle réussisse à recouvrer la souveraineté de sa pensée. A cette fin il est bon de retrouver les enseignements de Jacques Rueff. Le grand auteur parlait de l'moffre sans demandement de la "demande sans offrem; aussi voyait-il la parfaite neutralité de la monnaie dans la nullité nécessaire de toute offre sans demande et, donc, de toute demande sans offre.

L'égalité nécessaire en toute transaction de l'offre et de la demande est la formulation même du change absolu. Or la France peut organiser le régime du change absolu du franc français sans en référer à aucune puissance étrangère. Pour cela, il faut qu'elle permette à son Trésor de jouer lui-même et pour la France seule le rôle du FMI réformé. Montrons le nouvel ordre des paiements extérieurs de la France :

- 1° Les serviteurs de la dette extérieure, qu'ils appartiennent au secteur privé ou public, s'acquittent en francs; ce versement aboutit finalement dans la caisse du Trésor.
- 2° On s'imagine que cet argent n'appartient pas au Trésor. Mais la logique comporte justement l'enseignement inverse : l'argent dépensé par les serviteurs de la dette est définitivement acquis au Trésor. La preuve en est que les créanciers étrangers sont déjà pleinement payés (dans la mesure, bien entendu, du service de la dette extérieure) au moyen des devises gagnées dans l'excédent de la balance des transactions courantes de la France. Il serait tout à fait illégitime de payer une deuxième fois, en abandonnant l'argent dépensé par les serviteurs de la dette. En d'autre termes, la France paie déjà par le montant de ses exportations nettes; c'est assez; le paiement en devises étant fait, tout est payé; l'épargne réalisée en france français par les serviteurs de la dette doit donc rester en France, dans la caisse du Trésor (qui en dispose à deux fins possibles, la diminution de la dette intérieure ou le financement de nouveaux investissements).
- 3° Le change absolu du franc français est obtenu par la conjonction de deux mesures :
- tout paiement créditeur de la France apporte des devises à son Trésor; ces devises sont aussitôt prêtées aux bamques étrangères, pour la constitution de dépôts équivalents;
 - tout paiement débiteur de la France mobilise des devises

retirées à cet effet par le Trésor français auprès des banques étrangères.

Il est bien clair qu'en toute période où la balance des transactions courantes de la France est excédentaire les devises prêtées excédent les devises empruntées par la France; toutefois, le service de la dette extérieure épuise cet excédent.

On constate ainsi qu'en lui même tout paiement, créditeur ou débiteur, de la France définit un change absolu du franc français.

- Soit d'abord l'exemple d'un paiement créditeur. Les devises sont acquises par le Trésor : c'est le premier mouvement impliqué dans l'opération; or ce mouvement signifie change des devises en francs. Mais la transaction n'est pas encore complètement décrite puisque le Trésor céde aussitôt les devises gagnées pour les changer en dépôts dans les banques étrangères : ce deuxième mouvement impliqué simultanément dans l'opération signifie change de francs en devises.
- L'exemple d'un paiement débiteur donne évidemment le même résultat en tout cas concevable. Cependant, explicitons la solution pour le service de la dette, qui nous intéresse spécialement. Les serviteurs de la dette demandent des devises en francs : c'est la première moitié de la transaction; de son côté, le Trésor offre contre francs les devises gagnées dans l'excédent de la balance des transactions courantes de la France : c'est la deuxième moitié de la même transaction; la complétude des deux mouvements dénote un change absolu.

Evoquons pour conclure le bienfait que la France retirerait de la généralisation de la solution à tous les pays membres du FMI.

II.6. Si la France agissait seule, elle pourrait déjà pleinement éviter le double service de sa dette, ce qui est serait beaucoup. Le but serait atteint - on l'a bien compris - par l'établissement du change absolu, mesure qui dépasserait de loin la simple constitution d'une Chambre de Compensations. La "Maison France" ne porterait plus du tout la charge du service de la dette puisque, en toute période, le Trésor français gagnerait à l'intérieur et en francs l'équivalent exact de l'excédent de sa balance des transactions courantes. La dette serait alors servie dans la parfaite symétrie des gains commerciaux sur l'extérieur et des paiements des créanciers étrangers.

Toutefois, la solution complète ne serait pas encore atteinte car dans le régime du change absolu du seul franc français - le change relatif étant maintenu pour les autres monnaies - la France serait encore astreinte à la réalisation de gains commerciaux nets afin de

servir sa dette; autrement dit, notre pays ne pourrait pas dans le même temps attirer de nouveaux capitaux étrangers pour stimuler la croissance de son industrie et ce néanmoins servir ses créanciers extérieurs.

Dès que la solution sera généralisée par la réforme du FMI (ne disons jamais jamais), la France, comme tout pays endetté, sera libérée de la contrainte des excédents commerciaux : elle pourra alimenter le service de sa dette par des exportations brutes et non plus nettes : ainsi, même dans une période où sa balance des transactions courantes serait négative, la France serait à même de servir positivement sa dette, en transférant à ses créanciers le paiement d'une fraction de ses exportations mais si, encore une fois, la somme totale de ses exportations le cède au montant de ses importations concomitantes.

La philosophie du nouveau plan est simple; résumons-la.

Dans le régime de l'étalon-devises, les monnaies nationales sont hétérogènes entre elles. Chaque nation dispose de sa monnaie bancaire spécifique, qui ne saurait être fondue en aucune autre monnaie du globe. La raison de la spécificité des monnaies se trouve dans l'existence d'un système monétaire unique en chaque ensemble d'agents dont les paiements sont régis par une Banque centrale autonome. La monnaie mondiale n'existerait que si la planète était dotée de la Banque des Banques centrales.

Or il n'est nullement question d'instituer cette banque universelle - belle utopie, au niveau du gouvernement mondial.

Bien plus sobrement, s'il s'agit bien de réduire les monnaies nationales à un dénominateur commun, cette "unification" ne doit être recherchée que dans l'espace des transactions internationales, donc dans le strict respect de la souveraineté de chaque nation. A cette fin, il faut (mais la mesure est suffisante) scinder les circuits monétaires intérieurs du circuit des paiements extérieurs. La solution est atteinte pourvu que les paiements transnationaux aient tous leur point d'origine premier et leur point de destination final dans les Trésors des pays membres. Qu'il s'agisse des paiements créditeurs ou débiteurs de chaque nation, ils doivent donc transcender les banques, pour les "flux entrants" comme pour les "flux sortants" (terminologie bordelaise!).

Dès que l'homogénéité des monraies nationales sera établie dans le seul espace des transactions internationales, <u>les éparames formées en chaque nation du fait de ses paiements extérieurs seront définitivement accuises par les Trésor publics correspondants.....</u>

RESUME DE L'EXPOSE ORAL de Monsieur B. SCHMITT

L'exposé de B. SCHMITT se fonde sur le constat suivant : lorsqu'un pays, à la différence d'un débiteur interne, sert sa dette extérieure, même sous la forme de l'intérêt, la dette renaît dans le paiement lui-même. Mais pour comprendre cela, il faut avoir une notion de la distinction monnaie/crédit.

La démonstration du conférencier suit trois étapes. D'abord, il précise ce qui fait la réalité du paiement bancaire au niveau interne. Ensuite, il aborde le paiement bancaire sur le plan externe. Enfin, il analyse la situation de la France face à sa dette extérieure.

I - La réalité du paiement bancaire à l'intérieur d'une économie nationale

Pour B. SCHMITT, ce qui fait la réalité du paiement bancaire sur le plan interne, c'est le crédit qui est consenti par le vendeur à l'acheteur. Ainsi, lorsque l'acheteur paie comptant le vendeur, ce paiement est effectué par le débit de l'acheteur dans son compte bancaire. Néanmoins, un crédit est impliqué dans l'opération car le vendeur, lorsqu'il perçoit cette monnaie, est obligé de la déposer instantanément dans la banque qui l'a émise. Donc, on a un mouvement de crédit/débit sur le vendeur.

II - La réalité du paiement bancaire à l'extérieur des frontières

En revanche, sur le plan externe, lorsqu'on paie le créancier étranger, il n'y a pas création d'un nouveau crédit entre le vendeur et l'acheteur. Ainsi, lorsqu'un Français, par exemple, paie un étranger, le Français jusque-là était créditeur du système bancaire français : c'est lui qui, ayant été payé, avait prêté au système bancaire français. Seulement, dès l'instant que le résident demande le paiement de son correspondant

étranger, il fait cesser le crédit qu'il avait accordé au système bancaire français et il demande au non-résident de se substituer à lui pour, à son tour, consentir un crédit au système bancaire français. De ce fait, le paiement est vide car, d'une part, aucun crédit n'est créé dans l'opération et, d'autre part, il s'appuie sur un crédit qui faisait déjà la substance d'un paiement antérieur. Cette dernière prévision signifie que lorsqu'un Français paie un non-résident, il envoie à l'étranger un crédit qui existait déjà, et par conséquent il fait un deuxième paiement sur le même crédit.

III - La France face à sa dette extérieure

Pour simplifier l'analyse, B. SCHMITT attribue à la monnaie française la couleur rouge et à celle du reste du monde la couleur verte. A partir de là, il propose de voir comment la France peut payer le reste du monde pour servir sa dette extérieure, c'est-à-dire pour payer les intérêts en monnaie verte. Deux solutions peuvent être envisagées :

- 1. La France peut acheter de la monnaie verte : Ceci n'est pas possible, parce que la monnaie qui achète une autre monnaie va subir une dépréciation sur le marché du change.
- 2. La France peut gagner la monnaie étrangère : Dans ce cas, nous dit B. SCHMITT, on assiste à un véritable scandale. En effet, lorsque les résidents exportent pour gagner de la monnaie verte, ce ne sont pas ces résidents là qui doivent servir la dette, mais, par exemple, l'Etat ou les collectivités locales. Par conséquent, la monnaie gagnée par les exportateurs français est une monnaie déposée dans le système bancaire français. Ensuite, on est obligé de demander aux serviteurs de la dette, qui sont des résidents, d'acheter avec la monnaie rouge la monnaie verte, exactement comme si la France ne l'avait pas gagnée. Et c'est ce manque de logique du système qui fait dire à B. SCHMITT que la France est vassale.

Ce qui précède montre donc qu'il y a une dissociation du paiement monétaire et du paiement réel. Quant à l'origine de ce phénomène, elle réside dans le fait que les paiements bancaires n'ont pas la même nature lorsqu'ils se font entre monnaies de dénomination différente.

Pour B. SCHMITT, le système logique serait le suivant : la France gagne des devises et elle n'a plus besoin de les soumettre à un achat en termes de francs sur le marché des changes. Seulement, ce système n'existe pas.

Mais dans sa conclusion, B. SCHMITT est optimiste. En effet, il ne désespère pas de voir une réforme du système extérieur. En l'occurence, il préconise la création, dans les paiements internationaux, d'une association entre ce qui est financier et monétaire.

DISCUSSION CONSECUTIVE A L'EXPOSE de Monsieur B. SCHMITT

- F. POULON: Dans votre exposé, il y a quelque chose qui a dû étonner pas mal de monde, à savoir l'axiome selon lequel la monnaie est créée et détruite dans le même instant. Cette conception mérite d'être discutée, car elle n'est pas du tout courante.
- B. SCHMITT: La comptabilité à partie double et sans elle il n'y aurait pas de monnaie bancaire signifie que toute opération est, pour le même agent, un débit et un crédit simultané.

 Lorsqu'on a l'acheteur (A) et le vendeur (V), la banque ne crée pas la monnaie, mais le paiement monétaire. En faisant cela, elle permet à A de payer V. Dans ce paiement, on a le dépôt de la monnaie gagnée par V soit X à l'actif de la banque émettrice. Et c'est parce que V dépose la monnaie à l'actif que maintenant V est devenu créditeur de la banque.

De ce fait, si V a déposé X unités de monnaie dans la banque, c'est que la banque doit X unités de monnaie à V. Et ceci est inscrit dans la comptabilité à partie double comme résultat de l'opération. Ainsi, V figure au passif de la banque pour X unités.

Mais il ne faut surtout pas dire que cela désigne le dépôt ; car ce dernier a été fait à l'actif.

En définitive, c'est parce que le dépôt a été fait à l'actif, que l'on a eu une création - destruction instantanée de monnaie.

Tout ceci, en fait, illustre une des difficultés majeures de la science économique : concilier ce qui est instantané avec ce qui s'inscrit dans le temps.

- A. MATTIO : Pour vous, la monnaie bancaire, à la différence de la monnaie matérielle, ne circule pas. Pourquoi ?
- B. SCHMITT: Parce qu'à l'instant même où le paiement est créé, A est débité et V est crédité.

Pourquoi A est débité ? Parce que le paiement est fait pour le compte de A par la banque.

Pourquoi V est crédité ? Parce que V a déposé le produit du paiement instantanément dans la banque. Or on sait que, lorsqu'une monnaie bancaire reflue dans sa banque d'origine, elle est immédiatement détruite. Finalement, la banque fait deux opérations. A l'instant +, la banque crée de la monnaie sur A, et A dépose cette monnaie dans la banque. Au même instant, la banque fait la même opération sur V. Maintenant, on lie les deux opérations, et l'on dit que ce n'est pas A qui dépose la monnaie puisque A se fait débiter et fait créditer V - mais V. Ainsi, seule l'opération financière apparaît, puisque l'opération sûrement monétaire est une création - destruction instantanée. L'opération financière consiste à noter, à l'actif des banques, le nom de A qui, effectivement, doit littéralement une monnaie future à la banque, à l'échéance. Quant à V, son nom est inscrit au passif de la banque. V constitue un dépôt en banque, c'est-à-dire que V, à tout moment, peut retirer la monnaie qui a fait naître son crédit. Ainsi, lorsque V demande le retrait, cela signifie simplement qu'il demande, à son tour, à la banque, de faire un paiement pour son compte. A ce moment-là, V devient débiteur de la banque, et comme il était aussi créditeur, il y a compensation. Ceci constitue la nature des paiements bancaires. En d'autres termes, on peut énoncer la loi suivante : dès qu'on inscrit la monnaie dans le temps, elle n'est plus monétaire, elle est financière. Et c'est ce rapport entre monnaie et finance qui n'est

M. ZERBATO : Et pour vous, donc, le système, au niveau international, doit être réformé ?

pas respecté dans les paiements internationaux.

B. SCHMITT: Le monde est tel que lorsque la France, par exemple, a constitué sa dette, elle n'a pas profité de l'opération, car le franc n'a pas été haussé. Je m'explique. La France, qui achète plus de biens et de services qu'elle n'en vend dans la période, va emprunter à l'étranger pour la différence. Mais l'emprunt est une vente de titres qui conduit à un afflux de devises. Les devises sont

soumises à un flux d'entrée, sur le marché financier, et à un flux de sortie sur le marché des biens. Donc, on a une symétrie, le franc français ne s'apprécie pas.

En revanche, le franc se déprécie lorsque la France se désendette. Il y a asymétrie . Et c'est pour cela que le système doit être réformé.

- M. ROUDEIX : Ce qui signifie qu'un pays n'a pas intérêt à payer sa dette ?
- B. SCHMITT : La solution ne consiste pas à dire cela. La solution, c'est qu'il faut réformer le système.
- M. ROUDEIX : Certes, mais si le système ne change pas, c'est que peut-être il profite à quelqu'un.
- B. SCHMITT: Non. S'il ne change pas, c'est tout simplement qu'il n'est pas perçu tel qu'il est, car il y a une inertie intellectuelle.

 Pour moi, les hommes politiques ne sont pas conscients du problème.
- M. ZERBATO: Quel est le contenu concret de la notion de "perte de substance"?
- B. SCHMITT : C'est le transfert des devises à l'étranger.
- M. ORIO : Quand un pays comme la France s'est endetté, par exemple parce qu'il avait un déficit commercial, à ce moment-là il avait reçu deux fois ?
- B. SCHMITT: Non. Dans la période d'endettement, on a deux flux entrants:

 le prêt de l'extérieur à la France et le flux des exportations.

 Quant aux importations, elles constituent un flux sortant. La

 différence entre les importations et les exportations est égale

 au prêt. Ici, on a une symétrie entre les entrées et les sorties

 de devises. Simplement, les devises qui entrent, ne vont pas toutes

 sur le marché commercial; elles vont aussi en partie sur le

 marché financier. Mais comme il y a symétrie sur le marché des

 changes, le franc, dans ces conditions, n'est affecté ni à la

 hausse ni à la baisse.

- N. POULON-LAFAYE : Si on adoptait le système que vous envisagez, est-ce que le dollar aurait encore une utilité ?
- B. SCHMITT: Il ne faut surtout pas dire aux Américains que c'est leur monnaie qui est en cause; il faut plutôt leur dire que c'est un problème de logique et de théorie, que cela revient à distinguer absolument la monnaie interne de la monnaie externe.
- M. ROY : A votre avis, est-ce que l'ECU pourrait apporter une solution à l'endettement de la France ?
- B. SCHMITT: Si l'ECU était bien conçu, c'est-à-dire s'il était créé selon la nouvelle logique, le problème s'erait résolu, car le taux de change du franc en ECU serait absolu.
- M. ORIO : Dans votre texte, vous écrivez : "Dès que la solution sera généralisée par la réforme du F.M.I. (...), la France, comme tout pays endetté, sera libérée de la contrainte des excédents commerçiaux", Qu'entendez-vous par là ?
- B. SCHMITT: Aujourd'hui, un pays ne peut servir sa dette que s'il est complètement excédentaire. Cela est illogique. Il y a un clivage entre les exportations commerciales et le service de la dette.

 Pour moi, la logique devrait permettre les deux concurremment: que le pays puisse continuer, d'une part, à investir le capital étranger chez lui et, d'autre part, à payer sa dette.
- F. POULON: L'idée de votre réforme serait, en substance, de ramener le système des paiements sur le plan international à ce qu'il est déjà sur le plan national, étant entendu que le service de la dette sur le plan intérieur ne pose pas de problème.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Pour moi, en effet, les entreprises intérieures, endettées en FF, ont autant de difficultés à gagner des FF, que les débiteurs résidents, vis-à-vis des non-résidents, à gagner des devises.

- B. SCHMITT: Sur le plan interne, lorsque l'entreprise a gagné l'argent pour payer sa dette, le problème est résolu.

 En revanche, sur le plan international, il y a un phénomène additionnel: l'entreprise place sur le dos de la France un problème supplémentaire à résoudre.
- M. ROUDEIX : D'un point de vue général, quand un pays comme, par exemple, le Brésil s'endette, quelle conséquence cela a-t-il dans le système actuel ?
- B. SCHMITT: Actuellement, le Brésil demande un moratoire, c'est-à-dire que pendant quelque temps il ne paie pas d'intérêt, en espérant, bien entendu, que cela sera reconduit. Seulement, le Pérou, l'Argentine et le Mexique vont suivre, et cela risque d'être une catastrophe. Cela est tellement vrai qu'aujourd'hui, lorsqu'on a une créance sur l'étranger, cette créance n'a pour valeur qu'une fraction de sa valeur nominale. Et les banques américaines ont conscience de cela.

 Ce qu'il faut, c'est un système tel que si le Brésil est capable de dégager, par son industrie, une épargne entre les mains de ses agents endettés, cette condition devra, dans un système
 - ses agents endettés, cette condition devra, dans un système logique, être nécessaire et suffisante pour assurer le service de la dette. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, parce que le cruzado n'est pas une monnaie de réserve. Cela signifie deux choses. D'abord, le Brésil doit dégager une épargne en cruzados. Ensuite, il doit transformer celle-ci en monnaie de réserve.
 - Ce qui précède vous montre bien qu'il faut absolument réformer le système.

F. POULON: Justement, pourriez-vous esquisser votre réforme?

B. SCHMITT: Précédemment, je vous ai dit qu'il y avait dissociation monnaie/ crédit à l'extérieur. Une fois que l'on a compris cela, il faut faire la chose suivante. Si la France, par exemple, doit servir sa dette, elle va être représentée par le Trésor public qui va encaisser à l'intérieur le débours des serviteurs de la dette. En ce qui concerne l'extérieur, c'est la France qui va demander au FMI d'emprunter des dollars, pour les paiements débiteurs de la France, et de traiter les dollars qui sont gagnés dans les paiements créditeurs de la France. Vous faites donc en sorte que l'intermédiation financière soit associée à tous les paiements créditeurs et débiteurs de la France. Dès lors, vous n'avez plus l'asymétrie que j'ai essayé de vous montrer plus haut. Il n'y a plus qu'une seule asymétrie . Et celle-ci aura disparu dès que le FMI fera, pour tout pays membre, une opération d'intermédiation financière afférente à tout paiement créditeur et débiteur. Si vous faites ce que je viens de dire, la France va gagner dans ses exportations - qui ne seront plus nécessairement nettes des devises. Pourquoi ? Parce que la France va gagner, par exemple, des dollars qu'elle va laisser traiter par l'intermédiaire financier désigné, c'est-à-dire le F.M.I. Ainsi, la France devient créditrice du F.M.I., et elle paie sa dette par le débit de son compte chez l'intermédiaire financier. Dès lors, la symétrie est rétablie. Comme vous pouvez le constater, la solution, en définitive, est très simple.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX !

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986-1987

THEME GENERAL : LA FRANCE VASSALE

LE PROTECTIONNISME COMME ANTIDOTE A LA VASSALISATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

par

Pierre DELFAUD

Professeur à l'Université de Bordeaux I

"La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est d'échapper aux idées anciennes qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit des personnes ayant reçu la même formation que la plupart d'entre-nous".

J.M. KEYNES (fin de la préface de la Théorie générale).

Pour toute une génération d'économistes -la mienne- celle qui a reçu une formation universitaire et conduit ses premiers travaux de recherche (la thèse!) dans le contexte bien particulier des années soixante et du début des années soixante-dix, l'adéquation croissance économique intérieure-internationalisation des économies occidentales a paru tellement évidente que, même si l'on n'est plus convaincu aujourd'hui de la pertinence de cette relation, le courage fait le plus souvent défaut pour oser afficher toute opposition frontale à une "théorie" si bien établie!

Plus surprenante m'apparaît, par contre, la persistance de cette attitude pour la "génération de la crise" qui semble toujours attendre le retour à *la normalité* antérieure. Oui, les idées dominantes ont la vie dure, même à l'épreuve des faits! Aux étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques qui me demandaient, il n'y a guère, ce que j'aurais personnellement traité dans la question qui venait de leur être posée: "Vos tabous dans la société contemporaine", j'ai répondu: "la prohibition de l'inceste et du protectionnisme"!

Pour tenter de briser la chappe idéologique qui pèse sur tout esprit critique et partant sur notre liberté de jugement, il faut être provocateur. C'est la première ambition de la présente contribution qui, à défaut de certitudes parfaitement fondées sur une démonstration théorique

ou des preuves empriques irréfutables (bien qu'il n'en manque pas dans la littérature économique actuelle), voudrait faire partager une conviction; conviction nourrie, certes, de travaux personnels antérieurs, mais peutêtre plus encore animée d'un sentiment de révolte devant le scénario de l'inacceptable auguel me paraissent conduire, tout droit, la thèorie économique dominante et les politiques économiques qui en découlent.

Ainsi, si je devais situer mon "équition personnelle", suivant les recommandations de Max WEBER, je dirais que tant par refus viscéral du fatalisme d'un prétendu "ordre naturel", clé de voute de la pensée classique et néo-classique, que par une impatience de plus en plus insupportable à contenir devant le déterminisme pesant de l'approche marxiste, je suis conduit à me raccrocher à toute interprétation et toute proposition d'action qui me paraissent aller dans le sens d'un plus grand volontarisme. C'est par là que je me sens proche du courant interventionniste, de SISMON-DI à KEYNES et au Keynésianisme (4) et (2).

C'est pourquoi, après avoir tenté de refuter quelques "idées reçues" sur le protectionnisme et situer ce qui me paraît être aujourd'hui l'enjeu afférent pour l'économie de la France, je terminerai par quelques propositions d'action qui me paraissent suffisamment concrètes et réalistes.

1. QUELQUES REFUTATIONS, PAR AVANCE

1.1 - Première "idée reque": libre-échange = croissance; protectionnisme = crise. La corrélation est certainement évidente et découle du simple bon sens: la croissance implique un élargissement des marchés -donc le libre-échange- la crise s'accompagne du processus inverse. Mais corrélation n'est pas causalité, c'est bien connu. Alors le libre-échange entraîne-t-il la croissance (comme ses partisans le suggèrent) et le protectionnisme suffit-il symétriquement à amener la crise ? Ou bien est-ce la croissance qui permet le libre-échange et la crise qui impose un retour au protectionnisme ? Prudent, J.M. JEANNENEY dans son plaidoyer pour un nouveau protectionnisme (3 p. 40-42) répond "1'un et l'autre sans doute". Je n'hésiterai pas, ici, à être plus catégorique. Si le libre-échange a

pu soutenir la croissance, la prolonger voire même l'accélérer, il ne l'a jamais précédé. Il n'est pas une condition suffisante. Le traité de Commerce de 1860 et ceux qui l'on suivi interviennent au milieu d'une phase ascendante (1847-1873) non au début. De même en est-il de la réouverture aux échanges extérieurs (relative et controversée il est vrai) des années vingt dans la phase d'essor du 3ème Kondratieff (1896-1928).cu encore, plus près de nous, des effets de la Construction européenne et du Kennedy-Round à la fin des années soixante, c'est-à-dire non pas au début, mais plutôt vers la fin des "trente glorieuses" (1945-1974). Symétriquement, le protectionnisme réapparaît non pas avant le déclanchement des crises, dont ils pourrait ainsi endosser la responsabilité, mais après : le "tarif minimum" de 1892 est adopté alors que la phase de décroissance du cycle (1873-1896) est déjà largement amorcée, de même le repliement des années trente estil postérieur à la crise de 1929, ou encore le "protectionnisme rampant"(*) de la période actuelle suit-il le retournement du début des années soixantedix, non l'inverse. Le libre-échange n'est donc pas une cause première de la croissance, mais une conséquence -positive certes- de cette dernière.

Dans le cas de la France d'ailleurs, si l'on prend comme indicateur d'ouverture le ratio Importations/Produit intérieur brut marchand (le produit non-marchand étant par nature soustrait à l'échange international) on observe la tendance suivante, depuis 1960.

Source : d'après séries longues des Comptes nationaux.

^(*) Si tant est d'ailleurs que l'effet des mesures non-tarifaires que l'on met en exergue pour prouver "la remontée" du protectionnisme (accords d'auto-limitation d'exportations, mesures administratives discriminatoires, etc...) l'emportent vraiment sur les résultats en sens contraire de négociations internationales qui n'ont cessé de se poursuivre : Tokyo round au début de la période (en attendant les conséquences de la nouvelle Conférence de Punta del Este), élargissements successifs de la C.E.E., nouveaux contrats ou renouvellement d'accords avec les pays de l'Est ou le Tiers-monde, etc....

Dans le cas de la France d'ailleurs, si l'on prend comme indicateur

L'explication qui me paraît toujours la plus convaincante est en effet celle que l'on trouvait déjà chez SCHUMPETER et KEYNES () et (5), à savoir que les phases d'essor sont largement exogènes à l'organisation du système économique lui-même (*) en relation directe avec les "générations technologiques" successives. Ainsi, lorsque les occasions d'investir se multiplient ("s'élargissent" pourrait-on dire), le processus autonome et cumulatif de croissance qui en résulte permet l'ouverture des frontières sans dommage majeur, puisque les spécialisations (**) se font à la marge sur des marchés nouveaux. Au contraire, lorsqu'une certaine saturation se fait jour, la poursuite de la division internationale du travail ne peut se concevoir qu'en termes de redistribution de parts de marchés existantes, autrement dit par élimination des uns au profit des autres. Dans ces conditions, il est normal, et même sans doute souhaitable qu'un regain de protectionnisme permette le gel des parts de marchés en cause. Toute spécialisation poussée plus avant se traduit en effet par une délocalisation des activités productives vers les régions à bas coût de main d'oeuvre, générant un surcroît de chômage dans les pays les plus avancés socialement. La seule réponse possible, en conservant les principes du libre-échange, est alors d'accepter un nivellement par le bas des niveaux de revenu et des conditions de vie, soit par la remise en cause des rémunérations ellesmêmes, soit par la prolifération de subventions compensatoires nécessairement financées par un surcroît de prélèvements obligatoires, soit par la sous-enchère de dévaluations compétitives abaissant le revenu national relatif au travers de la dégradation des termes de l'échange qui s'en suit.

La généralisation du protectionnisme permet, au contraire, dans les zones les plus avancées de maintenir au mieux les acquis antérieurs, tout en incitant les pays en développement à se préoccuper plus d'une stratégie de substitution d'importation tournée vers la promotion de leurs propres marchés intérieurs (ce qui apparaît alors souhaitable, puisque

^(*) S'il en était autrement, il se serait bien trouvé au moins un pays assez avisé pour échapper à la crise actuelle, non ?

^(**) Suivant la loi des <u>avantages comparatifs</u> lorsque la demande paraît virtuellement infinie et les <u>dotations</u> factorielles utilisées à plein ; suivant simplement <u>des avantages absolus</u> lorsque les conditions précitées ne sont pas vérifiées car on voit mal pourquoi un pays abandonnerait un quelconque avantage à ses partenaires tant qu'il n'a pas atteint le plein-emploi.

ces derniers ne sont certainement pas encore "saturés") plutôt que de chercher à tout prix à attirer les multinationales étrangères en vue de servir de base de réexportation vers des marchés préexistants certes, mais déjà encombrés.

1.2 - Deuxième idée reque : libre-échange = modernisation et progrès ; protectionnisme = obsolescence et stagnation. La thèse est explicite, encore une fois récemment illustrée dans le n° 229 des <u>Cahiers français</u> consacré au Commerce international lorsque G. LAFAY écrit : "Une protection excessive -explicite ou implicite- vis-à-vis des pays les plus dynamiques, situés dans la zone de l'Asie-Pacifique, entrave l'adaptation de la France aux formes les plus vives de la concurrence internationale". Je serai tenté d'ajouter : "... et réciproquement, c'est bien connu" ! Car on sait quel retard technologique ont pris sur leur concurrents plus libre-échangistes (Royaume-Uni, France même...) les Etats-Unis, le Japon ou encore l'Allemagne de l'entre-deux-guerres, à l'abri de frontières hautement protectionnistes!

Soyons plus sérieux. Dans les hypothèses ricardiennes d'immobilité des facteurs de production (facteur "résiduel" ou "progrès technique" inclus) et de seule mobilité des produits, les obstacles à la libre-circulation de ces derniers pourraient en effet maintenir, voire accuser, des écarts technologiques sensibles entre différentes zones de production consommation. Mais dès que l'on réintroduit l'éventualité d'investissements transnationaux et des transferts de technologie afférents (ce à quoi conduit, à l'évidence, le développement des firmes multinationales depuis un demi-siècle), à la seule condition que le marché intérieur soit suffisamment large pour être attractif, et qu'il ne soit pas fait obstacle aux investissements étrangers, le protectionnisme sur les produits en provenance de l'extérieur n'implique en rien un retard persistant dans l'appareil productif national. Tout au contraire, on peut même défendre le point de vue inverse à savoir que le protectionnisme, en attirant les firmes étrangères technologiquement plus avancées pour "sauter" les obstacles douaniers, accélère la modernisation des unités de production intérieures, à l'instar de ce qui s'est passé dans les premières années de la construction européenpéenne lorsque les sociétés nord-américaines étaient incitées à venir investir dans un marché commun protégé par un tarif douanier extérieur commun encore significatif, plutôt que de pouvoir exporter à partir des Etats-Unis ; ce qui a largement contribué à résorber le "gap technologique" de l'Europe du second-après-guerre.

- 1.3 Troisième idée reçue : libre-échange = accroissement du bien-être national ; protectionnisme = régression du niveau de vie. Le bilan n'est pas aisé à établir, il est vrai, entre les sur-coûts indéniablement imposés aux consommateurs par la limitation d'importations à meilleur marché ou de qualité supérieure d'une part, et la garantie du revenu et de l'emploi procuré aux producteurs d'autre part. Les conclusions, sur ce point, des modèles macro-économiques sont fortement contingentes des hypothèses retenues (6). Mais même s'il devait être prouvé que le bilan final du recours au protectionnisme soit toujours globalement négatif (ce qui nous paraît très incertain au demeurant), quelles procédures d'indemnisation pourraient permettre de compenser les dommages subis par les producteurs victimes du libre-échange à partir des avantages dont bénéficieraient alors les consommateurs ? Les enseignements de la théorie de l'allocation des ressources et les procédures imaginées à cette fin laissent perplexe par leur complexité et leur irréalisme (7). Aussi, devant la crainte de voir s'accuser, une fois encore, les méfaits d'une "société duale", où seule une partie performante (ou protégée par tel ou tel privilège) de la population profite de l'internationalisation des échanges, alors que s'accroît la masse des "laissés pour compte" privés de ressources stables, je n'hésite pas à préférer la "garantie de l'emploi" aux avantages du "consumérisme", au moins en temps de crise, forme plus acceptable me semble-t-il de la nécessaire solidarité nationale qui doit s'établir alors, que celle qui repose sur le processus -mal ressenti par tous-de dépenses d'assistance en progression financées par la hausse des prélèvement obligatoires.
- 1.4 Quatrième idée reçue : la solution protectionniste est illusoire et dangereuse par le risque de mesures de rétorsions qui s'y attachent. Ici encore je serai catégoriquement provocateur. Oui pour des pays à balance commerciale excédentaire, non pour des pays déficitaires !

Or, ce sont ces derniers qui peuvent être tentés par un plus fort protectionnisme, où ils ont moins à perdre qu'à gagner. Qu'est-ce que le marché commun pourrait redouter du Japon -dont on connaît la superbe ignorance des produits d'origine européenne- si les pays de la Communauté décidaient, enfin, de limiter leurs importations à partir de ce dernier ; et de la même façon en ce qui concerne les "petits pays" exportateurs du Sud-Est asiatique dont les marchés intérieurs sont insignifiants à l'échelle mondiale ? Dans une négociation France-Allemagne de même -certainement beaucoup plus délicate à mener- sur un nécessaire rééquilibrage des échanges (liés comme on le verra plus loin, à la fois, au fonctionnement du S.M.E. et du marché commun agricole), qui apparaîtrait comme disposant des meilleurs arguments de départ ? La République fédérale arguant de son confortable excédent bilatéral, ou la France menaçant d'appliquer unilatéralement des mesures compensatoires ?

Le plan KEYNES, présenté à Bretton-Woods, avait prévu de pénaliser autant, dans le cadre du nouveau système monétaire international, les pays créditeurs (par des taux d'intérêt négatifs sur leurs avoirs accumulés) que les pays déficitaires. La même idée avait été reprise lors de l'établissement du S.M.E., en 1979, en se fondant sur "l'indicateur de divergence" qui devait automatiquement déclancher l'application de mesures correctrices de pays faisant "cavalier seul", à la baisse, comme à la hausse relative de leur taux de change. Dans les deux cas, ces propositions sont restées lettre morte et, avec elles, toute velléité de revenir à un ordre international durable, tant il est vrai que les pays déficitaires ne peuvent accepter seuls -par des mesures dépressives- de supporter le poids des ajustements de balances des paiements. C'est ce que les Etats-Unis s'efforcent aujourd'hui d'imposer au Japon, et dans une moindre mesure à l'Allemagne fédérale. Pour une fois, nous leur donnerons raison!

2. MAINTENANT ABORDONS LES ENJEUX POUR L'ECONOMIE FRANCAISE

La hiérarchie des enjeux pouvant justifier un plus fort protectionnisme varie certainement d'un pays à l'autre, suivant la nature des déséquilibres dont l'économie est affectée. En ce qui concerne la France, je retiendrai les quatre enjeux-objectifs suivants.

2.1 - L'emploi bien entendu en premier lieu. Non pas tant en vue de susciter la création d'emplois nouveaux à l'abri de frontières douanières garantissant la maîtrise du marché intérieur ou par le jeu de subventions compensatoires pour conquérir des marchés extérieurs (comme ce pourrait être le cas avec un protectionnisme éducateur à l'usage de pays nouvellement industrialisés), car dans la situation française la conquête de nouveaux créneaux paraît plus liée à l'innovation technologique qu'à l'existence d'une réserve de main d'oeuvre internationalement compétitive au regard de son coût. Mais tout simplement pour maintenir, autant que faire se peut, l'emploi existant.

La montée du chômage en France 'est une affaire de solde. Solde entre les arrivées et les départs sur le marché du travail, fortement positif depuis la fin des années soixante, tant pour des motifs d'ordre proprement démographique qu'en raison de la montée des taux d'activité (féminin en particulier). Solde entre les créations d'emploi, tertiaires pour l'essentiel, et les destructions : dans le secteur primaire traditionnellement, mais désormais dans le secteur secondaire aussi. La balance globale étant à l'évidence négative, c'est donc que les créations d'emploi ne sont pas suffisantes face aux destructions. Encourager les premières par toute mesure utile : aide à la recherche développement, accès privilégié au marché financier, encouragement à l'esprit d'entreprise, etc... sur lesquelles une quasi-unanimité se fait désormais (ce que j'ai appelé la "revanche posthume de SHUMPETER" ({)}), n'exclut pas qu'au moins dans l'attente de jours meilleurs (le cinquième Kondratieff ?) on se préoccupe aussi de sauver au maximum les emplois menacés.

Il s'agit alors bien entendu de protéger non pas les branches d'activités les plus modernes, mais traditionnelles, ce que constatait P. MESSERLIN à la fin de son rapport au colloque de Bordeaux (3) lorsqu'il écrivait : "Les résultats offrent une image peu attrayante de la protection

impliquée par la reconquête du marché intérieur : par la protection sont plutôt avantagées les industries à forte intensité relative de travail, utilisant du travail peu qualifié et reposant sur de petites firmes...". Certes, mais il reste à savoir si cette "image peu attrayante" ne l'est pas plus que celle de la généralisation du chômage dans des secteurs entiers et partant, dans des régions entières, à l'évidence sans solution de remplacement ; et si, plus encore, la protection de ce type d'activité gène le développement des autres.

A force de raisonner dans les hypothèses du "Conte de fée néoclassique" (comme dirait R.M. SOLOW), en particulier celle du plein-emploi automatique, on finit par se persuader qu'il existe nécessairement un effet d'éviction inter-branches, soit lié à la rareté des capitaux disponibles, soit à la pénurie de main d'oeuvre. En est-il ainsi en temps de crise ? Si la construction d'ordinateurs est plus "moderne" que celle des sousvêtements, la généralisation des premiers ne démode pas ces derniers, du moins pour l'instant ! Dans ces conditions, faut-il libérer des facteurs de production devenus rares, pour les transférer de la branche confection à celle de l'électronique ? Oui, certainement, dans le contexte d'une croissance équilibrée de plein-emploi, où l'on doit alors jouer à fond la carte des avantages comparatifs ; mais aujourd'hui ? La réponse me paraît pour l'instant négative. Christian MEGRELIS a beau évoquer (40) l'exemple, réussi selon lui, de la conversion de l'Etat du Massachussets de l'industrie textile vers la micro-électronique, il ne me convainct pas qu'avec la réserve de main d'oeuvre dont on dispose aujourd'hui et devant l'abondance des capitaux disponibles, il fallait nécessairement que des filatures ferment pour que puissent s'établir les fabricants d'ordinateurs. A l'échelle de notre région par exemple, le projet Bordeaux-technopolis passe-t-il par une élimination complète (elle est déjà faite aux deux-tiers !) des industries de la chaussure, de l'habillement ou encore de l'ameublement, en Aquitaine ?

2.2 - La protection sociale me paraît être le second enjeu. Le haut niveau qu'a atteint l'Europe occidentale -et elle seulement d'ailleurs-dans ce domaine, est un acquis indiscutable. Financé par le miracle économique de l'après-guerre et avec une pyramide des âges alors plus favorable, le système est partout en crise aujourd'hui. Son maintien passe par une

réforme en profondeur des mécanismes de financement (ne plus asseoir les prélèvements sur la seule force de travail employée en tout premier lieu), mais aussi par des mesures internationales de compensation vis-à-vis des pays qui n'ont pas encore (les N.P.I.) ou pas voulu (Japon - Etats-Unis...) adopter la même voie. Penser qu'il pourrait en être autrement supposerait que l'Europe occidentale dispose encore de réserves de productivité supérieures à celles des zones concurrentes, ce qui n'est plus le cas, d'autant que la structure démographique (vieillissement) accroît son handicap.

Ce n'est ni plus ni moins, ici, que la reprise des thèses protectionnistes développées aux Etas-Unis à la fin du siècle précédent -déjà face aux importations japonaises- à la suite par exemple, des propositions de S.N. PATTEN soulignant: que les nations les plus dynamiques ont un niveau de vie plus élevé mais qu'elles ne peuvent le défendre que par la protection, sinon, elles subissent les pressions des conditions de vie moins favorables des autres."

2.3 - Le revenu. Préserver l'emploi et le système de protection sociale est déjà, bien entendu, un moyen de garantir le revenu national. Mais, dans une optique tout banalement keynésienne, on peut être, en sous-emploi, tenté d'aller plus loin. Je ne m'apesantirai pas, aujourd'hui, sur la contrainte extérieure comme obstacle aux politiques de relance par la demande globale, puisque ce fut là un des thèmes clé d'une précédente session du séminaire DECTA III, dont les actes viennent opportunément d'être publiés (M). Je voudrais seulement faire deux réflexions complémentaires.

La première, c'est qu'il est de bon ton, aujourd'hui, d'ironiser sur l'échec des deux expériences CHIRAC-FOURCADE de 1975 -76 et MAURCY-DELORS de 1981-82, pour démontrer l'inanité de la voie keynésienne et en inférer qu'il fallait un aveuglement bien "français" pour soutenir de telles politiques de relance. C'est oublier, d'abord, que malgré les objurgations des économistes qui ont pu être interrogés, prônant au minimum, à défaut de mesures directement protectionnistes, une sortie préalable du franc du S.M.E., on ne s'est pas donné vraiment les moyens de réussir, s'en remettant, dans chaque cas, à l'éventualité d'une vigoureuse "relance mondiale"

laissée à la discrétion des Etats-Unis ou de l'Allemagne fédérale. C'est oublier, ensuite, que contrairement à ce qu'affirment ceux qui ne connaissent que les travaux néo-classiques, un important appareil théorique (méritant certes discussion) existe pour justifier cette voie à l'initiative notamment du Groupe de politique économique de Cambridge (4), dont il faut retenir au moins la conclusion principale : le but du protectionnisme associé à une politique de relance n'est pas de diminuer les importations mais de les maintenir à ce qu'elles auraient été autrement. Il re s'agit donc pas d'un repliement national, d'un retour en arrière, mais tout simplement d'admettre que les pays qui prennent le risque d'accroître l'intensité de leur demande relative puissent opérer une compensation au niveau de la balance des paiements, sans gain certes, mais aussi sans préjudice pour leurs partenaires.

La seconde observation, c'est que si une analyse approfondie du chômage montre que ce dernier n'est plus seulement "keynésien" (c'està-dire découlant d'une insuffisance de la demande) mais "classique" (lié à la profitabilité de l'emploi), suivant les enseignements de la théorie du déséquilibre (43), et donc qu'une politique de relance globale ne peut le faire disparaître totalement, rien ne dit qu'une part du chômage n'est pas au moins de type keynésien car on ne peut prétendre que la demande soit totalement saturée, même dans les pays avancés, tant il est vrai que se maintiennent des poches de pauvreté. La politique des grands travaux paraît bien fruste de nos jours, pourtant, lorsque la Fédération patronale des Travaux publics (dont on connaît le progressisme par ailleurs !) déclenchait, sous un gouvernement socialiste, une campagne de publicité sur le thème : "C'est le moment d'aménager la France", je ne pouvais m'empêcher de penser qu'elle était sans doute dans le vrai... plutôt que d'essayer de "partager le temps de travail", c'est-à-dire d'accepter de facto une problématique de la stagnation.

2.4 - La technologie enfin, c'est le dernier enjeu. Sur ce point, dans le cas de la France (c'est tout autre chose pour les N.P.I.), le retard n'est pas tel que l'on doive craindre une inévitable subordination à la zone Asie-Pacifique. L'Europe occidentale dispose encore de sérieux atouts en effet, ne serait-ce, me semble-t-il, que le principal : la dimension

de son marché "intérieur". Dans ces conditions, s'il devait apparaître qu'un retard significatif ait été pris dans tel ou tel secteur, le seul fait, par des mesures douanières appropriées, d'obliger les firmes étrangères (japonaises ou nord-américaines évidemment) à venir investir dans le marché commun, le plus souvent en co-production avec des consortiums européens, devrait suffire à corriger le tir. Le principal argument de l'Europe occidentale est en effet qu'elle n'est peut-être pas la zone de production la plus dynamique actuellement, mais reste par contre le marché le plus porteur. Même réflexion, alors, qu'à propos du rééquilibrage des balances de paiement (cf. supra point 1.4); qui dispose des meilleurs moyens de pression dans une négociation internationale, non pas seulement entre Etats mais entre Etats et firmes ?

3. <u>VENONS-EN ALORS AUX MOYENS DU PROTECTIONNISME AUXQUELS POURRAIT RECOURIR</u> LA FRANCE

La théorie néo-classique de l'échange international peut bien apparaître irréaliste par ses hypothèses (même dans ses versions "à complication" suivant l'expression de W.M. CORDEN), il n'en reste pas moins qu'elle est la seule à avoir été complètement élaborée et à déboucher sur des conclusions claires, comme l'a souligné H. BOURGUINAT (14). Sur la question qui nous préoccupe, le choix des instruments d'une politique commerciale extérieure, la hiérarchie est finalement simple : le libre-échange est préférable à la protection (au regard d'un "optimum paretien", sans compensation par conséquent entre agents économiques lésés = les consommateurs, ou avantagés = les producteurs) et, si l'on a quand même recours à cette dernière, l'ordre des préférences doit être le suivant :

- . le droit de douane plutôt que le quota ;
- . la dévaluation plutôt que le droit de douane ;
- . la subvention compensatoire appliquée à la source des écarts qui s'en suit, plutôt que la correction des différences internationales de prix.

Cette trame est certainement robuste et utile mais, dans les réflexions qui vont suivre, appliquées à une situation bien précise : celle

de l'économie française, dans un contexte également bien spécifiée, me semble-t-il : celui d'une crise liée aux "occasions d'investir", je me bornerai à évoquer d'un point de vue avant tout pratique (et même "praticable") les trois grandes catégories d'instrument auxquelles peut avoir recours une stratégie protectionniste : instruments douaniers, instruments monétaires, instruments fiscaux.

- 3.1 Les instruments douaniers tout d'abord. Leur maniement est malaisé du fait des règles internationales du G.A.T.T. et régionales, du marché commun européen. Il faut donc supposer :
- ou bien que l'on a réussi à convaincre les partenaires européens d'appliquer une stratégie protectionniste à l'échelle de la Communauté (on y est bien arrivé, non sans heurt il est vrai, en ce qui concerne les échanges agricoles) et l'occasion du "grand marché intérieur", à l'horizon 1992, pourrait paradoxalement en fournir l'occasion : oui à de nouveaux démantèlements intra-C.E.E., mais compensés par une préférence communautaire renforcée ;
- ou bien, à défaut, de ne pas hésiter à recourir aux exceptions (clauses de sauvegarde et autres...) que prudemment les auteurs des Traités ont laissé subsister (*).

Dans les deux cas, il faudrait bien-sûr pouvoir compter sur une forte volonté nationale qui ne peut s'appuyer que sur un large consensus en la matière (comme par exemple en matière de défense, dans la tradition gaullienne). Mais est-ce si irréaliste à l'horizon, non plus 81 ou 86 mais de l'après 88"?

En supposant le pas franchi, je ferai les propositions suivantes :

i) Le recours au protectionnisme administratif (normes, procédures, réglementations diverses, etc...), cutre son caractère "ubuesque"

^(*) Article 19 du G.A.T.T..

Articles 107, 108, 109 et surtout 115 du Traité de Rome.

qui aborbe inutilement les moyens de l'Administration, ne fait que compliquer la tâche des importateurs en étant finalement inefficace, puisque les concurrents étrangers ne manqueront pas de s'y conformer si le marché intérieur paraît suffisamment attractif (ce qui est certainement vrai du marché commun, et sans doute aussi, dans beaucoup de cas, du seul marché français).

- ii) L'apposition de droits de douanes ad valorem qui a été une mesure efficace en changes fixes (pensons aux premières années du T.E.C. européen) est d'effet largement incertain aujourd'hui, étant donnée l'amplitude des variations de taux de change.
- iii) Doivent donc leur être préférés des droits compensateurs ajustables, du type des prélèvements agricoles européens, qui maintiennent un prix minimum d'entrée sur le marché intérieur. Pour tous les produits qui concernent un grand nombre de producteurs dispersés (c'est-à-dire presque tous les biens de consommation courante, en provenance des N.P.I. en particulier) la méthode paraît bien préférable à celle des quotas actuels (du type Accord multi-fibres) qui créent des rentes de situation pour les importateurs autorisés.
- iv) Les mesures contingentaires ne me paraissent pas cependant totalement à proscrire (contraîrement à l'opinion sur ce point de J.M. JEAN-NENEY (15) pour tous les produits qui ne concernent qu'un petit nombre de grandes firmes fournisseuses clairement identifiées (biens d'équipement, automobiles, technologies de pointe...). Le système serait alors de subordonner l'entrée d'un contingent d'importation autorisé (fixé en volume absolu ou en parts de marchés), à des accords de réciprocité et de fabrication sur le marché intérieur, de préférence en co-production avec des firmes françaises ou européennes. L'Espagne, avant son adhésion à la Communauté, a pratiqué -non sans résultat, me semble-t-il une stratégie de ce type qui lui a permis, par exemple, d'occuper de bonnes positions en matière de construction automobile, d'électro-ménager ou de machines de bureau. D'un point de vue purement théorique, les travaux qui permettent de soustendre cette politique sont à chercher dans les récents développements de la théorie des jeux, en termes de "coeur" de l'économie d'échange, où

un système de prix explicitement déterminé n'est plus la condition première des spécialisations et du commerce international (16).

- 3.2 Les instruments monétaires en second lieu, sont attachés bien entendu à la politique du taux de change. En ce qui concerne le cas de la France, je ferai trois observations :
- i) La première, de portée générale, et que la dépréciation du taux de change comme moyen de protection (à la différence de l'institution de droits régulateurs qui n'est "générale" que dans les modèles théoriques) est un instrument trop global, puisque s'appliquant non seulement aux échanges concurrentiels mais aux autres. Autrement dit, la dévaluation renchérit aussi bien le coût des importations que l'on veut limiter que celui des inputs dont on ne peut pas se passer : énergie, matières premières... et symétriquement réduit les recettes unitaires d'importation sans tenir compte des différences d'élasticité-prix attachées aux différents produits, contrairement, par exemple, à ce que donnerait une politique sélective de subvention à l'exportation (si tant est que cette dernière soit tolérable pour les partenaires concernés, comme le montre le cas des "restitutions" agricoles du marché commun).
- ii) La seconde est que pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, un certain nombre de dévaluations françaises ont été présentées comme "réussies" : celle de 1958 par exemple, celle d'août 1969 (du moins après que le D.M. ait été pour sa part réévalué en octobre de la même année), ou plus récemment encore, celles de Juin 1982 et de Mars 1983. Mais, dans chaque cas, elles ont été accompagnées d'un vigoureux plan de contraction de la demande intérieure (rigueur ou austérité qu'elles ont contribué à justifier et à imposer. Dans ces conditions, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus avisé (en supposant, bien entendu, que ce soit politiquement possible, sans précisément recourir à la "dramatisation" d'une dévalorisation de la monnaie nationale) d'aboutir aux mêmes résultats en adoptant des mesures restrictives similaires -le blocage des prix et des salaires version 1982, par exemple- tout en conservant le même taux de change de façon à éviter l'appauvrissement relatif qui s'en suit inévitablement par la dégradation des termes de l'échange.

iii) Toutefois, le degré de liberté supplémentaire que peut apporter l'abandon des contraintes de change, notamment dans le cas d'une politique solitaire de relance, si d'autres mesures préférables (comme on l'a dit: droits régulateurs, quotas fixés en termes de progression des parts de marché..., non pour diminuer les importations mais tout simplement pour éviter qu'elles ne s'accroissent - cf. point 2.3 ci-avant) n'ont pu être mises en oeuvre, n'est pas totalement à exclure. C'est dire que le maintien, coûte que coûte, du franc dans le S.M.E. ne me paraît pas toujours justifié. D'abord parce que l'exemple de la livre sterling depuis 1973 montre, me semble-t-il, une plus grande souplesse dans l'équilibrage de la balance des paiements, nonobstant le pétrole de la mer du Nord. Ensuite parce que le S.M.E. contraint le franc, non pas véritablement à une stabilité internationale (mesurable en termes de taux de change effectif) mais à tenter de suivre le seul deustchemark. Or, si la République fédérale est bien notre permier partenaire commercial, elle n'est pas le seul. Tertio parce que la seule véritable raison d'être du S.M.E., dans un environnement international flexibiliste, a été de faciliter la gestion du marché commun agricole en maintenant l'unicité des prix. Or, outre le fait que cet objectif n'a pas été atteint, il conduit à une incohérence, à savoir qu'en interdisant toute ... modification des "taux-verts" franc/mark, non seulement les produits agricoles français ne peuvent pas bénéficier d'un avantage de compétitivité (ce qui serait le bienvenu pour un rééquilibrage bilatéral de la balance commerciale, conformément à la "loi des avantages comparatifs" que les dirigeants allemands évoquent tant, par ailleurs, pour justifier le libre-échange !), mais sont au contraire pénalisés puisque le S.M.E., en contraignant les prix agricoles en France et en Allemagne à rester aux mêmes niveaux nominaux, sans tenir compte des différentiels d'inflation entre les deux pays (et donc de coûts pour les producteurs) y compris après réajustements éventuels des parités de change du fait des M.C.M., conduit à une sur-compensation au profit de l'Allemagne (et des pays de la "zone mark": Pays-Bas, Danemark...) et au détriment de la France (et des autres pays à plus forte inflation : Italie, Grèce et maintenant Espagne, Portugal...). C'est là un mécanisme complexe, aux effets pervers indéniables, qu'il conviendrait de régler dans le cadre de la réforme en cours de la politique agricole commune (*).

^(*) Ce qui n'est pas le sujet du jour ; mais cette réforme me paraît devoir être orientée dans trois directions:

[.] Réaffirmation absolue (et application en conséquence) de la préférence communautaire par le jeu des prélèvements et des prix de seuil à l'entrée dans la Communauté;

[.] Libre circulation à l'intérieur du marché commun en jouant à fond les avantages comparatifs :

[.] Re-nationalisation par contre du financement des excédents éventuels (et donc de l'application éventuelle de quotas de production).

3.3 - Les instruments fiscaux sont, enfin, le dernier volet et sans doute celui qui me paraît, aujourd'hui, le plus immédiatement applicable.

Mon unique proposition dans ce domaine serait d'intégrer dans la T.V.A. (soit par un relèvement approprié des taux, soit sous la forme d'une taxe additionnelle à la valeur ajoutée), le plus grand nombre de points possibles des cotisations sociales assises sur le salaire.

. A usage interne, cette mesure ne devrait pas être inflationniste si son appréciation est correcte et la surveillance des pratiques de prix suffisante, l'allègement de cotisations sociales qui abaissera les prix de revient venant compenser la hausse de l'imposition sur la valeur ajoutée. Il ne s'agit plus aujourd'hui en effet -comme dans les années cinquante où l'on connaissait une pénurie de main d'oeuvre- de taxer les entreprises labor intensive pour les inciter à économiser la force de travail, au contraire. La mesure préconisée transfèrera en effet un supplément de charge des entreprises fortement utilisatrices de main d'oeuvre vers celles où la masse salariale ne représente qu'une proportion plus faible de la valeur ajoutée, ce qui devrait aller dans le sens d'un soutien à l'emploi.

. A usage externe, la T.V.A. (contrairement aux cotisations sociales) étant déductible de plein droit à l'exportation et apposable à l'importation, permettra de mieux compenser les écarts de coûts liés à la protection sociale dans les échanges internationaux (cf. point 2.2 cidessus). C'est en ce sens qu'elle entre dans notre propos du jour. Une mesure du même type avait été prise en 1969, avec la suppression de la taxe sur les salaires (non déductible à l'exportation) et son remplacement par une majoration d'un point de T.V.A.. Cette pratique est évidemment généralisable dans l'ensemble de la Communauté, puisque le système de la T.V.A. (avec des taux nationaux certes très différents) est partout appliqué.

- CONCLUSION -

Voilà quelques mesures concrètes susceptibles, me semble-t-il, de donner plus d'autonomie à l'économie nationale et partant de porter remède à la "vassalisation de la France", suivant le thème de notre cycle d'études 1986-1987.

Mais vassalisation par rapport à qui ?

. A d'autres Etats ? En matière d'échanges internationaux la question ne me paraît plus essentielle (même si elle a pu l'être à d'autres époques, où des économies dominantes imposaient par le libre-échange l'organisation du commerce mondial à leur profit : Royaume-Uni au XIXe siècle, Etats-Unis dans les années cinquante). Ni les Etats-Unis aujourd'hui, par la régression de leur position concurrentielle, ni encore le Japon ou l'Allemagne fédérale (qui pourraient un jour y prétendre) ne "vassalisent" véritablement les économies de leurs partenaires par l'échange (par la monnaie, c'est tout autre chose, mais ce n'est pas mon sujet !).

. Aux firmes multinationales ? Ce fut une idée en vogue, que celle de la contrainte exercée par les F.M.N. sur la souveraineté des Etats. Mais à y regarder de plus près -comme l'a fait Ch. A. MICHALET (47)- les relations sont complexes, les Etats utilisant à leur profit autant les grandes firmes, que ces dernières ne font pression sur eux. Dans le cas français, les F.M.N., qu'elles soient "étrangères" ou "françaises" (si cela veut encore dire quelque chose) ont été les artisans de la croissance et c'est encore sur elles que l'on peut fonder les espoirs d'une nouvelle phase d'essor liée à l'exploitation d'une autre "génération de technologies". Très Shumpéterien sur ce point, je me refuse à entrer dans un procès facile des "monopoles" : c'est par leur dynamisme (et non dans le cadre statique d'un modèle concurrentiel de petites unités) que le "progrès" est toujours possible.

Alors vassalisation par rapport à quoi ? Réponse : à une idéologie économique dominante justifiant, au nom de la fatalité des lois du marché, le renoncement à tout volontarisme et cautionnant, par avance, tout ce

que les inégalités, à nouveau croissantes, face à la sécurité de l'emploi, du revenu et à la répartition des patrimoines peuvent avoir de choquant dans une société dite "avancée".

La tradition puritaine qui a nourri l'économie politique à ses débuts n'a pas disparu ! Le "pêché originel" nous condamne à la rareté. Les périodes de croissance sont des embellies inconsidérées qu'il faut "payer" par la crise. Certains sont sincèrement convaincus par ce point de vue et trouvent leur voie en mettant leur charité au service de la misère du monde (du "Tiers" et du "Quart", en particulier). D'autres utilisent à leur profit ce renoncement pour maintenir leurs privilèges, forme renouve-lée de "l'opium du peuple". Keynes, nourri de la tradition fabienne qui imprégnait BLOCMSBURRY, s'insurgeait devant cet état d'esprit. Mon indignation personnelle n'est pas moins forte et, dans une tradition nationale qui renoue avec l'optimisme raisonné des Humanistes de la Renaissance, des Encyclopédistes du Siècle des Lumières, du Positivisme de la Révolution industrielle, je reste persuadé, qu'après qu'ils l'aient fait de la morale, du droit, des sciences, il nous reste encore aujourd'hui à latciser la pensée économique.

REFERENCES CITEES DANS LE TEXTE

- (1) Cf. pour une brève synthèse J. LAJUGIE, <u>Les Doctrines économiques</u>, édition 1987 (avec P. DELFAUD) en particulier Ch. II de la deuxième partie et Ch. III de la troisième, P.U.F., Que sais-je?
- (2) Cf. de même, mon propre Que sais-je ? P. DELFAUD : Keynes et le keynésianisme, 4e éd. (refondue), P.U.F., 1986.
- (3) J.M. JEANNENEY, Pour un nouveau protectionnisme, Seuil, 1978.
- (4) J.M. KEYNES, <u>Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la mon-naie</u>, 1936, trad. française, Payot, Livre IV, Ch. 11 et 12 sur "l'efficacité marginale du capital" et "l'état de la prévision à long terme".
- (5) J. SCHUMPETER, aussi bien dans sa <u>Théorie de l'évolution économique</u> (1911), ses <u>Business cycle</u> (1935) que dans <u>Capitalisme</u>, <u>socialisme</u> et démocratie (1941).
- (6) Cf. les deux grands classiques sur la théorie de la protection :
 - W.R. CORDEN : <u>La théorie de la protection</u>, trad. française, Economica 1977, et,
 - W.R. CORDEN : <u>Politique commerciale et bien-être économique</u>, idem, 1980.

auxquels on peut encore ajouter désormais :

- D. GREENAWAY: <u>International trade policy</u>, éd. Mac Millan, Londres, 1983.
- (7) Cf. sur ce sujet la synthèse de D.C. MUELLER: Analyse des décisions publiques, trad. française, Economica, 1982.
- (8) Dans ma communication sur <u>KEYNES et SCHUMPETER</u> dans le cadre du colloque du même nom, ronéoté, Université de Paris II., 1983.
- (9) P. MESSERLIN: "Reconquête du marché intérieur ou protectionnisme" in H. BOURGUINAT (éd.) <u>Internationalisation et autonomie de décision</u>, Economica, 1982.
- (10) In Ch. MEGRELIS: Danger protectionnisme, Calmann-Lévy, 1978.
- (11) Michel ZERBATO et alii: Keynésianisme et sortie de crise, Dunod, 1987.
- (12) Cf. rapport de W. GCDLEY: "Protéger le marché intérieur, seul moyen d'atteindre le plein emploi " în <u>Internationalisation...</u>(op. cit.) et le commentaire de J.P. SARDIN: "Protection et régime de change" in B. LASSUDRIE-DUCHENE et J.L. REIFFERS (ed.) <u>Le protectionnisme</u>, Economica, 1985.

- (13) Pour une synthèse générale cf. J.P. BENASSY, <u>Macro-économie du déséqui-libre</u>, Dunod, 1984.
- (14) Dans son introduction à l'ouvrage pré-cité : Le Protectionnisme, p. 11.
- (15) Réaffirmé dans son "Allocution d'ouverture", même ouvrage, <u>le Protectionnisme</u>, p. 23.
- (16) Pour une présentation très synthétique cf. mon Que sais-je ? : P. DELFAUD: Les Théories économiques, P.U.F., 1986, p. 106-107.
- (17) Cf. pour une synthèse des conceptions de Ch. A. MICHALET, sa contribution sous le titre : "Les multinationales dans la crise" in <u>Le commerce international</u>. Cahiers français n° 229, janvier-février 1987.

RESUMÉ DE L'EXPOSÉ ORAL de Monsieur P. DELFAUD

En économie comme ailleurs, s'indigne P. DELFAUD, il y a des sujets tabous. Le protectionnisme en est un : on l'accepte comme débat pratique ; mais on le refuse comme débat théorique. Dès lors, il ne semble pas très sérieux, pour un économiste universitaire, d'adhérer à ce courant.

Et pourtant, P. DELFAUD est convaincu que le protectionnisme peut être un bon remède à la vassalisation de l'économie française. Dans sa démonstration, le conférencier va d'abord réfuter quelques idées reçues sur le protectionnisme, puis présenter les enjeux que cela comporte pour l'économie française et, enfin, faire quelques propositions concrètes et réalistes.

1. La réfutation des "idées reçues"

- 1.1 Première "idée reçue": le libre-échange permet la croissance; le protectionnisme entraîne la crise. Ici, le conférencier admet la corrélation, mais il récuse la causalité. Pour lui, le libre-échange est un luxe des périodes de croissance. Quant au protectionnisme, il est une nécessité fâcheuse des périodes de crise.
- 1.2. Deuxième "idée reçue": le libre-échange est condition de modernisation; le protectionnisme est cause d'obsolescence. Là encore, P. DELFAUD s'inscrit en faux contre ce raisonnement. En effet, il estime que le protectionnisme n'empêche pas un pays de se moderniser à condition, d'une part, que celui-ci reste ouvert aux investissements internationaux et, d'autre part, que son marché intérieur soit dynamique. Pour étayer son point de vue, il se fonde, entre autres, sur le cas du Japon et des Etats-Unis.

- 1.3. Troisième "idée reçue" : libre-échange = accroissement du bien-être national ; protectionnisme = régression du niveau de vie. Dans tous les modèles en termes de bien-être, rappelle le conférencier, on fait la preuve que le protectionnisme, s'il réussit, défavorise les consommateurs et avantage les producteurs concernés. Seulement, poursuit l'orateur, dans le cas du libre-échange on peut avoir le phénomène inverse. Dès lors, il convient de s'interroger : même s'il devait être prouvé que le bilan final du recours au protectionnisme est toujours globalement négatif, quelles procédures d'indemnisation pourraient permettre de compenser les dommages subis par les producteurs victimes du libre-échange à partir des avantages dont bénéficieraient alors les consommateurs ? A ce propos, P. DELFAUD rejette tout système de solidarité reposant sur la taxationsubvention, car il n'est satisfaisant pour personne : ceux qui sont taxés sont furieux et, inversement, ceux qui reçoivent se sentent humiliés. De ce fait, il lui semble préférable de mettre en place, à l'instar de la Politique Agricole Commune (PAC), un système de prélèvement global.
- 1.4. Quatrième "idée reçue": le protectionnisme peut provoquer des mesures de rétorsion. Là encore, P. DELFAUD est catégorique: cela est vrai pour les pays à balance commerciale excédentaire et faux pour les pays déficitaires.

2. Les enjeux pour l'économie française

- P. DELFAUD nous propose une hiérarchie implicite des différents enjeux.
- 2.1. L'emploi, qui constitue le problème crucial. Seulement, le protectionnisme ne doit pas être perçu comme un moyen de créer des emplois, mais, tout simplement, comme une solution permettant de limiter les emplois existants. De plus, comme on n'est pas dans une situation de plein emploi des facteurs de production, il ne devient pas un obstacle aux industries nouvelles.

- 2.2. La couverture sociale est le second enjeu. En la matière, l'Europe occidentale possède le meilleur système de protection sociale au monde. Et son maintien passe par des mesures protectionnistes de compensation.
 - 2.3. Le revenu. Ici, le protectionnisme est entendu comme moyen de rendre possible une politique de relance keynésienne. L'objectif, dans ce cas, est d'essayer de faire que le différentiel de demande que l'on induit ne se traduise pas par un différentiel au niveau de la balance des paiements.
 - 2.4. La technologie comme dernier enjeu. A ce propos, le protectionnisme ne paraît, de manière rédhibitoire, ni pour ni contre la technologie ; d'autant plus que l'Europe occidentale dispose d'un atout fondamental : la dimension de son marché intérieur.
 - 3. Les solutions de la France
 - P. DELFAUD les classe en trois catégories.
 - 3.1. Les instruments douaniers. Ici, il fait quatre remarques :
- l°) Le protectionnisme de type réglementaire est à prohiber car il est compliqué, lourd et inefficace.
- 2°) L'apposition de droits de douanes <u>ad valorem</u> efficace en changes fixes n'a aucun sens en changes flexibles.
- 3°) A des droits <u>ad valorem</u> il faut donc préférer des droits compensateurs ajustables, du type des prélèvements agricoles européens, qui maintiennent un prix minimum d'entrée sur le marché intérieur. Cette solution est la seule valable pour des productions où le nombre de producteurs étrangers concernés est très élevé. En outre, elle est bien meilleure que le système des quotas qui crée un double marché et donc une rente de situation.

- 4°) Les mesures contingentaires ne sont pas totalement à proscrire, en particulier lorsque les produits ne concernent qu'un petit nombre de grandes firmes étrangères.
- 3.2. Les instruments monétaires. La dévaluation, a priori, n'est pas un bon instrument car elle est trop globale : elle renchérit tous les produits importés et dévalorise tous les produits exportés. Néanmoins, P. DELFAUD n'exclut pas définitivement la dévaluation parce que, nous dit-il, c'est une marge de liberté supplémentaire, notamment dans le cas des relations intra-communautaires.
- 3.3. Les instruments fiscaux. P. DELFAUD propose d'intégrer dans la T.V.A. le plus grand nombre possible de points de cotisations sociales assises sur le salaire. Sur le plan interne, cette mesure ne devrait pas être inflationniste. Sur le plan externe, elle est neutre, car la T.V.A. est déductible à l'exportation et apposable à l'importation.

Certes, cette méthode n'est qu'une dévaluation déguisée. Mais il y a tout de même une nuance : elle ne porte que sur les produits échangés et non pas sur la totalité des produits.

Pour terminer, P. DELFAUD estime que la France n'est vassale ni d'autres États ni de firmes multinationales. En revanche, la vassalisation se fait par rapport à une idéologie économique dominante qui cherche à culpabiliser tout le monde. Pour en sortir, il devient urgent, selon lui, de laïciser la pensée économique.

DISCUSSION CONSÉCUTIVE A L'EXPOSÉ de Monsieur P. DELFAUD

- F. POULON: Certes, vous défendez le protectionnisme; mais on a l'impression que pour vous, cependant, ce n'est qu'un pis-aller. Alors, avec un tel sentiment, comment pouvez-vous déplorer l'absence d'une véritable théorie économique du protectionnisme?
- P. DELFAUD: Toute ma thèse repose sur l'hypothèse fondamentale que la croissance dépend des générations technologiques. Ainsi, dans les phases autonomes de croissance, je suis convaincu des bienfaits du libre-échange. En revanche, dans les phases autonomes de non-croissance, j'estime que le protectionnisme est la seule solution pour éviter le nivellement par le bas, en attendant les jours meilleurs. Mais, attention ! Je ne crois pas que le protectionnisme soit, pour la France, la condition nécessaire de sa croissance.
- F. POULCN: Effectivement, vous n'allez pas jusqu'à dire que le protectionnisme est capable d'amener la croissance. Mais à l'opposé, vous
 ne dites pas non plus que le libre-échange est capable d'engendrer
 la crise. Aussi, je me demande si ce préjugé favorable que vous
 avez pour le libre-échange n'est pas lié à votre conception économique du monde qui est commandée par une vision en termes d'équilibre. En ce sens, vous vous démarquez des circuitistes, qui pensent
 que c'est l'économie libérale qui engendre ce déséquilibre fondamental qu'est la crise.
- P. DELFAUD: D'abord, historiquement, il n'y a aucune période où, de manière marquée, on puisse me convaincre que ce sont les excès du libre-échange qui ont engendré la crise. Donc, la crise me paraît due à d'autres phénomènes, comme par exemple les générations technologiques, beaucoup plus qu'au libre-échange. En revanche, le non-rétablissement du protectionnisme, au début de la crise, a interdit une politique keymésienne efficace.

Ensuite, je n'ai pas une vision optimiste qui consiste à croire que le monde fonctionne tout seul. Au contraire, je suis persuadé qu'il faut un interventionnisme régulateur important au niveau des États. A mon avis, il y a des moments, quand certaines conditions sont réunies, où il me paraît préférable, pour la politique économique, de jouer la carte du libre-échange plutôt que celle de l'économie fermée, et inversement. Et KEYNES, que je sache, n'était pas un farouche protectionniste.

Enfin, mon schéma d'interprétation est profondément schumpétérien, puisque je raisonne dans un schéma d'évolution où le moteur, exogène au système mais déterminant, est la technique.

- F. POULON: Dans les premières pages de votre texte, vous montrez que le protectionnisme n'apparaît jamais avant la crise, mais pendant.

 Cela veut dire, d'une certaine façon, qu'avant la crise il y avait le libre-échange, et, donc, cela confirmerait que le libre-échange est cause de crise.
- P. DELFAUD: En disant que le libre-échange entraîne la crise, vous êtes aussi dangereux que les néo-classiques qui pensent que le libre-échange provoque la croissance.

 Si on prend les différentes périodes, on constate que l'ouverture des frontières ne se fait pas deux ou trois ans avant la crise.

 Généralement, elle se produit dans la période de croissance, de manière assez lointaine. Par exemple, en France, l'ouverture, s'est effectuée dans le milieu des années 60.
- A. MATTIO : Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par "générations technologiques" ?
- P. DELFAUD: En termes tout à fait schumpététiens, c'est la notion de produits nouveaux et de générations nouvelles.

 Ainsi, pour les quarante dermières années, la guerre a joué le rôle de gisement d'inventions. Ensuite, pendant 25 ou 30 ans, on a exploité ce gisement en créant des produits nouveaux "motorisés":

automobiles, machines à laver, etc.

A partir de là, vers la fin des années soixante, l'équipement est réalisé, on fait toujours des progrès, mais on ne vend pas plus qu'il y a dix ans.

- N. POULON-LAFAYE : Quand on est à la pointe de la technologie, on peut tout de même se permettre d'envahir, à l'instar des Japonais, les marchés non équipés ?
- P. DELFAUD: Les produits que verdent les Japonais automobiles, machines à laver; etc. ne sont pas nouveaux. Dans un premier temps, dans les années soixante, leur principal avantage, compte tenu du faible coût salarial, c'était leurs prix peu élevés. Et nous, à ce moment-là, nous ne nous sommes pas protégés. Aujourd'hui, les Japonais font des investissements de rationalisation, ce qui leur permet d'avoir des produits plus compétitifs que nous qui n'avons pas eu la même stratégie. Et à mon avis, si Renault, par exemple, ne s'est pas modernisé suffisamment, c'est plus à cause de la Guerre d'Algérie que de la pénétration japonaise. Je m'explique.

 La Guerre d'Algérie nous a conduit, à l'époque où on avait une pénurie de main-d'oeuvre, à employer des immigrés. Et donc, si on avait, comme les Japonais, assumé cette pénurie, on aurait fait, nous aussi, des investissements de rationalisation.
- Y. LUNG: A vous entendre, on a l'impression que le progrès technique est la panacée. N'est-ce pas un peu exagéré?
- P. DELFAUD: Personnellement, je ne suis pas convaincu que la crise soit avant tout un problème d'accumulation. Pour moi, c'est plutôt un problème de manque d'occasions d'investir, de pénurie de produits nouveaux. Et je suis persuadé que le progrès technique ne peut naître que des investissements en formation et en recherche, d'où mon militantisme dans ce domaine.

- F. POULON: A propos de la défense de l'emploi par le protectionnisme,
 vous avez posé comme axiome que l'entrée du capital étranger était
 toujours un élément favorable. Mais ne pensez-vous pas que lorsqu'on
 a permis sans limite l'entrée du capital étranger, et donc finalement le contrôle de l'économie nationale par le capital étranger,
 on se trouve quelque peu désarmé pour la défense de l'emploi ?
- P. DELFAUD: Personnellement, je ne fais pas de différence entre un capitaliste étranger et un capitaliste français. Et de fait, si on prend le cas de l'Aquitaine, ce ne sont pas les PME locales qui ont fait la croissance de cette région, mais plutôt de grandes firmes comme I.B.M. ou SIEMENS.
- F. POULON : Vous semblez oublier, tout de même, le rôle des grandes entreprises nationales.
- P. DELFAUD: Si on examine la chronique de l'investissement du secteur nationalisé par rapport au secteur privé, on se rend compte que la part de l'investissement public a été très importante jusqu'en 1960 et, à nouveau, après 1974. Mais, dans la période intermédiaire, cet investissement a joué un rôle moindre.
- A. MATTIO: A votre avis, à l'heure actuelle, qu'est-ce qui peut impulser le progrès technique?
- P. DELFAUD: Pour moi, seuls les entrepreneurs peuvent amener le progrès technique. Ce qui signifie que ce progrès ne passe pas par la formation de la main-d'œuvre, mais par de nouveaux procédés techniques. Et sur ce point, je suis en désaccord avec SCHUMPETER. Pour lui, en effet, l'entrepreneur innovateur était en même temps l'inventeur. Et il était très inquiet, car il croyait que dans la grande firme, avec les ingénieurs, on n'innoverait plus.

- M. ZERBATO: Beaucoup estiment que les grands vainqueurs de la Seconde

 Guerre Mondiale sont, en définitive, l'Allemagne et le Japon,

 parce qu'on leur a interdit, entre autres, de faire des dépenses

 militaires. Qu'en pensez-vous ?
- P. DELFAUD: L'argument que vous invoquez est assez controversé. En effet, l'absence de dépenses militaires a peut-être fermé à ces pays certaines sources technologiques qui, en revanche, nous ont permis d'avoir un avantage dans le domaine des avions militaires ou celui du nucléaire.

Pour ma part, la réussite de ces pays, après la Deuxième Guerre Mondiale, s'explique surtout parce qu'ils ont su mobiliser leurs forces productives.

- M. ZERBATO : Vous parlez de fiscaliser la Sécurité Sociale, mais ne reviendrait-il pas au même de baisser les salaires ?
- P. DELFAUD: Dans le cas que je préconise, c'est toujours le consommateur qui paie. En revanche, dans celui que vous suggérez, c'est le salarié qui est pénalisé.
- M. ZERBATO: Mais le consommateur et le salarié ne font qu'un.
- P. DELFAUD : C'est faux. Sur 55 millions de Français, il n'y a que 16 millions de salariés et encore, sur ces 16 millions, il y en a 5 dans la fonction publique.
- M. ZERBATO: Pourtant, on sait bien que ce sont les salariés qui paient le plus la T.V.A.

- P. DELFAUD: Là encore, c'est faux. Les médecins, les commerçants, les retraités, consomment aussi. D'autre part, les salariés ne sont qu'une fraction des consommateurs; et comme ils ont un niveau de vie plus bas que les autres, ils consomment moins. Donc, le fait d'augmenter la T.V.A. n'est pas injuste, d'autant plus que je n'ai jamais dit qu'il fallait l'augmenter pour les produits courants.
- <u>D. BURGIN</u>: A mon avis, le gros problème de la T.V.A., comme vous l'avez du reste souligné, c'est la surveillance de la fixation des prix, parce que les entreprises, dans la mesure où on va baisser leurs cotisations sociales, vont en profiter pour réaugmenter leurs marges pour leurs investissements futurs.
- P. DELFAUD: Dans le cadre d'une politique contractuelle de prix par branches, je pense que l'on peut prendre le risque.

TROISIEME PARTIE

POLITIQUE ET SOCIETE

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX! FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986-1987

THÈME GÉNÉRAL : LA FRANCE VASSALE

LE MODÈLE AMERICAIN ET LES INSTITUTIONS POLITIQUES FRANÇAISES

par

Bertrand RENOUVIN

Directeur politique de "Royaliste"

Membre du Conseil Économique et Social

Mardi 31 mars 1987 Salle E 330 à 16 heures 30

MIMESIS

Depuis que les Etats-Unis existent, ils ne cessent d'attirer, de séduire, de fasciner. Le constat est banal, et son explication ne l'est pas moins. Que cherche-t-on à imiter ?

- une réussite démocratique, qui contraste avec nos approximations successives. Ici, en France, des révolutions manquées, des crises endémiques, un étatisme paralysant, une citoyenneté inconfortable. Là-bas, dans le Nouveau Monde, une stabilité institutionnelle bi-séculaire, une constitution respectée, une participation paisible des citoyens à la vie politique, une relation équilibrée entre les pouvoirs et une coexistence non moins équilibrée entre la société civile et les institutions qu'elle s'est donnée.
- mais aussi une puissance souveraine, raison d'être et critère de la modernité, dont nous cherchons à reproduire les signes jusque dans le choix de nos cigarettes et de nos boissons. Puissance virile (Marlboro) et dynamisme juvénile (Coca Cola) du libre Américain. Puissance politique, militaire, économique, culturelle, d'une libre Amérique qui serait, partout dans le monde, au service du droit et de la liberté. Mieux encore: l'homme américain, la terre américainc, le rôle mondial des Etats-Unis constitueraient une figure positive de

l'universel face a l'internationalisme totalitaire — at finalement la seule figure possible maintenant que le models rival a perdu sa capacité de séduire. Dès lors comment ne pas reproduire, dans la vieille Europe, les principes et les méthodes qui permettent d'accèder au règne du Bien ? Il n'y aurait pas vassalité, mais adhésion au projet démocratique de l'numanité, participation réflèchie à la civilisation de l'avenir, construction commune d'un monde libre... Les Etats-Unis ont créé un grand marché continental ? Réalisons à notre tour les Etats-Unis d'Europe. Ils ont atteint un degré avancé de prospérité économique ? Affirmons des règles libérales face à la tyrannie étatique. Ils représentent un modèle de démocratie paisible et stable ? Instituons dans notre pays un véritable régime présidential. Et plaçons-nous, pour que tout cela demeura, sous la protection nucléaire américaine.

Comme toute passion, celle qui se porte sur les Etats-Unis ne va pas sans oublis ni aveuglement. On oublie que Tocqueville écrivit sa Démocratie en Amérique "sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse" produite dans l'âme de l'auteur par l'irrésistible marche de l'égalité. On confond le désir d'universalité et la logique impériale d'une République qui aspire au gouvernement des affaires du monde pour satisfaire ses propres intérêts. On néglige le fonctionnement singulier du système institutionnel américain, les modalités distinctes de sa vie politique. Le role déterminant de l'Etat. On s'aveugle enfin sur la nature du pouvoir politique américain, réputé auto-référentiel et auto-institué. Comme souvent, l'objet du

désir, source du comportement mimétique, n'est pas celui qu'on croit. Le modèle américain est une construction de notre imaginaire, un rêve qui relève plus de la mythologie politique que de l'expérience transmissible.

I/ LE REGIME PRESIDENTIEL

L'institution d'un régime présidentiel "à l'américaine" est une tentation récurrente chez nombre d'hommes politiques français à droite, au centre surtout, et parfois même à gauche. Pourtant, l'expérience d'un système de séparation des pouvoirs a été faite par deux fois dans notre pays, et par deux fois elle fut catastrophique pour la démocratie:

- la Constitution de l'An III établit une séparation rigide des pouvoirs : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq Cents ne peuvent influencer le directoire ni le renverser; le Directoire n'est pas responsable devant le pouvoir législatif, qu'il ne peut dissoudre. Parce que cette constitution ne prévoyait aucun mode de résolution des conflits, ceux-ci ne pouvaient être résolus que par la force. De coup d'Etat en coup d'Etat, on s'achemina rapidement vers celui qui devait emporter l'édifice.
- la Constitution de 1848 reprit les mêmes principes, et reproduisit la même logique: un Président de la République élu au suffrage universel, mais qui ne peut dissoudre l'Assemblée. Des ministres nommés et révoqués par le Président, mais point responsables devant la Chambre. Un coup d'Etat pour conclure cette seconde et très brève expérience.

En dépit de ces précédents aussi fâcheux que significatifs, l'instauration d'un régime présidentiel a été suggérée ou proposée à de nombreuses reprises sous la 5ème République. En avril 1974, M.Giscard d'Estaing se déclare "favorable à une évolution des institutions dans le sens d'un régime qui soit plus clairement présidentiel". M.Bernard Pons reprend le même thème en 1979 en suggérant de "diminuer la durée du mandat du Président de la République, supprimer la fonction du Premier ministre et prévoir un poste de vice-président ainsi que des pouvoirs plus importants pour le contrôle législatif". Surtout, douze propositions de loi "présidentialistes" ont été déposées depuis 1958, dont l'une émanait de l'ensemble du groupe réformateur à l'Assemblée, et le sujet a été de nouveau évoqué lors des débats sur la réduction de la durée du mandat présidentiel.

Pourquoi une telle faveur ? Les raisons en sont simples et toujours identiques. Par référence à la constitution des Etats-Unis, il s'agit de mieux garantir la continuité du pouvoir par la désignation d'un vice-président, d'éviter les conflits entre le législatif et l'exécutif en renonçant symétriquement au droit de dissolution et à la responsabilité ministérielle, et de parvenir à un meilleur équilibre des pouvoirs en renforcant les droits du Parlement sans faire du Président de la République un inaugurateur de chrysanthèmes. Continuité, stabilité, équilibre, seraient les trois avantages du règime présidentiel - les institutions américaines venant apporter une confirmation éclatante de ses mérites.

Il est vrai que les Etats-Unis n'ont pas changé de constitution depuis deux siècles, ce qui peut faire rêver dans un pays qui, dans la même période, en a épuisé plus d'une douzaine. Mais il serait abusif de fabriquer, à partir de ce point positif, l'image d'un système politique pacifique et stable.

Pacifique ? Il suffit de rappeler la longue et sanglante guerre de Sécession, la gravité du problème noir, l'assassinat de quatre Présidents en un siècle pour constater que l'Europe n'a rien à envier aux Etats-Unis en matière de violence politique.

Stable ? De toute évidence, les Etats-Unis se sont considérablement éloignés de la doctrine et des aspirations de leurs Pères fondateurs. Sous une forme inchangée, nombre de règles ont été instituées, qui dessinent un paysage politique nouveau. Ainsi, les pouvoirs des Etats ont été limités en matière législative afin que les droits du citoyen soient mieux respectés et, comme on le verra plus loin, les interventions du pouvoir fédéral se sont largement accrues en matière fiscale, commerciale et économique.

Quant à l'équilibre dont on crédite le régime présidentiel américain, il mérite d'être regardé dans une perspective historique (1). Sans doute le système de séparation des pouvoirs a-t-il réussi à fonctionner de manière durable aux Etats-Unis. Mais s'agit-il essentiellement d'un régime présidentiel? On a pu parler d'une "Présidence impériale" et c'est l'aspect qui est le plus facilement retenu en Europe. Mais on peut aussi, à certains moments de l'histoire des

Etats-Unis. décrire son régime politique comme un "Congressionnal government". De fait, les relations entre l'exécutif et le législatif n'ont jamais été statiques. Tantôt la Présidence s'affirme avec force (avec Washington, Théodore Roosevelt, Franklin Roosevelt, Lindon B. Johnson...), tantôt elle s'efface au profit du Congrès (à la fin du 19ème siècle, sous la présidence du Jimmy Carter). Point de mouvement linéaire vers une présidentialisation, mais des inflexions longues ou brèves qui tiennent moins au rapports de force entre démocrates et républicains au sein du Congrès qu'au prestige personnel du Président, à sa capacité de négociation, à ses résultats sur le plan extérieur.

La réussite du régime américain de séparation des pouvoirs, la collaboration souple qu'il permet, la liberté démocratique qu'il garantit, n'autorise pas à le présenter comme un modèle susceptible d'être importé dans notre pays. C'est que la solidité de la Constitution des Etats-Unis dépend beaucoup moins de l'application rigoureuse d'un schéma juridique abstrait que de facteurs extérieurs à la règle institutionnelle : d'une part, la capacité de dialogue avec la nation manifestée par le Président des Etats-Unis et la légitimité qu'il retire du consentement des citoyens à la politique qu'il mène (ainsi F.D.Roosevelt, ou encore R.Reagan dans ses premières années); d'autre part l'extrême souplesse du régime bi-partisan, qui repose sur des organisations non-hiérarchisées, indisciplinées et dépourvues de tout contenu idéologique cohérent. Les questions de majorité parlementaire, de coexistence, et le mode de résolution des conflits s'inscrivent donc dans un contexte général tout différent de celui que nous connaissons.

Dans l'ordre institutionnel, le modèle américain est un leurre, et toute tentative d'implantation dans la société politique française provoquerait des réactions de rejet analogues à celles que nous avons déjà connues. Mais, dans l'ordre politique, le modèle américain n'a pas seulement inspiré le révisionnisme constitutionnel. Il est aussi présenté comme une heureuse réponse au lancinant problème des relations entre l'Etat et la société civile.

II/ UN MODELE D'AUTO-REGULATION ?

France paralysée par un Etat centralisateur et A la bureaucratique, omnipotent et omniscient, opposer la libre Amérique vivant et prospérant grâce aux principes de l'économie de marché garantis par un Etat minimum... A reprendre cette comparaison classique, on se taille à coup sûr un beau succès et, en cultivant ainsi le complexe national, on favorise la relation de vassalité. Résistances et dénégations semblent constituer une preuve supplémentaire de l'archaîsme dénoncé. Défendre l'Etat, le pouvoir politique en tant que tel ? Mille faits, d'ailleurs incontestables, sont avancés pour démontrer la gravité du "mal français". Plutôt que de sauver ce qui peut l'être par rapport à l'idéal présenté, plutôt que de chercher des excuses à tant de retards sur la voie de la modernité, il est plus utile d'interroger le modèle lui-même, dans 54 cohérence et sa réalité.

Réalité et bienfaisance du modèle ? Laurent Cohen-Tanugi, son

plus récent admirateur, n'en doute pas. Sa "lecture", "délibérément partielle et subjective", est "l'histoire d'une séduction, avec la part d'artifice que toute séduction comporte" (p.6). Ces réserves faites, l'auteur du "Droit sans l'Etat"(2) affirme avoir trouvé outre-Atlantique "le meilleur terrain d'analyse du modèle de société auto-régulée". "Les Etats-Unis, poursuit-il, possèdent en effet le système juridique le plus avancé du monde et offrent le spectacle d'une société et d'un Etat entièrement immergés dans le droit" (p.7). La France, au contraire, paraît frappé d'infantilisme, dans la mesure où elle n'a ni l'intelligence ni même la conscience de la mutation qu'il lui faudrait accomplir. "Ne possèdant pas, solidement enracinée dans le corps social, cette tradition juridique et civile, la France ne peut se représenter la conciliation du libéralisme économique et du libéralisme politique, de la liberté et de la morale, sans le secours de l'Etat, grand ordonnateur de la solidarité et de la justice sociale, c'est à dire sans une dénaturation du libéralisme. Le terme qui fait défaut à une telle équation en France est une certaine idée du droit"(p.8). Tout en introduisant dans la suite de son propos des nuances qui atténuent sérieusement et parfois contredisent ses assertions premières, Laurent Cohen Tanugi n'en demeure pas moins fidèle au titre de son livre, qui exprime l'idéal d'une société auto-régulée. Existe-t-elle ?

- Il faut d'abord souligner l'intenable paradoxe d'un droit sans Etat dans le monde moderne puisque l'Etat est, dans la société, l'institution qui est chargée d'organiser le droit. S'il y a des Etats qui ne sont pas "de droit" (dictatoriaux ou

totalitaires), il n'y a pas de droit sans Etat, qu'il s'agisse de la France ou des Etats-Unis.

- De fait, le modèle américain d'auto-régulation est démenti par l'analyse historique et par l'observation quotidienne la plus élémentaire. L'intervention de l'Etat fédéral n'a cessé de croître depuis le 19ème siècle (et pas seulement depuis le New Deal) au détriment des collectivités locales. En 1902, les dépenses de l'Etat fédéral représentaient 35% des dépenses publiques, et 61% en 1981 - tandis que le pourcentage des collectivités locales tombait de 59 à 17% du total des dépenses publiques. Cette intervention étatique est, comme dans les autres pays développés, multiforme et indispensable l'activité économique. Comme le montre Marie-France Toinet (3) l'Etat américain est propriétaire d'un part importante du territoire national (32%, contre 4% en France); il protège son marché intérieur par des droits de douane et par mesures non-tarifaires, et ses marchés extérieurs par des pressions politiques de toute nature; il intervient massivement sur le marché théoriquement auto-régulé dans le domaine agricole (soutien des prix, aides à l'exportation, forte capacité de négociation internationale) comme dans le domaine industriel (subventions, prêts, crédits d'impôts) et joue un rôle moteur par sa politique militaire et spatiale. Ceci sans oublier le rôle du dollar, l'incidence du déficit budgétaire et les mesures fiscales. Se manifeste donc un Etat fort, qui produit un droit d'une infinie complexité. Marie-france Toinet souligne en effet que "l"Etat est tentaculaire, mais il demeure plus fragmenté qu'en Europe: une superposition et

enchevêtrement de bureaucraties aux tutelles multiples, aux compétences qui se chevauchent et aux logiques contradictoires, qui toutes produisent de la règlementation. La conséquence est une complexité inimaginable et presque kafkaïenne de la moindre démarche administrative (essayez donc, tout simplement, de rentrer dans ce pays) et une ineficacité surprenante qui, du moins, empêche l'autoritarisme.

Confronté à la réalité américaine, le modèle d'autorégulation demeure introuvable. Il est par ailleurs impossible
d'en démontrer la pertinence sur le plan théorique, malgré les
affirmations répétées de Laurent Cohen-Tanugi et de tant
d'autres thuriféraires du libéralisme américain: "Régle de
droit et marché: telles sont, à nos yeux, les deux matrices de
la civilisation américaine" (p.128). Tout en reconnaissant "les
interventions massives et multiples de l'Etat fédéral dans le
jeu économique et social" (p.129), l'auteur du "Droit sans
l'Etat" précise que "la valeur de la référence au marché est
normative": "la loi du marché et de la concurrence est, dans
l'idéologie publique américaine, un article de foi, où
l'économique, le politique, le social et l'idéologique sont
intimement liés" (p.129).

Du modèle effectif d'auto-régulation, Laurent Cohen-Tanugí s'élève à une forme idéale, nourissant l'imaginaire collectif et inspirant le droit. Que l'idéologie américaine soit intacte ne saurait être contesté. Mais sa valeur normative est beaucoup plus discutable. Du point de vue logique, la doctrine liberale ne tient pas ses promesses puisqu'elle réintroduit, par

l'artifice de la "main invisible", un principe extérieur au marché. Sur le plan historique, il apparaît clairement que l'Etat est indispensable au marché, soit qu'il crée les conditions de sa formation, soit que le marché engendre lui-même des mécanismes de protection et d'organisation étatiques sans lesquels il ne pourrait fonctionner. Aux Etats Unis comme en France, en théorie comme en pratique, il n'y a pas d'économie sans puissance publique.

III/ LES REVOLUTIONS DE FRANCE ET D'AMERIQUE

La France et les Etats-Unis sont deux démocraties occidentales, deux formes de l'Etat de droit. Qu'est-ce qui les distingue, les sépare et parfois les oppose? Qu'est-ce qui empêche la libre Amérique d'être un modèle universellement imitable, mais seulement une forme particulière du gouvernement démocratique?

La réponse ne peut être complètement trouvée dans le comparatisme juridique ni dans une recherche, aussi intéressante soit-elle, sur le statut de l'Etat dans et par rapport à la société civile. Ce qui rend incomparables les deux démocraties, ce qui devrait décourager les conduites mimétiques, c'est l'origine des deux formes de pouvoir et, en définitive, la nature du lien social - très différente en France et aux Etats-Unis malgré la référence commune à un système politique et social issu d'évènements révolutionnaires presque simultanés.

Entre la France et les Etats-Unis, la distinction est d'ordre

religieux. aux deux sens du mot : la nature de ce qui relie, le rapport que la société entretient, ou n'entretient pas, avec un principe transcendant. Précisons qu'en soulignant ainsi le facteur religieux, il ne s'agit pas de céder à une nostalgie théocratique, de réintroduire en contrebande une réflexion sur le "droit divin" ou de se livrer à une apologétique chrétienne:

- le fait est que la France a accompli, au lême siècle, une révolution à la fois politique et métaphysique qui avait pour objectif de recréer la société, de l'auto-instituer par un pacte librement consenti entre des égaux. Le système politique français, sous les formes successives qu'il a prises depuis deux siècles, n'a pas d'autre référence que lui-même, pas d'autre garantie que ce qu'il déclare garantir. D'où la menace qui pèse sur lui, et qui tient à la confrontation entre l'absolu de la Volonté générale et l'imprescribilité des droits.

- Le fait est que les Etats-Unis ont accompli une révolution politique dans un cadre religieux inchangé qui demeure au fondement de leur système politique et qui constitue une référence essentielle, extérieure à celui-ci. Telle est l'originalité de la civilisation américaine, que Tocqueville met en lumière dans le premier chapitre de la "Démocratie en Amérique" : "elle est le produit (...) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait souvent la guerre, mais qu'on est parvenu, en Amérique, à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté". Ainsi, la fondation puritaine des Etats

Unis paraît à l'auteur de la "Démocratie en Amérique" la "clef de voûte de presque tout l'ouvrage" et, partant, le principe premier de la société américaine. Cette référence religieuse est manifeste dans la déclaration américaine des Droits, dans les déclarations des Pères fondateurs, dans les discours des présidents successifs des Etats-Unis comme dans la symbolique du pouvoir (le nouvel élu jure fidélité à la Constitution sur la Bible). Il y a là mille exemple d'une référence religieuse constitutive. Loin d'être auto-référentielle et auto-régulée, la société américaine trouve son lien dans un principe extérieur à elle-même qui garantit, de façon imprescriptible, les droits de l'homme, le respect de la Constitution et la relation sociale dans son ensemble.

Au terme de cette trop brève analyse, le "modèle américain apparaît comme une création de l'imaginaire européen, comme un mythe politique né du désir de découvrir, enfin, une société auto-référentielle, une institution auto-proclamée, un grand marché fonctionnant de manière autonome. Les institutions américaines représentent assurément une modalité intéressante du politique. Mais elles n'ont de valeur que pour les Etats Unis eux-mêmes. Inimitable, inexportable, incompréhensible en dehors de sa référence religieuse, le prétendu modèle américain nous empêche, par les illusions qu'il suscite, par les conduites aliénantes qu'il engendre, de trouver en nous-mêmes, dans notre histoire et dans nos traditions politiques, des réponses aux paradoxes de notre conception du pouvoir politique

et aux crises qui affectent notre société.

NOTES

- (1) cf. Stéphane Rials: Le face à face Président-Congrès, in revue Pouvoirs n°29 1984
 - (2) L.Cohen-Tanugi, Le Droit sans l'Etat P.U.F. 1985
- (3) cf. revue Le Débat n°36, septembre 1986 :"L'Etat américain"

RESUMÉ DE L'EXPOSÉ ORAL de Monsieur B. RENOUVIN

Pour B. RENOUVIN, il existe au moins deux sortes de vassalité:
l'une, qui se situe dans l'économie et qui résulte d'un certain nombre de
rapports de force; l'autre, qui se trouve dans l'imaginaire et qui provient
d'un désir mimétique. Et la France, aujourd'hui, se met à imiter les ÉtatsUnis, alors qu'elle possède un passé millénaire pour le moins considérable.
Ce mimétisme se rencontre dans tous les domaines: technologique, économique
ou culturel. Mais c'est sur les raisons de l'imitation politique que
B. RENOUVIN a choisi de s'interroger. Ses réflexions, à ce sujet, vont se
développer autour de trois thèmes: l'imitation constitutionnelle, les
rapports entre l'État et le marché et les révolutions de France et d'Amérique.

1°) <u>L'imitation constitutionnelle</u>

En France, après la Révolution de 1789, fait remarquer le conférencier, on a cherché des méthodes politiques à l'étranger. En particulier, on s'est intéressé, et on s'intéresse toujours, au modèle américain ; notamment parcequ'il présente des garanties de stabilité que la France n'offre pas. De fait, la constitution américaine existe depuis deux siècles. En revanche, la France en a connu plusieurs ; et elles n'ont jamais été très satisfaisantes, excepté celle de 1958.

Pour B. RENOUVIN, cette imitation repose sur une vision assez sommaire de ce que sont les États-Unis et leur mode de fonctionnement. Selon le conférencier, la mise en place, en France, d'un système de séparation des pouvoirs ne pourrait conduire qu'à de graves inconvénients politiques, comme au XIXème siècle avec la constitution de l'An III et celle de 1848.

2°) les rapports entre l'État et le marché

En France, en 1981, les partis de droite sont devenus, ou se sont découverts, libéraux, imitant en cela le "reaganisme". Dès lors, l'Etat est devenu le mal, la liberté du marché la panacée.

Là encore, estime B. RENOUVIN, le libéralisme américain est une création de l'imaginaire français. En fait, contrairement aux idées reçues, l'État américain est extrêmement puissant : il pèse à la fois sur l'économie et sur la société civile. Donc, le libéralisme américain étant vide de sens, il faut s'orienter vers la réflexion suivante : le marché a besion de l'Etat pour exister, s'organiser et se protéger.

3°) Les révolutions de France et d'Amérique

Les pouvoirs américain et français, bien qu'issus d'événements révolutionnaires presque simultanés, sont totalement opposés. Cette antinomie, selon B. RENOUVIN, provient de l'origine des révolutions de France et d'Amérique.

La Révolution Française a été à la fois une révolution politique et une révolution religieuse. Donc, le modèle politique français refuse la transcendance.

En revanche, la Révolution d'Amérique n'a pas été religieuse puisqu'elle n'a cessé de se référer à une parole divine. De ce fait, le modèle politique américain se rattache à quelque chose qui est extérieur à la société et aux techniques institutionnelles. Et c'est cette religiosité qui fait qu'on ne peutpas importer en France le modèle américain.

Pour les trois raisons évoquées précédemment, le modèle américain n'est exportable ni en France ni dans les autres pays européens. Il n'est qu'une illusion aliénante : il nous fait désirer un objet qui n'existe pas ou qui a une réalité différente de celle que nous croyons.

DISCUSSION CONSÉCUTIVE A L'EXPOSÉ de Monsieur B. RENOUVIN

- <u>F. POULON</u>: Dans votre texte, vous écrivez que le modèle soviétique

 "a perdu sa capacité de séduire". Votre condamnation n'est-elle
 pas un peu hâtive ?
- B. RENOUVIN: Non. Certes, l'Union Soviétique, à partir de 1917, a exercé une fascination considérable. Mais je crois qu'actuellement, nous vivons le déclin de cette séduction. D'abord, il y a de moins en moins d'intellectuels marxistes dans notre pays. Ensuite, il y a eu la révélation du goulag qui a rendu le modèle suspect, voire détestable.
- F. POULON: A vous lire et à vous entendre, on a l'impression que la meilleure solution pour la France, ce serait une absence de constitution au sens habituel du terme.
- B. RENOUVIN : Je ne dirais pas cela. Au contraire, je crois que l'on a enfin trouvé, après deux siècles, une constitution qui nous convient et qui ne cesse de nous étonner en bien.
- F. POULON: Il est vrai qu'on s'accorde généralement à dire que la constitution de 1958 est un progrès, car la France a enfin, avec elle, trouvé une bonne stabilité. Mais beaucoup pensent aussi que l'amélioration serait encore plus forte, si on abaissait le mandat présidentiel de sept à cinq ans. Pour vous, en revanche, ce serait une régression. Pourquoi ?
- B. RENOUVIN : A mon avis, si on faisait cette réforme, on détruirait toute l'architecture de la constitution, parce qu'on enlèverait à l'Etat sa capacité arbitrale.

De plus, dans un système quirquennal, le chef de l'État ne serait plus qu'un "super-Premier ministre", un "super-chef" de la majorité. De ce fait, on retomberait dans un système brutal d'alternance à la britannique, mais sans le côté équilibrant de la monarchie britannique.

Cependant, notre système n'est pas parfait. Selon moi, il comporte deux problèmes majeurs :

- l°) celui de la rivalité à l'intérieur du pouvoir exécutif, c'est-à-dire entre le Président et le Premier ministre;

 2°) celui de l'imprescriptibilité de la Déclaration des droits de l'homme. Aux États-Unis, ce n'est pas un problème, car elle est fondée religieusement. En France, en revanche, cela en est un, car la Déclaration n'est fondée sur rien, si ce n'est sur l'interprétation des gens. Certes, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on essaie de trouver des principes généraux qui soient mieux garantis. Mais cela va à l'encontre de la théorie classique française de la volonté générale, qui peut tout remettre en question.
- N. POULON-LAFAYE : A votre avis, tout de même, est-ce que ce n'est point par imitation du modèle américain lequel atténue les différences que la cohabitation, en France, se déroule assez bien ?
- B. RENOUVIN : Certes. Cela dit, la France a ses spécificités, et notamment la passion pour l'idéologie. Cette passion, en 1981, a conduit la droite, quand elle s'est retrouvée dans l'opposition, a "refabriquer" de l'idéologie. D'où les mésaventures de M. CHIRAC qui veut appliquer cette idéologie : il s'aperçoit que cela ne marche pas et il fait des erreurs.

 En définitive, ce qui manque à nos partis politiques, ce n'est pas une idéologie, mais d'abord une méthode d'analyse de la société.
- M. ROY: Ne pensez-vous pas que la plateforme proposée par le R.P.R., avant 1986, a essayé, tout de même, de porter un regard sur la société?
- B. RENOUVIN: Non, parce que cette plateforme n'a fait que refléter une mode celle du marché libre venue des États-Unis.
- F. POULON: Personnellement, il me semble que ce modèle est profondément enraciné dans les esprits. Par exemple, les économistes français les plus prestigieux sont des adeptes convaincus du moins dans leurs actes du modèle américain.

- 3. RENOUVIN : Il y a effectivement une admiration pour la puissance américaine. Cependant, je crois que la société française, actuellement, est favorable à la protection étatique. Et c'est là un des paradoxes de la société moderne : la liberté individuelle nécessite un État qui existe vraiment.
- L. ORIO : N'est-il pas dangereux, toutefois, que les partis politiques aient des projets de société ?
- B. RENOUVIN : Tout dépend de ce que l'on entend par "projet de société". Pour moi, toute nation doit avoir un projet par rapport à l'Histoire, sinon elle n'existe plus. En l'occurence, le projet français, depuis mille ans, à travers tous ses régimes, c'est de résister aux empires. Pour cela, on a inventé la nation qui s'est constituée dans le refus des empires et de la vassalité. Maintenant, l'État ne doit pas trop intervenir dans la société civile, parce qu'il y a des évolutions qui échappent et doivent échapper à la contrainte étatique. Néanmoins, il est impératif que le pouvoir existe, d'abord, pour assurer la justice, ensuite, pour faire exister la société. A ce propos, je prendrai deux exemples. Le premier est le cas extrême du Japon, cas relevé par R. BARTHES. Dans ce pays, tout le dynamisme de la société se forme autour d'un lieu vide, dans lequel habite une personne qui ne fait rien : l'Empereur. Le second exemple concerne les Etats-Unis. Ici, toute la société fonctionne autour de la Bible. Les exemples précédents montrent que le lien social ne peut être assuré que par un pouvoir auto-transcendant, c'est-à-dire par quelque chose qui soit à la fois enraciné et extérieur à la société.
- L. ORIO : Certes. Mais peut-on instituer rationnellement l'extérieur ?

 Autrement dit, pourrait-on, aujourd'hui en France, élire un roi au suffrage universel ?
- B. RENOUVIN : Cui, dans la mesure où le suffrage universel a un caractère sacral. Seulement, en plus de cet élément, il faudrait, comme en Espagne, un élément extérieur et permanent.

- M. ORIO : Peut-on véritablement envisager cela en France ?
- B. RENCUVIN: On l'a déjà à moitié institué. Le Président de la République est à moitié cette instance arbitrale quelque peu extérieure.

 Certes, le Président appartient à un parti, mais il maintient l'essentiel: la défense, la diplomatie et les grands principes de la liberté et de la justice.
- F. POULON: Pour vous, le modèle américain, parcequ'il a une essence religieuse, n'est pas exportable en France. Or la royauté, dans notre
 pays; est traditionnellement religieuse. Mais, la "royauté moderne"
 que vous préconisez n'a pas cette référence. N'y a-t-il pas là
 une contradiction?
- B. RENOUVIN: Non, car, me semble-t-il, il faut comprendre deux choses.

 D'abord, le droit divin, pour les catholiques, signifie que le pouvoir est accordé par permission divine; mais la liberté de l'homme subsiste. En l'occurence, la monarchie française, contrairement à la légende, à toujours lutté, par souci d'indépendance de la nation, contre la puissance de l'Église catholique. Donc, la monarchie française n'a jamais été théocratique, mais au contraire, anti-théocratique.

Ensuite, il faut voir que la question, aujourd'hui, se pose diféremment. En effet, nous sommes dans une société post-chrétienne. Donc, il est extrêmement difficile de réintroduire le sacre de Reims dans une société qui ne comprend plus ce que c'est, ou qui l'interprétait mal. Aussi, dans cette société moderne, il est nécessaire de fonder la monarchie en raison, en sculignant bien que la raison peut admettre un élément particulier de transcendance. Quant aux procédures d'instauration de cette monarchie, elles passeraient notamment par le suffraçe universel, qui est, comme je l'ai déjà dit, l'élément sacral de la vie politique française.

M. ROUDEIX : Mais quel est l'intérêt d'avoir un roi à la place d'un président ?

- B. RENCUVIN: L'intérêt est double. Premièrement, dans une monarchie le chef d'État n'a pas l'ambiguité que vit quotidiennement le président. Deuxièmement, dans œ système, le roi n'est pas en situation de rivalité avec les autres pouvoirs. De ce fait, ces pouvoirs peuvent exister plus fortement et plus pacifiquement qu'ils ne le font aujourd'hui.
- A. MATTIO: Comment définissez-vous le pouvoir?
- B. RENOUVIN: Pour moi, c'est ce qui rend possible l'existence commune.

 Mais pour cela, l'institution doit avoir sa légitimité dans
 l'Histoire.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX I FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Séminaire DECTA III

1986-1987

THÈME CÉNÉRAL : LA FRANCE VASSALE

PEUT-ON ENCORE PARLER DE NATIONALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA FRANCE ? (1)

par

Serge LATOUCHE

Professeur à l'Université de Lille II

Directeur de Recherches à l'Institut d'Études
du Développement Économique et Social (I.E.D.E.S.

Paris I)

Mardi 9 juin 1987 Salle E. 330 à 16 heures 30. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen art. 3.

L'angoisse de l'avenir au moment où le monde aborde le troisième millénaire de l'ère chrétienne, tend à se généraliser. Verrons-nous ressurgir les terreurs de l'An Mil.

A nous limiter à la France, on peut constater qu'il reigne une grande morosité en cette fin de siècle. Beaucoup d'observateurs quelque soient leurs horizons, s'accordent à annoncer son déclin, sa décadence. La crise économique n'arrange rien et permet d'embrouiller encore un peu plus les choses. Car nul ne se limite, et ce n'est pas un reproche, au seuls symptômes économiques : à côté de la dépendance technologique, de la perte de compétitiuté internationale, de la désindustrialisation - qui servirait à justifier la dénonciation d'une perte d'indépendance économique ou d'un glissement vers le "sousdéveloppement" (2), on mettra en parallèle la fin de l'empire, la régression de la francophonie, l'invation culturelle voire la menace de l'identité par l'immigration.

Rien de tout cela n'est en soi contestable ni dénué de fondement, mais comme rien de tout cela n'est radicalement nouveau, on peut élever quelques doutes sur la portée et la signification de ces phénomènes.

La dénonciation de la menace de perte "d'indépendance" de l'économie française, puisque c'est ce qui pour l'économiste constitue le noyau rationnel de ces analyses, n'est pas nouvelle.

Dès les années soixante-dix, les "régulationnistes" dénonçaient dans leurs travaux les pertes de filières industrielles (3). Dix ans plus tôt, Henri Aujac et les travaux du BIPE insistaient sur la fragilité de notre économie et l'insuffisance des innovations. Faut-il remonter aux jérémiades de l'entre-deux guerres sur les <u>faiblesses</u> de l'économie françaisedont Afred Sauvy s'est fait une spécialité (4)ou à la traditionnelle dénonciation de l'absence d'esprit d'entreprise de nos industriels, comparée à l'Angleterre, et au manque du sens de la discipline

de notre main-d'oeuvre comparée à l'Allemagne, etc. Ce rappel du passé serait folklorique s'il ne servait à montrer le caractère franco-français de certains aspects de ces discours. Notre "infériorité" vis à vis de l'Angleterre est un thème qui remonte aux encyclopédistes et a servi de machine de guerre aux révolutionnaires de 89 avant de justifier les désastreuses conquêtes napoléoniennes (5). Il y a quelque raison d'être sceptique en face de ces lamentations, puisqu'il faut bien constater qu'à force d'être inférieure à sa rivale britannique, notre économie, de l'avis général y compris des Anglais eux-mêmes, a fini par se porter beaucoup mieux qu'elle.

La comparaison avec nos voisins d'outre Rhin, qui servit naguère à justifier les mouvements pro-nazi, serait non moins riche d'enseignement. La relative prospérité économique allemande n'est pas vraiment impérialiste. Ces dernièrs semblent se remettre assez bien de n'être pas une fausse grande puissance mondiale, de n'avoir pas d'ambition concernant une "germanophonie", ni le panache des confettisde l'empire...

Alors, une fois décapé le pathos de l'air du temps, peut-on reconnaître dans la situation économique de la France une position nouvelle de "dépendance". La France serait-elle devenue vassale ? "L'importance économique relative d'un pays, nous dit Bernard Lassudrie Duchêsne, (est) un phénomène complexe (qui) ne peut se résumer en un seul indice, ni s'apprécier de façon purement statique. Il existe donc une batterie de critères : taux d'innovation, importance des dépenses en R et D; part dans le commerce mondial, balance des produits à haute intensité technologique et des investissements directs émis et reçus, taux d'investissement, etc. Aucun de ses indices n'a un sens absolu, mais on peut tirer de leur réunion des hypothèses d'interprétation qui doivent rester prudentes".(6).

Cette prudence que l'on conserve quand on évoque la fin de l'hégémonie américaine et le déclin de l'économie des Etats-Unis, pourquoi la perdrions-nous quand il s'agit de notre propre pays ?

Dans cette interminable partie de "jeu international de saute-mouton" selon l'heureuse expression de Kindle berger (7) rien n'est définitivement joué, et les pertes partielles peuvent semer des alarmes passagères. Les études sérieuses des historiens pour les périodes passées évoquées, montrent que le pessimisme n'était pas vraiment fondé (8). Jean Bouvier écrit justement : "Des éléments d'adaptation, de dynamisme, d'innovations, l'ont emporté en dernière instance sur les blocages trop souvent surestimés de la formation économique et sociale française" (9).

Bernard Lassudrie-Duchène de son côté, note:
"Au cours des années 1955-1956, l'heure était encore en France au pessimisme. Les faiblesses de notre économie étaient abondemment dénoncées, alors que la croissance était déjà vigoureusement amorcée depuis plusieurs années."(10).

Aux analyses alarmistes de Jean-Louis Malaussena de Perno, qui met en avant taux de chômage, perte des emplois industriels et mauvaise spécialisation internationale, on peut opposer le constat d'une "stabilité remarquable des positions françaises dans les échanges internationaux des secteurs de haute, moyenne et faible technologie au cours des vingt dernières années."(11). Si l'on s'en tient au volume des exportations par habitant la France en 1980 est avec 2072 \$/ le deuxième pays du monde après l'Allemagne, et ¿n valeur absolue le quatrième (après les Etats-Unis, la R.F.A. et le Japon) (12). Sans doute nos avantages comparatifs s'inversent suivant que nos échanges ont lieu avec le Nord ou avec le Sud, et cette situation fait de nous ce que nous sommes : une puissance économique intermédiaire (13). Peut-on pour autant considérer que notre pays serait devenu vassal ?

Cette question nous paraît soulever deux problèmes : Et d'abord de qui ? : c'est la question du suzerain éventuel ; et selon quel critère ? : c'est la question de la nature du lien de vassalité.

A la première, on répond assez généralement, explicitement ou implicitement, que nous serions tombés sous la coupe de la seule superpuissance : les Etats-Unis d'Amérique. A la seconde, que ce lien est une <u>dépendance</u> d'abord technico-économique.

La métaphore d'un "empire américain" renvoie à une hypothèse qu'il faut prendre au sérieux : celle d'une hégémonie économique au sens où l'a défini Emmanuel Wallerstein.

"L'hégémonie", selon cet auteur, peut être définie comme la situation dans laquelle un Etat du Centre est capable de produire si efficacement que ses produits soient compétitifs même dans les autres Etats du Centre" (14).

La primauté est d'abord industrielle, puis commerciale, et enfin financière. Mais la situation hégémonique est fragile.

Pour Wallerstein, il ne fait pas de doute que les EEats-Unis ont d'ores et déjà perdu la primauté industrielle et la primauté commerciale. Leur hégémonie serait en crise. Ceci ne fait aucun doute non plus pour de nombreux observateurs de tous horizons qui insistent sur la "désindustrialisation" de l'économie américaine. Jean Lemperrière, par exemple, dresse un constat sévère des pertes de marché de l'industrie américaine dans l'équipement industriel y compris dans certains secteurs de pointe (15).

Dès lors, il faut "ramer" dur comme Wladimir Andreff pour soutenir le dogme de l'hégémonie américaine sur la base d'une autre définition de l'hégémonie, ou trouver une autre puissance hégémonique. Il ne serait pas sérieux en tout cas de parler du "déclin de l'empire américain" dans le temps où on déclarerait que la France deviendrait vassale de ce problématique suzerain.

Faut-il voir alors le suzerain dans une entité non encore advenue, mais en gestation sur le pourtour du RIM (rivage) évoqué par certaines analyses futuristes. Ce triangle Californie, Japon, NPI, est à la dimension d'une hémisphère; son centre est sinon vide, du moins occupé par la foule des micro-sociétés de Polynésie, Mélanésie, Micronésie. On voit mal quand on s'y "promène" comment il pourrait constituer le pôle économique de demain (en tout cas sur la base d'un ordre national-étatique) (16).

Le deuxième problème concerne le critère de vassalité.

Même si l'évidente vulgarité des séries américaines qui nous envahissent est une question très importante et très sérieuse, la question est ici celle du lien "économique". Le concept de "dépendance" et l'idée de "perte d'indépendance" sont ici ceux qui reviennent le plus souvent dans la littérature et qui, d'ailleurs, effleurent le plus naturellement l'esprit. Mais qu'est-ce que la dépendance économique?

Il est intéressant de noter que beaucoup des auteurs qui mettent en avant ce concept s'agissant de la France et des Etats-Unis, en avaient recusé la pertinence (et selon nous à juste titre) s'agissant des pays du Tiers-Monde et du Centre industrialisé. Pourtant, c'est bien de la tiers-mondisation de la France ou de son sous-développement qu'il s'agit. (17). La dépendance est un concept auquel il est impossible d'assigner un contenu rigoureux et précis qui serait caractéristique de la situation d'un pays économiquement dominé. (18).

Le concept fait "image" comme font image les concepts de nationalité ou de souveraineté économique, mais nous savons depuis Bachelard que les images sont souvent des obstacles à la pensée, leur pouvoir évocateur tient lieu d'analyse rigoureuse. Or très curieusement, la nationalité économique à laquelle le mot dependance, qui veut tout dire et rien dire, et pour cela doit être rejeté, renvoie, n'a jamais été sérieusement questionné. La question est moins alors celle d'une "hiérarchie" entre des entités politiquement définies que celle de la pertinence même du cadre que presuppose la problématique de la vassalité.

Peut-on encore parler de nationalité économique pour la France ?

Si l'on s'attache à penser clairement la signification de cette notion de nationalité économique, il découle presque tout naturellement que tous les signes de déclin et de perte d'indépendance, sont tout simplement les conséquences d'une crise inéluctable de la "nationalité économique", mais celle-

ci ne touche pas spécifiquement la France, même si les agents économiques situés dans l'hexagone l'abordent dans des conditions "moyennes" particulières. Cette crise est-elle irrémédiable ? Après avoir analysé le concept de nationalité économique, et cerné les causes de la crise de la souveraineté économique française, nous tenterons pour conclure d'apporter des éléments de réponse à cette question.

lère partie - Le concept de nationalité économique

Si le nationalisme économique a une longue tradition historique, c'est avec le constat que les indépendances juridiques issues de la Décolonisation n'engendraient point des "indépendances économiques" que le problème est devenu crucial. L'octroi du statut juridico-institutionnel d'Etat à des territoires découpés arbitrairement, sans économies nationales et avec mission de construire des nations, pose le problème de la consistance d'une "économie nationale". La réflexion n'a peut-être pas été très poussée, mais tous les discours sur le Nouvel Ordre Economique International et le droit au Développement agitaient maladroitement cette question. Un regard critique sur ces débats est riche d'enseignement pour notre problème et permet de mieux cerner la position de l'économie française.

La "Souveraineté économique" qui est l'aspiration-clef des Etatsnations est une idée purement métaphorique et sans contenu rigoureux.

Le concept de nationalité économique par contre, peut être construit de façon cohérente, mais il ne tire sa pertinence que d'une analyse historique; la nationalité économique apparaît alors liée à la croissance et au dévelopement économique.

§ 1 Le statut métaphorique de la souveraineté économique

Si le concept de nationalité économique est plus solide que celui d'indépendance et qu'on peut lui donner un contenu rigoureux, il est dans son origine tout aussi "métaphorique". Tiré du politique, on cherche à transposer sur le plan économique les attributs qui lui sont liès sur le plan politique et, en particulier, la souveraineté dont le contenu central est justement l'indépendance.

Le juriste Carré de Malberg dans sa "théorie de l'Etat" le précise clairement : "grâce à la souveraineté externe, l'Etat a donc une puissance suprême, en ce sens que sa puissance est dégagée de toute sujetion ou limitation envers une puissance extérieure" et si on avait des doutes, il ajoute : "Dans l'expression" souveraineté extérieure "le mot souveraineté est donc au fond synonyme d'indépendance" (19).

Cette souveraineté "externe" est liée à la souveraineté "interne" c'est-à-dire une autorité suprême sur les membres et entités présentes sur le territoire national.

"Un Etat qui serait tenu de quelque sujetion envers un Etat étranger, ne posséderait pas non plus une puissance souveraine à l'intérieur" (20).

Cette idée d'un état-nation "maitre chez lui" sur le plan économique constitue bien un des attributs imaginaires de la nationalité économique. Un Etat ou une nation vassale sur le plan économique serait une entité qui ne serait plus maître chez elle, qui aurait perdu la souveraineté interne et externe.

Pourtant, il n'en est pas et ne peut en être ainsi sauf étatisation totale de l'économie et système totalitaire. L'Etat-nation n'a pas et ne peut avoir de "summa potestas" économique, de souveraineté économique, interne et externe. (21) La sujetion des agents serait, sur ce plan, la négation de la société civile. Ne disposant pas de la souveraineté interne, l'Etat n'a pas non plus la souveraineté externe. Ce n'est pas qu'il soit assujetti à la puissance économique suprême d'un autre Etat, ce qui serait contradictoire mais il n'a pas la maîtrise sur des puissances économiques privées et à fortiori transnationales.

La nationalité économique est une <u>Circonstance historique</u>. Ce n'est pas une construction juridique susceptible d'une permanence et même de transposition artificielle. "L'ardente obligation" pour les agents économiques de réaliser des desseins de l'Etat-nation, dont le Général De Gaulle a énoncé la nostalgique exhortation était un voeux pieux. La nation économique ne se réduit pas à l'économie publique. La logique de l'Etat et du politique et celle du capital (puisqu'il faut bien donner à l'économie son vrai nom) n'ont pas de raison de coïncider et ne coïncident pas normalement. Le civisme des agents économiques, qui est loin d'être négligeable, peut biaiser la logique du profit comme les incitations et réglementations gouvernementales peuvent infléchir le jeu économique en faveur de "l'intérêt national". Toutefois, la fusion et l'harmonie des deux intérêts ne sont pas "naturelles".

Ce n'est que dans un contexte historique très particulier que les deux termes nation et économie peuvent coexister avec une <u>épaisseur</u> de sens et recevoir une pertinence.

La nation économique que les "hasards" de l'histoire ont engendré en Occident dans les décennies d'avant 1970, n'a donc jamais été un Etat-nation économique.

La souveraineté politique, disent les juristes, bien qu'ayant sa source dans la nation (souveraineté nationale) a un titulaire, l'Etat, dont les organes sont identifiables. La souveraineté économique a pu avoir sa source dans la nation mais les organes n'en ont jamais été les titulaires exclusifs. Au vrai, son existence même est très largement mythique. C'est pourquoi la notion de "nationalité économique" apparaît plus intéressante et plus pertinente.

§ 2 - Le concubinage de l'économie de marché et de la nation :

On a longuement analysé les caractères de l'Etat-Nation. Ce fut

l'objet privilégié et quasi-exclusif de la science politique depuis

Machiavel. On s'est, par contre, très peu avisé de la consistance

économique de cet Etat-Nation. Ceci est étonnant car un Etat-Nation

sans économie est une simple coquille vide, un cadre juridico-insti
tutionnel. Toutefois, ce paradoxe s'explique du fait que les Etats
Nations occidentaux se sont mis en place en même temps que se déve
loppaient des économies industrielles fortes. L'intendance suivait

sans avoir besoin d'être vraiment pensée.

IL s'est donc constitué une réalité qu'on peut désigner sous l'expression problématique de "nationalité économique" Toutefois, force est de constater que ni les politologues, ni les économistes ne nous sont d'un grand secours pour cerner le contenu de la "nationalité économique". Les premiers, parce que l'économique n'est pas leur objet, les seconds, parce que le national n'est point le leur. Les politologues n'ont jamais saisi l'économie que par le petit côté de la question. L'économie se ramène volontiers à l'économat.Dē Machiavel à De Gaulle, la chose économique se résume à l'intendance. L'économie nationale se réduit volontiers à l'économie publique et aux finances du prince. Le "faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de la bonne finance" du Baron Louis, résume l'affaire. Que la vitalité économique d'une aire géographique soit la condition d'émergence d'un Etat-nation est une idée largement étrangère aux politiques (politologues et politiciens). Cela offenserait la majesté de leur domaine ...

De leur côté, les économistes ne rencontrent pas vraiment la nation dans leurs analyses. Le niveau d'abstraction où se situe la réflexion économique fondamentale passe au-dessus de l'inscription territoriale et historique des antités en cause. Le libéralisme est hostile à toute frontière, le capital n'a pas de patrie. Les mécanisme de l'áconomie ignorent et doivent ignorer toute interférence du po-litique.

Ainsi, la "nationalité économique" est un objet hors du champ de la réflexion scientifique parce que nécessairement commun aux deux disciplines et de ce fait non perçu par elles.

Certes, les économistes n'ont pas à ce point ignoré le réel qu'ils mese soient aperçus de l'existence de l'espace et des nations, mais leurs analyses n'ont pas vraiment débouché sur une définition satisfaisante de la nationalité économique. L'économie spatiale a développé surtout une analyse de la localisation des activité économiques, et la politique économique, du mercantilisme à la politique industrielle en passant par le protectionnisme de List, est essentiellement normative.

Paradoxalement malgré son inconsistance, l'idée de nationalité économique posséde donc une longue histoire. Cette idée est pleinement présente aux origines mêmes de l'Etat-nation. Elle émerge nettement dans le mercantilisme. Tous les pays qui ont eu à lutter contre l'hégémonie économique d'un Etat étranger dans lequel s'incarnait plus ou moins le centre du capitalisme mondial, ont été saisis par le "nationalisme économique". Or, selon la formule de Wallerstein, l'hégémonie économique est une situation éminemment fragile, qu'il s'agisse de celle de la Hollande, de l'Angleterre ou des Etats-Unis (22). Tous les pays ont donc été tentés et touchés par le "nationalisme économique" à l'époque moderne. Les Allemands ont sans doute particulièrement enrichi son idéologie. L'échec de l'Allemagne à constituer un Etat moderne a contribué à exacerber le nationalisme. Le caméralisme, forme allemande du mercantilisme, s'est prolongé pratiquement jusqu'au XIXème siècle. L'Etat commercial fermé de Fichte (1800) s'inscrit dans cette tradition. Les sciences sociales étaient en Allemagne des "Staatwissenschaften" (mot à mot : des sciences de l'Etat). Karl Bücher dans sa conception historique de l'économie mat la "Volkwirtschaft" (économie nationale) comme terme de l'évolution historique. Il s'agit de la troisième et ultime étape du développement économique après la "geschlossenenhauswirtschaft (l'économie domestique fermée), et la "stadtwirtschaft" (l'économie urbaine) (23).

Il faut attendre François Perroux pour voir une définition plus consistante de la "nationalité économique". "Economiquement, écrit-il, la nation est un groupe d'entreprises et de ménages coordonnées et abritées par un centre qui détient le monopole de la puissance publique, c'est-à-dire l'Etat. Entre les parties constituantes s'établissent des relations particulières qui les rendent complémentaires" (24).La contingence et le volontarisme s'équilibrent harmonieusement dans cette définition. Les Etats-Nations qui ont réussi entre le XVIème et le XIXème siècle, ont été sans doute des ensembles d'agents économiques dynamiques relativement interdépendants "abrités" par l'Etat et bien d'autres circonstances (comme les difficultés de communication et les dotations naturelles). Toutefois, la consistance la plus rigoureuse du concept de la nationalité économique semble avoir été fournie par le spectacle qu'ont donné les principales économies occidentales entre 1950 et 1980. Là est vraiment né le "modèle" envié par le Tiers-Monde, celui des économies nationales développées. Ces Etats-Nations respectables, et combien respectés, ont non seulement un territoire reconnu et une indépendance juridique, ils ont aussi une économie nationale. Celle-ci se caractérise par une interdépendance très forte entre les branches économiques situées sur le territoire national. Les interrelations complémentaires entre les agents economiques nationaux sont très denses. On peut même donner une illustration rigoureuse du degré d'intégration économique de l'Etat-Nation grâce à un instrument statistique et économique mis au point pendant la même période ; le tableau des échanges interindustriels et son dérivé , la matrice des coefficients techniques de production dite encore matrice inputs/outputs de Wassili Léontieff. Plus la matrice est "noire"-autrement dit, plus les coefficients sont présents et elevés - plus l'économie nationale a de consistance; elle est auto-centrée.

Plus la matrice est "blanche" - autrement dit vide - plus l'économie sera "extra-vertie" selon la terminologie popularisée par Samir Amin. L'extra-version, signe rigoureux de la "dépendance économique" selon cet auteur, serait la caractéristique des économies sous-développées. Celles-ci subiraient en conséquence des "effets de domination" systématiques de la part des économies du Centre vers lesquelles elles sont tournées. L'existence d'un tissu industriel serait le critère de la nationalité économique, ellemême "infrastructure" de l'indépendance politique.

Pendant les "trente glorieuses" la France connaît, en effet, une telle "infrastructure" et une véritable résurrection politique se produit au point qu'on a pu parler de miracle français.

Ce modèle n'est donc pas seulement envié par le Tiers-Monde, il est aussi celui dont les citoyens ont plus ou moins la nostalgie.

Prospérité économique, indépendance politique, rayonnement culturel semblent bien aller de pair avec la nationalité économique ainsi entendue.

Il faut toutefois remarquer le décallage entre l'épanouissement de la nationalité économique et celui de la nation politique. Si on en croît Hannah Arendt, la décadence de la nation comme réalité politique vivante est bien antérieure à la guerre 14 (25). L'existence économique de la nation dans la période antérieure ne se traduit pas par une régulation étatique qui accroît le dynamisme de l'économie intégrée tout en l'ouvrant de plus en plus sur l'économie mondiale. Il y a depuis le 16ème siècle une politique nationale qui vise à briser les liens transnationaux antérieurs de la finance et du commerce, et à articuler les économies locales et régionales sur un marché national. La création des infrastructures visent à unifier économiquement l'espace.L'échec de la politique maritime face à l'Angleterre accroît l'autocentrage et favorise la greffe des flux financiers et commerciaux sur la production interne. Sur le plan économique la France est aussi la " nation par excellence".

§ 3 Le nationalisme de la croissance et du développement.

L'aspiration au <u>développement</u> ressentie par tous les pays du Tiers-Monde au-delà ou à travers des revendications d'indépendance économique et de <u>décolonisation</u> économique prolongeant les indépendances et les décolonisations juridiques et politiques est celle d'accèder à la "<u>nationalité économique</u>". Cette aspiration constitue le fond de la revendication pour un Nouvel Ordre Economique International.

Les pays développés, de leur côté, ont tout fait pour la susciter et l'entretenir. Le nationalisme du développement est bien révélé par les locutions emphatiques : "peuples en développement", "développement national et populaire", qui émaillent la littérature sur le sujet.

Tout mythique qu'il soit, le concept de développement est loin d'être innocent. Si, suivant l'expression d'A. Emmanuel : "Le Développement n'est qu'une autre façon, plus confuse d'appréhender la croissance", cette "confusion" des deux est lourde de sens. Toute la littérature qui oppose le développement à la croissance met, en effet, l'accent sur le côté "autocentré" du développement. Le développement a partie liée avec la nation. De façon révélatrice, Gérard GRELLET considère le "contrôle étranger" comme une des quatre caractéristiques du sous-développement et il identifie implicitement développement et autonomie.

"De larges pans du système productif", écrit-il, "des pays sous-développés, sont contrôlés par des interêts étrangers, soit sans articulation avec le reste de l'économie, de sorte qu'un développement autonome s'avère impossible" (26). Le développement est une relation triangulaire spécifique entre l'économie, le pouvoir et l'espace. L'espace du développement est d'abord celui du territoire national. Les développements régionaux et locaux ne sont que les sous-produits, des inventions dérivées, imitatives. Le pouvoir est celui de l'Etat, qu'il s'agisse de l'Etat "veilleur de nuit" ou de l'Etat patron omniprésent.

La base géographique, naturelle, du développement économique est la territoire d'Etat. L'économie elle-même n'a été pensée comme sphère autonome que dans le cadre implicite de l'Etat-nation. Le politique auquel elle s'oppose et par rapport auquel elle se situe, se définit lui-même dans l'ordre national-étatique, véritable ordre "naturel" des sociétés modernes...

l'acteur du développement, sa base humaine, culturelle, c'est la <u>Nation</u>. Tout naturellement, le résultat en est un <u>Produit</u> National.

Le mécanisme économique qui engendre le <u>développement</u> s'inscrit dans ce cadre national étatique. Les cercles vertueux se produisent en son sein. Ceux-ci sont, en partie, spontanés, en partie, volontaires, suivant des proportions qui varient selon les écoles. Les libéraux mettent l'accent sur la "main invisible" et la mécanique naturelle de la concurrence sur le marché intérieur en relation avec le libre-échange à l'extérieur. L'équilibre instantanné se prolonge en une croissance optimale par le plein emploi des facteurs. Les interventionnistes insistent sur l'impulsion de l'Etat

et l'existence d'un mode de régulation. Celui qui, historiquement, s'est trouvé lié avec <u>l'ère du développement</u>, c'est le mode de régulation keynéso-fordiste. Le contrat social assure la croissance harmonieuse par transformation des gains de productivité en hausse des revenus justifiant les investissements pour une production de masse, dans une "société salariale".

Le "fordisme en son apogée" écrit Alain Lipietz, "marque en somme la limite de l'autocentrage possible du capitalisme développé" (27).

Bien avant qu'on ait parlé de "compter sur ses propres forces" (MAO), ou qu'on théorise les modèles autocentrés, Rostow parlait de la "self sustained growth" (croissance auto-entretenue) pour caractériser les économies développées (28). Pour la quasi unanimité des économistes, l'étape ultime de la croissance c'était bien "l'économie nationale".

La nationalité économique ne se comprend que dans le dynamique du développement qui ne peut être que national.

L'ouverture des économies à laquelle a abouti la dynamique même de la croissance marque la fin d'une ère : l'ère du développement et l'ère des nationalités économiques. Ceci est à la fois plus et moins grave que la vassalité économique. C'est incontestablement la perte de l'indépendance entendue comme interdépendance, intégration et autocentrage, mais ce n'est pas la sujetion à un "monstre froid" étranger. C'est surtout la fin de l'Etat-nation comme entité souveraine et comme principe d'animation de la vie économique.

La crise de la nationalité économique Française

"Les peuples et les patries qui aspirent à la liberté tremblent en découvrant que l'Etat souverain est devenu, pour un grand nombre, une recette impraticable", écrivait, en 1958, François Perroux dans la Coexistence pacifique, ce qui était alors vrai de petits pays, de pays neufs ou de pays nouvellement indépendants, l'est aujourd'hui pour tous les pays de la planète. Aucune économie nationale ne peut se penser tranquillement close enses frontières. Et là, sans doute, réside une des causes de la crise du fordisme et de la perte d'efficacité des recettes keynésiennes : rien n'assure plus qu'un surcroît de pouvoir d'achat dans un pays entraînera dans ce pays une augmentation de la demande susceptible d'y stimuler les activités.

Internationalisation, multinationalisation, mondialisation, des nations et du monde : il n'est pas de problème national ou local qui ne doive être pensé dans sa dimension mondiale".

Ainsi s'exprime l'économiste Michel Beaud dans le Monde du 17/2/1987.

Quelles que soient les "faiblesses" réelles de l'économie et de la société française dans la grande partie de "saute mouton" internationale, il semble difficile de n'y voir qu'un phénomène isolé tandis que se développerait la supériorité de sociétés dominantes (Etats Unis ou Japon). Il faudrait admettre la thèse d'un renforcement de l'hégémonie américaine ou d'une substitution de cette hégémonie par un autre candidat (Centre Pacifique). Nous avons souligné le caractère très hasardé de cette dernière hypothèse. La première, par contre, est plus plausible. Toutefois, ceux qui, comme Wladimir Andreff, rejettent la thèse du déclin américain, défendent une position ambigue. Le renforcement hégémonique des Etats Unis se produirait grâce à la maîtrise des hautes technologies des firmes multinationales dont le centre de gravité resterait aux Etats Unis. Cette thèse repose sur l'hypothèse d'une perpétuation quasi indéfinie des structures nationalesétatiques et du maintien inchangé des rapports entre inscitutions politiques et organisations économiques. S'il est difficile d'affirmer le caractère transhistorique du cadre national, il est réaliste de prétendre que l'heure de la fin de la société des nations n'a pas encore sonnée. Il nous emble cependant plausible 230. de soutenir l'existence d'une crise majeure et décisive de l'ordre national-étatique.

Les symptômes de la "vassalité" française doivent être interprétés alors dans cette crise générale de la nationalité économique et dans le contexte d'émergence d'une transnationalisation économique. On assiste à une véritable déterritorialisation sociétale et une transculturation plus ou moins liées à cette transnationalisation des firmes.

§ I LA TRANSNATIONALISATION ECONOMIQUE.

Avant l'ère du mythe du développement national, certains économistes prétendaient penser la dynamique des entités économiques, abstraction faite du cadre national. Le plus important d'entre les phènomènes engendrant la croissance, l'accumulation du capital, dans sa nature, et son essence, n'a pas de lien avec une patrie. Le territoire et la nation des acteurs importent peu au capital. Si les circonstances historiques ont mêlé étroitement les destins du capital et de l'Etat-nation, au point qu'on a pu penser que le capital créait l'Etat-nation, il faut se rendre compte que, au delà d'un certain seuil, il le détruit. L'existence d'un "marché intérieur", la création d'une force de travail libre - conditions nécessaires à l'expansion du capital - n'auraient pu se faire sans le triomphe de l'Etat-nation. Toutefois, la collusion du capital et de l'Etat-nation n'a jamais été un pacte scellé entre deux personnages. Seul l'Etat, dans une certaine mesure, est susceptible d'une représentation "personnifiée". Le mouvement du capital n'a jamais été réductible à l'action d'un acteur dont la mission aurait été d'animer <u>l'économie nationale</u>. Si au sein de l'économie-monde, il y a eu de fait une certaine coîncidence entre le mouvement du capital dans certains espaces et l'animation économique de certains Efats-nations, celle-ci était contingente et liée à des conditions historiques exceptionnelles.

La description de la nationalité économique comme système autocentré est irréprochable. Le seul problème vient de ce que
ceci correspond à une situation historique tout à fait exceptionnelle
et ne peut en aucun cas constituer un modèle universel. Pendant l'ère
de l'ordre national-étatique, une certaine marge de manoeuvre était
possible pour un état national particulier. L'histoire fournit ainsi
plusieurs exemples de pays qui ont réussi à renforcer la cohésion et
la puissance de leur économie dans l'économie-monde.

. L'Allemagne et le Japon sont les exemples classiques illustrant cette démarche. Les Nouveaux Pays Industriels sont une ultime tentative, partiellement réussie d'atteindre le stade de "l'économie nationale". Seulement, une politique de nationalisme économique et de développement économique fondé sur l'espace national perd tout sens à l'époque de la "déterritorialisation" de l'économie. Le phénomène en jeu est à la fois très simple dans ses causes au moins abstraites et très complexe dans ses effets concrets. Le capital, qui reste le fondement de la dynamique économique mondiale est, en effet, transnationale, dans son essence. Le marché mondial, dont les embryons sont pleinement attestés dès le XIIème siècle, finit par "rejoindre son concept". Après huit siècles, il réussit enfin à effacer les inscriptions territoriales des structures productives. Non seulement le capital est devenu ou redevenu international dans la circulation des marchandises et dans ses assises financières, mais le processus de production et le procès de travail se fractionnent et se redistribuent sur la planète toute entière. François Mitterand en 1975 signalait le phénomène avec pertinence. Dans "la paille et le grain" il note" ...l'entrée de jeu d'un phénomène, aussi important dans l'histoire que la naissance des nations, je veux dire l'avènement des firmes multinationales. Treize d'entre elles figurent parmi les cinquante premières entités économiques du globe. Si l'on extrapole la tendance observée de 1960 à 1968, soixante sociétés, dont les trois quart à dominante américaine, contrôleront en 1985 tous les circuits de la puissance. Chacune aura un chiffre d'affaires supérieur au produit national brut d'un pays comme le nôtre. Associées, elles distanceront les Etats Unis d' Amérique.

On peut imaginer sans tomber dans la science-fiction le moment où un holding contrôlant le crédit, la recherche, la production et les échanges sur les cinq continents, disposera de la réalité et de l'autorité d'un gouvernement mondial que les politiques, toujours en retard d'une époque, n'auront pas encore ébauché - je rectifie : il n'y a pas à imaginer. C'est une certitude" (29)

Si l'impact de la puissance des firmes transnationales sur le jeu de la puissance et le destin des nations est l'objet d'interprétations divergentes et peut prêter à discussion, les signes de cette puissance sont concordants et généralement admis dans leur moyenne et leur tendance. Dans la décennie 1970-1980, selon les travaux du CEREM, les 866 premières firmes multinationales contrôlaient déjà 76% de la production manufacturère mondiale (30). D'après les évaluations du FMI, de l'ONU et de la revue Fortune, le rapport entre le chiffre d'affaire des plus grandes entreprises industrielles du monde (toutes plurinationales) et le Produit Brut mondial aurait évolué de la façon suivante (31).

En pourcentage	1962	1971	1980
Les 200 plus grandes	17,6	19,2	22,6
Les 500 plus grandes	23,4	26,2	30,1

La juxtaposition, faite par Jean Masini des revenus des principales multinationales et des revenus des Etats en 1983-84(page 20) est assez éloquente, même si les chiffres comparés ne recouvrent pas des réalités identiques (32). Les revenus nets, sont les seuls bénéfices avant impôts, ils sont donc très inférieurs aux chiffres d'affaires et sensiblement moindres que la valeur ajoutée qui correspond mieux aux P.I.B. Cela suffit toutefois pour prendre conscience de la différence de richesse et de puissance entre les citoyens des firmes et les membres de la plupart des Etats.

Avec la transnationalisation des firmes, la dynamique du capital et plus généralement le mouvement de l'économie et de la société moderne, tendent à détruire le sess de la nationalité économique. LE P.N.B. par tête n'a jamais eu grande signification, mais dans un espace économique intégré et interdépendant, sa croissance traduisait une élévation de la "richesse" marchande engendrée et appropriée de façon relativement homogène par la nation à l'intérieur des frontières. Dans l'économie ouverte qui s'installe, et déjà dans l' "Etat commercial ouvert" (33), on peut toujours procéder à des enregistrements de flux et à leur évaluation statistique, mais ces chiffres deviennent de plus en plus surréalistes.

D'importants flux ne sont pas médiatisés <u>par le marché</u>, non pas comme dans les sociétés traditionnelles parce qu'ils sont en deça de l'ordre marchand (économie informelle), mais parce qu'au contraire, ils sont au-delà. Il s'agit de production ou de circulation de produits "intermédiaires" livrés entre les filiales des firmes transnationales (34).

Tableau 3: Les revenus des EMN

Entreprises multinationales manufacturières	Pays d'origine	Revenus nets en millions de \$	Nombre d'employés
BM	USA	6 582.00	394 930
General Motors	USA	4 516.50	748 000
Canadian Pacific	USA	3 422,06	120 000
Chrysler	USA	2 380,00	100 435
General Electric	USA	2 280.00	330 000
Du Pont De Nemours	USA	1 431.00	157 783
Toyota	Japon	1 255.95	59 500
Reynolds Industries	USA	1 210.00	97 551
BAT	GB	1 132.56	212822
Matsushita Electric Industrial	Japon	1 009.53	132814
Eastman Kodak	USA	923.00	123 900
Procter and Gamble	USA	890.00	61 700
Philip Morris	USA	888.50	68 000
Imperial Chemical Industries	GB	781.30	115 600
Hitachi	Japon	707.38	161 533
Unilever	GB	637.06	319 000
Nestřé	Suisse	632.30	137 950
Coca-Cola	USA	628.81	40 500
Dow Chemical	USA	585.00	48 800
ITT	USA	448.05	252 000
Goodyear Tire and Rubber	USA	411.00	133 271
Daimler-Benz	RFA	402.04	199 872
Hoechst	RFA	376.44	177 940
Fiat	Italic	356.00	230 805
Bayer	RFA	354.47	174755
Renault	France	(1 435.86)	213 725

Tableau 4: Les revenus des Etats

Pays	PID en millions de \$	Nombre d'habitauts (millions)
USA	3 275 701	234,5
Japon	1 062 870	119,3
RFA	653 080	61,4
France	519 200	54,7
Royaume-Uni	455 100	56,3
Brésil	254 660	129,7
Inde	168 170	733,2
Mexique	145 130	75,0
Corée du Sud	76 640	40,0
Algéric	47 200	20,6
Thailande	40 430	49.2
Colombie	33 330	27,5
Philippines	34 640	52,1
Hong-Kong	27 500	5,3
Bangladesh	10 640	95,5
Tunisie	7 0 2 0	6.9
Birmanie	6 190	35,5
Zaire	5 440	29.7
Tanzanie	4 5 5 0	20,8
Ethiopie	4 270	40,9
Haiti	1630	5,3
Mali	980	7,2
Bénin	930	3,8
Togo	720	2,8
Mauritanie	700	1,6
Tchad	320	4,8

La déterriorisation de l'économie ne se limite pas à la croissance des firmes multinationales. On peut discuter sur l'ampleur de celle-ci et ses circonstances. Est-ce un phènomène passager (relocalisation) ? ralenti ou aggravé par la crise ? quelles que soient les contradictions qui agitent la nouvelle division internationale du travail, les délocalisations et autres redéploiements industriels obeissent de moins en moins à des stratégies nationales; la mondialisation des enjeux économiques s'impose.

A côté du mouvement des seuls investissements étrangers directs et des investissements en portefeuille, il y les joint venture; les ventes d'usins clefs en main, les contrats de licence, d'accords de partage de la production, de sous-traitance internationale. Tout cela conspire à la transnationalisation du système productif et financier.

La désintégration du tissu industriel détruit la solidarité nationale et accroît l'écart entre la moyenne statistique et la dispersion réelle des niveaux et des modes de vie. La régulation remplacée provisoirement par une politique industrielle à la recherche de ses principes, tend à perdre toute consistance. La crise de l'Etat providence c'est la crise de l'Etat tout court, c'est la fin de l'économie auto-centrée.

La France, "cette nation par excellence" a pu apparaître et s'apparaître en tout cas comme l'idéal-type de la nationalité économique. Son autosuffisance agricole et alimentaire et la complémentarité de ses industries, malgré certaines faiblesses, faisaient bien d'elle l'image d'une économie intégrée et auto-centrée. Les choses ont bien changées. le rapport de ses importations et de ses exportations sur le PIB a dépassé largement le seuil de ce qui était considéré dans les années 60 comme caractéristique de l' "extraversion des pays sous développés" (35). La crise de l'ordre national-étatique ne se limite pas à cet aspect économique, elle a d'autres ressorts tout aussi puissants, qui renforcent la crise du "développement" comme forme du "nationalisme" économique.

§ 2 LA DETERRITORIALISATION SOCIETALE ET LA TRANSCULTURATION

La déterritorialisation n'est pas seulement un phénomène économique qui vide de sa substance la nationalité économique, elle a des impacts politiques et culturels, tandis que des phénomènes automomes de transculturation ont en retour un impact économique, et contribuent à accelérer le déclin de la nationalité économique. L'économiste ne peut donc s'abstraire complétement de ces interdépendances. Il est assez clair que la transnationalisation économique ronge l'un des piliers de l'Etat-nation. Même si l'on rejette l'idée simpliste que le politique ne serait qu'une superstructure déterminée par la base économique, il est assez évident que la transnationalisation des firmes et "l'extraversion" généralisée des économies privent la réalité nationale d'une part notable de sa substance. Le drame des jeunes nations du Tiers Monde est là pour nous en fournir le temoignage permanent.

Leur faiblesse économique vide leur indépendance de toute substance et en fait des coquilles creuses. La disposition de la Charte des Droits et des Devoirs économiques des Etats qui stipule que "les multinationales ne doivent pas intervenir dans les affaires intérieures des pays où elles travaillent" (36) témoigne d'une grande naïveté. En dehors des interventions flagrantes et choquantes comme celle de I.T.T. au Chili, le fait que le P.I.B. de la plupart des pays du Sud est beaucoup plus faible que la surface financière des firmes les rend fragiles. Toutefois les Etatsdu Tiers Monde ne sont pas les seules "victimes" de cette situation. Si les Firmes Transnationales obeïssent plus à une logique du profit qu'à la recherche du pouvoir, elles destabilisent même involontairement les pouvoirs en place et engendrent insidieusement de nouveaux rapports d'allegeance à leur profit. La technique elle-même avec les satellites de communication et la pollution nucléaire crée des sphères immédiatement transnationales, tout cela fait éclater la base triangulaire (économie-espace-pouvoir). Les Etats artificiels nous montrent aussi qu'il y a d'autres causes à la crise de l'Etat-nation, et que ce dernier dispose encore de forces "autonomes" non négligeables. Rien n'est vraiment joué. En ce qui concerne la culture proprement dite, les choses sont encore plus complexes. Plus qu'une transculturation, ce qui apparaît d'emhlée, c'est un "impérialisme"

culture oscidental et singulièrement anglo-saxon. L'implantation dans les principaux pays industriels d'occident de la quasi totalité des industries culturelles, l'industrialisation même de la culture par l'usage des média (journaux, livres, disques, cassettes, radios films, télévision) crée un quasi monopole des pays du Nord. La richesse enfin des patrimoines culturels "nationaux" accumulés par les vieux Etats-nations, y compris grâce au "pillage" du patrimoine mondial, (par les musées, les bibliothèques, les banques de données et la production culturelle antérieure) conspire à une invasion culturelle du Sud par le Nord, et à l'intérieur du Nord des Etats-Unis vers les autres pays (dont la France). L'importance de la langue dans la création et la transmission de la culture et l'existence <u>de facto</u> de l'anglais comme lanque de communication mondiale renforcent encore l'apparence de cet impé-#ium et contribuent à lui donner une certaine réalité. Plus qu'à une acculturation à des valeurs universelles, on assiste à une déculturation même des vieux états industrialisés.

Toutefois, là encore, le "nationalisme" est largement dépassé au profit de la transnationalisation. Avec les satellites de communication et l'informatique la mondialisation est <u>immédiate</u>. La normalisation et la standardisation des produits culturels, la production de norme et de modes échappent à tout enracinement. Les flux d'information transnationaux ne peuvent pas ne pas "informer" les désirs et les besoins, les formes de comportement, les mentalités, les systèmes d'éducation, les modes de vie des récepteurs. La perte de l'identité culturelle qui en résulte est incontestable; elle contribue à destabiliser l'identité nationale politiquement et économiquement. Ce qu'il reste de la créativité "nationale" se trouve dans un état de sujetion vis-à-vis d'une culture qui apparaît et qui est effectivement étrangère. Mais paradoxalement cette vassalité s'émancipe de son suzerain au fur et à mesure qu'elle se renforce.

Le drame de la modernité mise sur orbite planétaire, ce n'est peut-être pas sur ce plan la dépendance des uns et l'impérium des autres, c'est l'appauvrissement culturel qui résulterait de la standardisation des messages et de la résorption des messages dans la technicisation des média.

Le "Désenchantement du monde" lié à la domination de la technique est-il destructeur de la culture, ainsi que le soutiennent certains? (37), une culture des nouvelles technologies reste-t-elle à inventer comme pensent d'autres (38)?

C'est un autre débat.

- CONCLUSION -

La crise est-elle irrémédiable ?

"Si ces forces (les forces dont dispose la France) écrit Bernard Lassudrie Duchēne sont utilisées sans industrie ou restent en jachère, la France, dans la hiérarchie internationale, restera ce qu'elle est; un pays industrialisé intermédiaire, dans une zone intermédiaire en relatif déclin" (39). Pour l'économiste qui accepte comme donné et immuable le cadre national-étatique, le jeu économique de saute-mouton condamne la France soit à une honnête performance soit à une situation intermédiaire médiocre; vassalité dans tous les cas par le seul effet du nombre et de la puissance, cette vassalité se trouverait aggravée sans doute par un dynasmisme probablement médiocre et une position intermédiaire dans les avantages comparatifs. Dans cette optique, la transnationalisation des firmes joue pour un pays "un rôle primordial dans la détermination et l'évolution de son rang dans le concert des nations " (40). De ce point de vue aussi, la France est plutôt à la traine dans le peleton de tête des grandes nations. Si l'on ajoute à cela que la France n'est pas dans une situation financière très brillante, qu'elle a cèdé " aux charmes discrets de l'endettement extérieur" selon l'expression d'Henri Bourginat(41), on a tous les 3lements d'un affaiblissement de la "souveraineté économique"...

Toutefois, est-il encore possible et légitime de raisonner ainsi ?

On aura noté que nous avons parlé plus volontiers de firmes transnationales que de firmes multinationales. Ce glissement n'est pas indifférent. Nous avons supposé que nous n'avions pas affaire à des entreprises liées à un ou à quelques Etats, mais au contraire déliées de tout Etat parce que sans liens exlusifs avec un seul. Cette hypothèse est forte. Elle anticipe largement sur le fait. Sans doute est-elle même inacceptable pour certains. Elle nous paraît pourtant la seule variante conforme à la logique économique. L'entrepreneur et l'actionnaire peuvent être patriotes, mais le calcul économique ignore les sentiments chauvins. Même si l'éthique des affaires peut être considérée comme interne à l'économie, celle-ci n'inclue pas les valeurs de l'Etat-nation.

La crise une fois caractérisée comme crise de la nationalité

<u>économique</u> est beaucoup plus grave, plus profonde qu'un simple recul dans la <u>hiérarchie</u> internationale: elle ne touche pas spécialement la France plus que les autres pays. Tout au plus peut-on penser que l'efficacité résiduelle de la gestion économique <u>nationale</u>—
<u>étatique</u> permet de gérer l'entrée dans la crise dans les meilleures conditions et de donner le maximum d'atouts aux "entités" anciennement rattachées à l'espace national. Mais même cela n'est pas absolument sûr, puisqu'on ne connaît pas vraisment les régles du jeu qui succédera aux épreuves internationales de saute mouton entre les Etats-nations. La Grande Bretagne avant nous pour le nombre des firmes transnationales mais plus désindustrialisée est-elle vraiment mieux placée ?

La question est alors : cette crise est-elle irrémédiable ?

La réponse doit être doublement nuancée, rien même le pire n'est absolument nécessaire dans l'histoire humaine. Aucune évolution n'est forcement irréversible. Le schèma présenté est un schéma qui obéit à une logique économique, et rien ne prouve que l'histoire obéisse et doive obéir à une telle logique d'évolution. D'autre part, cette évolution serait-elle irréversible, l'issue de la crise ne serait pas forcement catastrophique. Nos arrières petits enfants peuvent très bien vivre heureux même si la France n'existait plus, et c'est là l'essentiel ...

Cette deuxième éventualité nous paraît plus probable que la première.

Par delà des évolutions conjoncturelles d'ailleurs discutées (retrait relatif des investissements directs, relocalisation), l'appréhension des phénomènes de transformation de l'économie-monde semble obéir à une double logique en apparence contradictoire d'homogénéisation et de différenciation.

I) La logique d'homogénéisation

L'homogénéisaton se traduit par un affaiblissement du rôle des <u>frontières</u> étatiques pour la dynamique de l'accumulation en tout cas commerciale, financière, productive. Un point de "non retour" semble près d'être atteint dans cette évolution. L'ouverture des frontières en période de prospérité et d'expansion facilite le mouvement tandis que la crise et les obstacles tarifaires et non-tarifaires, ne le ralentissent pas et parfois même l'accélèrent. L'accident des choos pétroliers a engendré un système financier transnational,

que la baisse du prix du pétrole n'a pas résorbé, loin de là.

2) La logique de différenciation.

La logique de différenciation n'est autre que la conséquence traditionnnelle de l'accumulation du capital. Il y a pire que d'être exploité par le capital, c'est de ne l'être pas, disait Mrs Robinson. Ceci tend à devenir vrai sur toute la planète. La où il y a une firme, une implantation, que ce soit à Singapour, dans la Sillicon Valley, dans la région de Sao Paulo, au Katanga, règnent prospérité relative, société de consommation, voire même substitut de l'Etat providence. Là où il y a jamais eu d'entreprises, ou là où elles ont fermé leurs portes, naissent ou persistent misère et pauvreté sans garantie sociale d'aucune sorte et sans solidarité.

Le schéma présenté est un schéma d'évolution économique établi à partir de ce qu'on peut observer d'ores et déjà de façon embryonnaire. Les logiques en oeuvre ont peu de chance d'être directement remises en cause par des <u>restaurations massives</u> "d'économies nationales". De telles politiques "réactionnaires" dont la reconquête du marché intérieur fut un exemple, sont pour l'instant refusées, car on considère que le prix à payer ne vaut pas les avantages escomptés. Il n'est pas du tout sûr que l'on puisse d'ailleurs <u>réussir</u> de telles politiques à <u>contre courant</u>. Ce sont de telles politiques qui sont menées dans le Tiers-Monde depuis quarante ans au moins sous le nom de stratégie de développement; les résultats en sont globalement négatifs et les échecs innombrables.

Les causes de ces échecs sont loin d'être évidentes et l'on pourrait nous demander d'établir les preuves de "l'irréversibilité de l'histoire". Impossible à réaliser dans le cadre restraint de ce travail, il n'est pas sûr qu'il soit possible de faire plus que d'apporter des arguments réthoriques. A s'en tenir au domaine économique rien ne semble s'opposer à la réussite de certaines stratégies de "restauration", mais la mise en oeuvre par la société civile de ces stratégies supposent des conditions sociales que l'histoire n'a pas crées dans le Tiers- Monde et qu'elle achève de détruire dans les vieux pays du centre.

Ceci ne veut pas dire bien sûr que de telles politiques ne

seront pas tentées. La montée du protectionnisme aux Etats-Unis risque fort de déboucher un jour sur des tentatives de nationa-lisme économique. Il n'est pas sûr que le résultat soit celui d'un retour à la cohérence du tissu industriel. La renationalisation des firmes transnationales ne semble pas à l'ordre du jour.

Par contre, ces évolutions engendrent des réactions sociales diverses et difficilement contrôlables, dont les effets sont imprévisibles. Il peut en sortir bien des choses : de l'éclatement apocatytique à l'empire mondial. L'avênement d'une véritable société mondiale n'est pas à exclure. On peut concevoir un empire-monde ou une fédération de régions, entité, dotée d'un pouvoir de régulation économique et d'une force capable de juguler la puissance des géants capitalistes; au terme de "la guerre de succession des Etats-Unis" suivant l'expression de Wallerstein, un gouvernement-monde peut naître issu de la necéssaire coordination de ces grandes unités elles-mêmes ou au contraire engendré par réaction contre le déchainement de leur rivalité anarchique.

Même on l'absence d'une instance politique forte, centralisée, le fonctionnement d'une économie à deux vitesses ne serait pas forcément catastrophique en tout cas pour les ex-français. A côté du processus de développement "off shore," la quart-mondisation peut être freinée par le dynamisme de l'économie "informelle".

Les individus, les peuples, les groupes humains plus généralement, n'acceptent pas sans réagir de se laisser laminer par les évolutions dites "irréversibles" parce que liées à des "mécanismes" économiques. Sur le plan économique , une des formes de réaction la plus flagrante est l'économie informelle : comprise ici comme auto-organisation pour la réalisation d'objectifs de survie ou plus largement d'une vie économique alternative, soit par récupération, détournement, innovation technologique endogène; l'utilisation éventuelle du marché, des rapports marchands, des rapports salariaux, de la technique et du capital, se combine à l'auto-organisation, auto-production, auto-équipement, auto-consommation, rapports communautaires, familiaux, structures traditionnelles, technologies appropriées pour assurer de façon plus ou moins précaire la survie sinon l'aisance des laissés pour compte des grandes "logiques" mondiales. Annexée parfois dans la sous-traitance, toujours susceptible d'être rongée par la surexploitation, l'illégalité, voire la fraude, elle n'en manifeste pas moins un refus du réel de s'incorporer aux évolutions économiques.

Pendant des siècles le monde occidentale a fonctionné sur la base d'un "tissu" traditionnel vivant à son rythme et sur ses valeurs, traversé par un réseau transnational de circuits productifs, financiers, et commerciaux mettant en relation des ilôts urbains jouant le "jeu" de l'accumulation et de la croissance économique. Une situation analogue à celle-là, qui a prévalu en gros du XIIème au XVIIIème, pourrait resurgir à l'échelle mondiale. A l'échelle de la chrétienté, le monde profondément divisé sur le plan des structures politiques mais uni symboliquement par la papauté et l'empire "fonctionnait" comme un seul espace économique et culturel, à plusieurs niveaux. Les clercs se comprenaient en latin à travers toute l'Europe, comme aujourd'hui avec l'anglais; les langues nationales étant absentes les peuples communiquaient de proche en proche sans rupture. Sur le plan économique, au dessus de l'économie locale, le commerce et la finance fonctionnaient sur le réseau des grandes villes, avec une emprise sur certains aspects de la production. Les marchands avaient même pendant un certain temps, construit leur propre monaie autonome : l'écu de Marc (42). Si ce capitalisme transnational a été détruit et morcelé par l'irresistible montée des Etats-nations, il semble bien que ce soit un phénomène inverse auxquel on assiste aujourd'hui. La nationalité économique et le développement national étatique n'auront été qu'une parenthèse relativement courte (à peine deux siècles) dans l'histoire.

- NOTES -

- 1 - Ce texte complète et poursuit une recherche plus vaste entreprise par l'auteur sur la "Fin de la société des nations". Celle-ci a déjà donné lieu à plusieurs publications dont le présent papier reprend certains éléments : La fin de la société des nations-revue traverse N° 33 - 34 Politique Fin de siècle - janvier 1985

Les déboires du Nouvel Ordre Economique international et la transnationalité économique - Peuples Méditerranéens N° 35 -36 avril Sept. 1986, fin du National ? -

La transnationalisation, la crise du développement et la fin du Tiers-Monde - Séminaire E.A.D.I. - I.E.D.E.S. du 21 novembre 1986 Multinationales et Développement : quelles perspectives ? à paraître dans la Revue Tiers-Monde.

- 2 J-L Malaussena de Perno : La France en voie de sous développement. critique du "Barrisme " et plaidoyer pour une autre politique économique libérale - revue Clés N° 1 septembre 1983 Lille.
- 3 voir dans Christian Palloix Travail et production Petite col. Maspero Paris 1978
- 4 Sauvy (Alfred) Histoire économique de la France entre les deux guerres Paris, Fayard 1965.
- 5 Voir sur ce point dans notre "Faut-il refuser le Développement"pp 38 et suivantes "Le rôle de l'Etat dans le Dynamisme français", et surtout les travaux de l'historien Français CROUZET.
- 6 Bernard Lassudrie Duchesne La France dans la hiérarchie internationale R E P. N° 5, juillet 85.
- 7 Lindert et Kindleberger Economie internationale Economica 1981
- 8 Le capitalisme français XIX -XXème Fayard 1987
- 9 L'histoire N° 98 Mars 1987 Jean Bouvier "L'entreprise de père en fils".
- 10 Op cit p. 530.

- 11 Thomas Hatzichronoglou Mutations technologiques et compétitivité de l'industrie française : dix constatations - R E P juillet 85.
- 12 B. Desaigues Le rang de la France a-t-il changé (1870-1970) ?
 R E P juillet 85.
- 13 François Vellas Les critères de la hiérachie économique internationale et l'hypothèse du pays intermédiaire R E P juillet 85.
- 14 Immanuel Wallerstein Le système du monde du XVème siècle à nos jours tome 2 Le Mercantilisme et la consolidation de l'économie-monde europeenne 1600-1750 Flammarion 1980 p 51.
- 15 Jean Lemperière Désindustrialisation accélérée aux ETats-Unis dans le matériel industriel colloque E.A.D.I I.E.D.E.S.

 Novembre 1986.
 - B. BUESTONE et B. HARRISON The Deindustrialisation of America - Basic Books (harper COLOPHON 1982)
- 16 voir Chesnaux: Transpacifique La découverte 1987 pp 208 ch. 27 Le Pacifique entre les fantasmes planétaires et les réalités régionales. Le Pacifique, nouveau centre du monde Paris institut du Pacifique 1983. Ces thèses ont trouvé bon accueil chez J. ATTALI, A. MINC, J.J. SERVAN SCHREIBER.
- 17 En particulier chez J.L MALAUSSENA de PERNO op cit.
- 18 Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à nos critiques de ce concept dans "Faut-il refuser le Développement" P U F 1986 en particulier pp 107-110.

- 19 Carré de Malberg Théorie de l'Etat.
 - p. 71
- 20 Ibid p 71
- 21 Même dans le cas des pays de l'Est la souveraineté économique de l'Etat est largement mythique. Dans le Tiers-Monde la volonté d'acquerir la souveraineté économique a souvent mené à l'Etatisation aux résultats dérisoires.
- 22 Wallerstein op cit.
- 23 Karl Bücker Die Enstchung des Volkswirstchaft (origine de l'économie nationale) lère édition 1893 traduit en français sous le titre d'études d'histoire et d'économie politique. (Paris, Alcan 1901)
- 24 François Perroux Le capitalisme Que sais-je? N° 315 PUF Paris 1962 p. 125.
- -25 Hannah Arendt Les origines du totalitarisme col Points Fayard 1982 tome 2 - L'impérialisme p. 180 et
- -26 Gérard Grellet Structures et stratégies du Développement économique themis, PUF 1986 pp 33
- -27 cité par Alain Lipietz Mirages et miracles, problèmes de l'industrialisation dans le Tiers MOnde ed. La Découverte 1986 p.43
- -28 W. Rostow Les étapes de la croissance économique, Le Seuil Paris 1963 (lère ed. anglaise 1960).
- -29 François Mitterand La paille et le grain Flammarion, 1975 pp 53-54.
- -30 A. Lepietz, op cit p 93
- -31 Tableau établi par Trajtenberg in "concentracion global y transnacionalization, Instituto para America Latina, Centro de Economia Transnacional, Buenos-Aires Juillet 1985 cité par W. Andreff cahier du Gemdev N° 6 p 181.
- -32 Jean MASINI Mutinationales et pays en développement -Le profit et la croissance - PUF - IRM 1986 pp 32 et 33.
- -33 Selon l'heureuse expression de G. Gagné "l'Etat commercial ouvert" Bulletin du MAUSS N° 17 mars 1986.
- -34 Déjà 40% du commerce mondial en 1976 selon l'évaluation toujours citée. Plus de 50% de ce commerce est d'ores et déjà réalisé par les F.I.N. En outre, le commerce de compensation

représente de 5 à 25 % du commerce mondial suivant les estimations.

- 35 Imporations + Exportations / P.I.B. dépassent 40 %.
- 36 Edmond Jouve Le droit des peuples Que sais-je PUF 1986 p 88
- 37 Marcuse et l'école de Francfort en général, Jean Chesnaux dans De la modernité ed. La Découverte Paris 1983
- 38 Entre autre Marc Guillame voir ses articles dans ou le Monde Aujourd'hui (interwiew) du 22 23 avril 1984.
- 39 Bernard Lassudrie Duchesne op cit p 530.
- 40 Jean Louis Mucchielli Les Firmes multinationales françaises et la hiérarchisation des nations R.E.P. N° 5 juillet 85 p 612.
- 41 L'économie mondiale à découvert Calmann Levy 1985 ch. 7.
- 42 Une monnaie européenne au XVIème siècle M.T BOYER-XAMBEU,
- G. DELEPLACE et L. GILLARD Eurepargne janvier 1987.

RESUME DE L'EXPOSE ORAL de Monsieur S. LATOUCHE

L'exposé de S. LATOUCHE se divise en deux parties. Dans la première, où il sort largement de son texte, il se propose de réfléchir sur les difficultés qu'a un Occidental à penser la décadence. Dans la seconde, il présente son texte proprement dit.

1ère Partie : Des difficultés pour un Occidental à penser la décadence

L'Occident, nous rappelle S. LATOUCHE, a inventé le progrès, la croissance et le développement. Mais il a aussi inventé, de façon paradoxale, le déclin, le chaos, la décadence. Par exemple, ce sont les philosophes du XVIIIème siècle, et notamment MONTESQUIEU, qui ont inventé la chute de l'Empire romain. Ainsi, estime le conférencier, le fait que nous appartenions à la vieille Europe, nous prédispose à un certain pessimisme, à la tentation de prendre notre propre malaise pour un drame cosmique. Et de fait, beaucoup d'observateurs s'accordent à annoncer le déclin, entre autres, de la France ; ce sentiment étant renforcé par la crise économique.

S. LATOUCHE, quant à lui récuse le pessimisme français pour deux raisons. D'une part, parce que la dénonciation de la menace de perte de l'indépendance économique française n'est pas nouvelle. De l'autre, parce qu'il juge que le diagnostic est par trop économique. Ainsi, selon les analyses faites sur la hiérarchie internationale, les avantages comparatifs de la France s'inversent suivant que nos échanges ont lieu avec le Nord et avec le Sud.

A partir de là, les observateurs concluent que notre pays est devenu le vassal des Etats-Unis et que le lien de vassalité serait un lien de dépendance.

Pour S. LATOUCHE les sonstats précédents ne sont pas rigoureux. Et pour analyser le contenu de la suzeraineté économique, il préfère s'appuyer sur le concept d'hégémonie économique défini par I. WALLERSTEIN dans son étude sur l'économie-monde. De celle-ci, il ressort qu'à l'heure actuelle

il n'y a guère de suzerain possible puisque "la guerre de succession des Etats-Unis est déjà ouverte". Cependant, S. LATOUCHE estime, à l'inverse de I. WALLERSTEIN que le déclin de l'hégémonie américaine va plutôt se traduire par un changement des règles du jeu que par l'avènement d'une nouvelle hégémonie.

S. LATOUCHE considère que les critiques précédentes expliquent la mésinterprétation qui peut être faite, de façon hâtive, de symptômes indubitables sur la situation proprement française. Ceci le conduit à proposer dans son texte l'analyse du concept de nationalité économique qui permet, selon lui, de donner une interprétation sensiblement différente, plus ambitieuse et moins hexagonale.

2ème Partie : Présentation du texte

Dans son texte, S. LATOUCHE propose donc d'examiner la situation française à l'aide du concept de nationalité économique.

1°) L'analyse du concept de nationalité économique

Le conférencier souligne que c'est le vieux et long "concubinage" entre le marché capitaliste et l'ordre national étatique, qui donne un sens au concept de nationalité économique. Son apothéose est l'idéologie de la croissance et du développement autocentré. Quant à son âge d'or, il est constitué par les "trente glorieuses" qui marquent la période de la régulation keynéso-fordiste.

2°) La crise de la nationalité économique française

Pour S. LATOUCHE, l'ordre national étatique subit une crise majeure et décisive. De ce fait, les symptômes de la vassalité française doivent être interprétés dans cette crise plus générale de la nationalité économique, et dans le contexte d'émergence d'une transnationalisation économique. Ainsi, on assiste à une véritable déterritorialisation sociétale, qui vise aussi la culture, et dont le phénomène le plus marquant est constitué par la transnationalisation des firmes. La conséquence en est une désinté-

gration du tissu industriel, laquelle conduit à la disparition de la solidarité nationale.

La crise de l'Etat-providence, qui se traduit en France par les problèmes de financement de la Sécurité Sociale, est la crise de l'Etat tout court : on assiste à la fin de l'économie autocentrée.

S. LATOUCHE conclut en disant que, malgré certains aspects angoissants de la crise, le pire n'est pas forcément nécessaire.

DISCUSSION CONSECUTIVE A L'EXPOSE de Monsieur S. LATOUCHE

- F. POULON: D'emblée, dans votre exposé, vous avez écarté l'idée du suzerain américain, sous prétexte que la guerre de succession des Etats-Unis est déjà ouverte. Personnellement, je trouve que cette opinion est pour le moins précipitée.
- S. LATOUCHE: L'argument de la guerre de succession ouverte est celui de

 WALLERSTEIN.En ce qui me concerne, je me fonde sur l'argument de la

 désindustrialisation américaine. A ce propos, mon dispositif est

 le suivant. Je pars de la définition que donne WALLERSTEIN d'une

 situation hégémonique; à savoir: un pays qui est concurrentiel

 vis-à-vis des pays du centre, sur le plan à la fois industriel,

 commercial et financier. A partir de là, on peut dire que la

 perte de l'hégémonie américaine est largement réalisée dans le

 domaine industriel; à moitié effectuée dans le domaine commer
 cial; et qu'on est en train de la vivre dans le domaine financier.
- F. POULON : Sur quoi vous fondez-vous pour dire que la puissance financière américaine est, elle aussi, battue en brèche ?
- S. LATOUCHE : Sur le déclin du dollar et l'endettement des Etats-Unis.
- F. POULON: Votre premier argument me paraît relever de la même illusion que celle dont on était victime en 1971, quand on parlait de la crise du dollar. A cette époque, effectivement, on croyait que cette crise allait déboucher sur l'écroulement du dollar. Mais, si crise il y avait, c'était une crise de croissance du dollar, ce que, sur le moment, on ne comprenait guère.

 Quant à votre deuxième argument l'endettement des Etats-Unis comme élément de faiblesse de ce pays c'est un peu comme si l'on disait qu'un banquier est faible parce qu'il est endetté.

Et aujourd'hui, les Etats-Unis sont le banquier du monde : le dollar est à 80 % la monnaie utilisée dans les émissions internationales, et il sert dans la majorité des transactions commerciales et financières. De plus, à la différence d'une banque ordinaire, il semble très difficile de mettre ce pays en faillite, car cela conduirait, du jour au lendemain, à inventer une autre monnaie; ce qui n'est pas possible.

Au total, je ne pense pas que les Etats-Unis soient sur le déclin ; je crois qu'ils n'ont pas même encore atteint le faîte de leur puissance. D'ailleurs vous-même l'admettez implicitement lorsque vous constatez que les trois quarts des firmes multinationales sont américaines.

- S. LATOUCHE: Je suis d'accord pour dire que les Etats-Unis sont dans une situation exceptionnelle; mais j'ai aussi l'impression que celle-ci est en passe d'atteindre ses limites. En outre, et pour répondre à votre dernière remarque, il y a une phrase de MARX que j'ai bien retenue, c'est lorsqu'il dit que "le capital n'a pas de patrie". Et moi, en effet, j'ai toujours pensé que rien dans la nature du capital ne le rendait patriotique.
- F. POULON: Pour moi, le fait de dire que "le capital n'a pas de patrie"

 signifie qu'il ne connaît pas la patrie des autres. Prenons

 un exemple. Si on entre chez IBM, la première chose que l'on

 devra faire c'est d'apprendre l'anglais et de pouvoir s'exprimer

 dans cette langue. Et l'anglais, aujourd'hui, à la différence

 du latin que l'on parlait entre clercs au Moyen Age et qui était

 alors la langue d'une puissance défunte, l'Empire Romain, l'anglais,

 dis-je, est la langue du maître d'aujourd'hui : on apprend l'anglais

 pour mieux servir le maître.

- S. LATOUCHE: L'anglais n'est pas la langue exclusive des Etats-Unis. Il est uniquement devenu la langue des affaires.
- M. ZERBATO: Vous dites que le capital est apatride; c'est vrai. Seulement, le capital exige une monnaie, et la monnaie, c'est l'Etat qui la valide.
- S. LATOUCHE: Dans la fin de mon texte, j'évoque l'étude de BOYER-XAMBEU,

 DELEPLACE, GILLARD, où ces auteurs montrent que dans l'Europe

 du XVIème sicèle, avant le véritable essor de l'Etat, les agents

 économiques, qui à l'époque n'ont pas de patrie, inventent pour le

 fonctionnement de leurs affaires une monnaie transnationale:

 l'écu de Marc. Or je vous signale qu'à l'heure actuelle les firmes

 multinationales (FMN) utilisent de plus en plus leurs propres

 monnaies.

D'autre part, pour moi, le fait que les transactions soient libellées en dollars n'est pas une preuve de l'américanisation de l'économie.

- A. MATTIO : Vous venez de nous dire que les FMN utilisaient leurs propres monnaies. Qu'entendez-vous par là ?
- S. LATOUCHE: Les FMN, à l'intérieur de leurs propres firmes, ont leur monnaie-maison. Cela signifie que les livraisons entre les filiales d'une même entreprise ou à l'intérieur de la firme se font avec une monnaie de compte intra-firme pour éviter les problèmes de change.
- P. MOURAD : Pensez-vous que la crise actuelle, en France, soit due à un manque d'entrepreneurs au sens de SCHUMPETER ?
- S. LATOUCHE: A ce sujet, je suis très sceptique. A mon avis, l'image du fonctionnement économique fondée sur l'entrepreneur individuel dynamique est à remettre en question. De plus, je ne suis pas convaincu qu'ailleurs, dans ce domaine, ce soit mieux qu'en France.

- F. POULON : A quel moment les Etats Unis ont-ils été véritablement dominants ?
- S. LATOUCHE: Pendant une période extrêmement courte : de 1945 à 1970.

 A ce propos, il faut voir que la puissance hégénomique est une situation particulièrement instable et brève. L'hégémonie hollandaise n'a duré que 30 à 40 ans et l'hégémonie anglaise pas plus d'un demi-siècle.
- F. POULON: Donc, si depuis le XVIIème siècle vous n'arrivez qu'à compter trois hégémonies, qui auraient duré chacune une trentaine d'années en moyenne, cela veut dire que la plupart du temps il n'y a pas de puissance hégémonique.
- S. LATOUCHE: Le plus souvent, il y a une lutte pour l'hégémonie. Et,
 on peut opposer l'hégémonie à l'empire.
 L'hégémonie est une situation qui tient aux conditions de fonctionnement d'une économie, et ces conditions sont effectivement précaires.
 En revanche, l'empire fonde son fonctionnement sur des contraintes
 politiques et, de ce fait, il peut demeurer plus longtemps.
- M. ZERBATO: Il me semble que nous pouvons faire un parallèle entre le XIXème siècle et le XXème siècle. Ainsi, l'Angleterre a dominé à l'époque victorienne puisqu'elle avait à la fois l'hégémonie industrielle et la puissance de la livre. Mais, à partir de 1870-1880, il y a une crise de l'industrie anglaise. Cependant, la livre continue d'être la monnaie internationale jusqu'au début du XXème siècle.

Et donc, on a une vision assez linéaire de l'histoire.

Aujourd'hui, nous retrouvons la même situation avec les Etats-Unis. Le dollar est toujours la monnaie internationale, mais les Etats-Unis ne sont plus la puissance industrielle numéro un. De ce qui précède on peut tirer le constat suivant : chaque fois qu'un vieux monde meurt, les gens, qui ne veulent pas voir la naissance du nouveau, se plaignent et disent que l'on meurt.

- S. LATOUCHE: Ce que j'essaie de dire dans mon texte, c'est qu'au fond le nouveau parce qu'il n'est pas national étatique on ne le voit pas, et que pour une fois le nouveau ne ressemblerait pas à l'ancien.
- M. ORIO : J'ai l'impression que les pays qui réussissent actuellement,

 Uapon, Corée), sont ceux qui restent plus des Etats-nations que
 d'autres.
- S. LATOUCHE: Effectivement. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir que toute l'offensive actuelle a pour but de forcer le Japon à perdre cette maîtrise. Et dans le contexte actuel, on imagine mal comment ce pays pourra résister à toutes ces pressions.
- A. MATTIO : Pensez-vous, comme certains, qu'il faille inventer la culture du XXIème siècle ?
- S. LATOUCHE: Non, car pour moi, le monde de la technique est un monde anti-culture.
- M. ZEBBATO : A la fin de la première partie de votre texte, vous écrivez que "l'ouvertue des économies à laquelle abouti la dynamique même de la croissance marque la fin d'une ère : l'ère du développe ment etl'ère des nationalités économiques". Cela signifie-t-il que nous allons vers une période de faible croissance ?
- S. LATOUCHE: Non. Pour moi, la fin de l'ère du développement constitue la fin du schéma où le concept de développement prend naissance dans sa pertinence historique; mais cela ne veut pas dire que le dynamisme des agents économiques disparaît.
- M. ZERBATO: Selon vous, après le chaos actuel, la régulation d'un capitalisme transnational d'ordre purement privé devrait se mettre en place.

 Qu'entendez-vous par là ?
- S. LATOUCHE: Le chaos est engendré par la logique économique. Mais cela n'est plus vrai pour la sortie du désordre. Par exemple, la vitalité des cultures agressées peut remettre en cause l'évolution économique.

INDEX DES AUTEURS DES TOMES I A VIII

<u>AUTEUR</u>	<u>SUJET</u> :	REFERENCE
	: Anticipations rationnelles et efficacité du contrôle monétai-: re :	T. III
	Des principes keynésiens pour transformer les relations : monétaires internationales ? :	T. VI
ASSELAIN (JC.)	Le statut de l'intérêt du capital dans les pays socialistes :	T. II
BARRERE (A.)	Recherche d'une problématique de la croissance et de la crise:	T. III
	Les effets, positifs et négatifs, de l'endettement extérieur: : le cas de l'Afrique Noire : .	T. V
	Une application de la théorie du déséquilibre : le modèle : de sous-emploi :	T. II
BERNIS (G. de)	: Le remboursement de la dette et l'obstacle au développement :	T. V
:	Accumulation et croissance en longue période : analyse for- : melle en sections productives ; application à l'économie : française et aux difficultés actuelles :	T. II
BIDARD (C.)	: Progrès technique différencié et taux de profit :	T. I
BISMUT (C.) :	: Présentation du modèle PROPAGE : :	т. І
, ,	: Rôle et responsabilité des banques privées dans l'endettement: des pays en voie de développement :	T. V
BORDES (G.)	: : La descendance directe du Théorème de Arrow :	T. I
	: Résumé de son intervention sur le sujet "Individualisme, : Ordinalisme et Bien-être Social" :	T. II
BOURROUILHOU (H.)	: Les conditions d'une meilleure lecture des textes économiques: en anglais : l'intérêt d'une réflexion linguistique :	T. III
BRUNHOFF (S. de)	: : Sur la nouvelle orthodoxie : Théorie et Pratique : :	T. II
	: Le keynésiasnisme à l'épreuve des politiques macro-économi- : ques de crise (1973-1983)	T. VI
CHAUVEAU (T.)	: : Etude de quelques propriétés d'une économie d'endettement : :	T. II
	: Un facteur de variabilité des cours : la mutation de l'in- : certitude sur le change :	T. II

	: Le protectionnisme comme antidote à la vassalisation de : l'économie française :	т.	VIII
DELFAUD (P.) PLANCHE (A.)	La guerre et son financement	т.	IV
	Croissance comparée de l'aide et de l'endettement des pays : en développement :	T.	٧
DENIS (H.)	: Marx est-il bien connu ?	T.	III
DOSTALER (G.)	: L'illusion du retour à l'étalon-or :	T.	IV
DUCROS (B.)	: Note sur les effets de richesse :	T.	I
EMMANUEL (A.)	: Les surprises de la "Stagflation" :	Т.	I
EMMANUEL (A.)	: Le raccourci technologique et le développement :	T.	III
EMMANUEL (A.)	: L'endettement, véhicule de transfert de ressources :	T.	V
EMMANUEL (A.)	: Les soubresauts du dollar et l'endettement des riches :	T.	VII
	: Industrialisation et croissance du marché local dans les : pays en voie de développement :	т.	II
FAU (J.)	: Circuit et monnaie, une approche méso-analytique :	T.	II
FERRANDIER (R.)	: La fascination de l'étalon-or :	T.	IV
FRIBOULET (JJ.)	: : L'inflation d'équilibre : "A Treatise on Money" :	T.	IV
	: : De la révision du traité de Versailles à la fin des répara- : : tions	т.	IV
GARCIA (D.)	: Keynésianisme et modernisation :	T.	VI
HAUTIN (M.)	: Des principes keynésiens pour recouvrer le plein emploi :	T.	VI
LACAZE (D.)	: Formation des prix et répartition par dualité :	T.	III
	: : Hétérogénéité et dynamique du secteur informel urbain dans : : les pays en développement :	T.	I
	: Théorie néo-kéynésienne du déséquilibre : présentation et : analyse critique des fondements conceptuels :	T.	I
LATOUCHE (S.)	: : Peut-on encore parler de nationalité économique pour la France?: :	т.	VIII
	: L'inflation de sous-emploi : "The General Theory of Employment,: Interest and Money" :	т.	IA

	La capacité nationale d'endettement équivaut-elle à la somme : des capacités individuelles ? :	т.	VII
	Remarque sur le statut de la théorie des prix dans la : "Théorie générale" de Keynes :	ę.	I
	: Keynes, le prêteur en dernier ressort et l'organisation : monétaire de l'Europe :	т.	VI
	: La politique du F.M.I. à l'égard des pays endettés : de la : stabilisation à la normalisation :	T.	٧
LIPIETZ (A.)	Régulation monopoliste et politique keynésienne :	T.	VI
MAAREK (G.)	: Un modèle simplifié du comportement des banques :	T.	I
-	: Circuits de distribution, formation des prix et marchés à : terme commerciaux :	T.	III
MIMIAGUE (F.)	. : Le maximum de vraisemblance : fondement de la méthode : .	T.	III
NOTIN (B.)	: Financement de la dette et développement autocentré :	T.	٨
• •	: : La théorie du circuit et le débat libre-échange/protectionnis-: : me :	T.	VII
NOTIN (B.)	: La France des médias et la vassalité nationale :	T.	VIII
PARGUEZ (A.)	: Monnaie, Circuit, Régulation :	T.	I
PARGUEZ (A.)	: Voie LAVOIE (M.), PARGUEZ (A.)	T.	IV
, , , ,	: : Croissance et accumulation au-delà du seuil critique d'endet- : : tement :	т.	VII
, ,	Croissance de la dette du tiers monde et hétérogénéité de : l'endettement :	т.	v
	: La zone franc élargit-elle la capacité d'endettement des : pays membres ? :	Ŧ.	VII
· · · ·	. L'instabilité du système économique et l'analyse de ses : périodes :	T.	II
' ' '	: Voir DELFAUD (P.), PLANCHE (A.)	T.	IV
	: Keynes, un précurseur de l'analyse systémique moderne :	T.	VI
	: Dynamique du circuit en économie ouverte : monnaie et incer- : titude :	T.	VII
	: Théorie du circuit et théorie des économies d'endettement : face à la crise :	т.	ïI
POULON (F.)	: La paix carthaginoise :	T.	IV

	: Keynes et son combat contre l'orthodoxie financi ère : entre 1924 et 1930	: :	. VI
	: : Le passage du circuit en économie fermée au circuit en : économie ouverte	: : T	. VII
POULON (F.)	: : La France, nation salariée	: : T	. VIII
POULON-LAFAYE (N.)	: La condition de crise keynésienne et le protectionnisme	: Т	. VI
	: : Les cadres comptables officiels et le circuit en économie : ouverte	: T.	. VII
RENOUVIN (B.)	: Le modèle américain et les institutions politiques françaises	: T	. VIII
ROUSSEAU (JM.)	: : Aspects marchands et non marchands de la langue bretonne	: Т	. III
	: : Du service de la langue française à la naissance de la fran- : cophonie		. VIII
SCHMITT (B.)	: Le temps quantique	: T	. I
SCHMITT (B.)	: : La préparation d'un nouvel ordre monétaire international	. T.	. IV
SCHMITT (B.)	: La théorie de Keynes ou le socialisme libéral	. T	. VI
SCHMITT (B.)	: : La France appauvrie par le service de sa dette extérieure	: T	. VIII
	: : La circulation monétaire en économie ouverte : chocs exogènes : et répercussions internes		. VII
TOUNA MAMA	: Dette extérieure et seuil d'endettement supportable	: : T	. VII
TURUNG (G.)	: Méthodes d'estimation bayésienne	: : T	. III
VALLAGEAS (B.)	: Etude keynésienne critique des circuits chez Marx	: : T	. III
VALLAGEAS (B.)	: : L'inflation spéculative : "A Tract on Monetary Reform"	: : T	. IV
VAN DE VELDE (F.)	: L'Economie mcnétaire de production	: : T	III
YVARS (B.)	: : Seuil d'endettement supportable et capacité d'endettement	: : T	. v
YVARS (B.)	: : Dépréciation monétaire et seuil critique d'endettement	: T	VII
ZAGAME (P.)	: Voir BISMUT (C.), ZAGAME (P.)	: : T	. I
ZERBATO (M.)	: : Monnaie et Crédit chez Marx	: : T.	. I
ZERBATO (M.)	: : Monnaie, keynésiasnisme et guerre	: : T	. VI
ZERBATO (M.)	: Une économie mondiale d'endettement appelle-t-elle un nouveau : système monétaire international ? :		. VII
	· •		

TABLE DES MATTERES

	Pages
AVANT-PROPOS	7
LES COMPTES DE DECTA III EN 1986-1987	12
PROGRAMME	15
PREMIERE PARTIE : LANGUE ET CULTURE	17
1. Du service de la langue française à la naissance de la fran-	
cophonie, par Philippe de SAINT ROBERT	19
Résumé de l'exposé	47
Discussion consécutive	49
2. La France des médias et la vassalité nationale, par Bernard	
NOTIN	55
Résumé de l'exposé	95
Discussion consécutive	97
DEUXIEME PARTIE : ECONOMIE ET FRONTIERE	101
3. La France, nation salariée, par Frédéric POULON	103
Résumé de l'exposé	121
Discussion consécutive	124
4. La France appauvrie par le service de sa dette extérieure,	
par Bernard SCHMITT	129
Résumé de l'exposé	
Discussion consécutive	
5. Le protectionnisme comme antidote à la vassalisation de	
l'économie française, par Pierre DELFAUD	151
Résumé de l'exposé	175
Discussion consécutive	

TROISIEME PARTIE : PCLITIQUE ET SOCIETE	185
5. Le modèle américain et les institutions politiques fran-	
çaises, par Bertrand RENOUVIN	187
Résumé de l'exposé	203
Discussion consécutive	205
7. Peut-on encore parler de nationalité économique pour la	
France ?, par Serge LATOUCHE	211
Résumé de l'exposé	247
Discussion consécutive	250
INDEX DES AUTEURS DES TOMES I A VIII	255